

---

Auto-évaluation Participative du  
Dossier Préparatoire à la REDD+  
République Démocratique du Congo

---

**Rapport final**

**Coordination Nationale REDD**

Mars 2015



# Table des Matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>VISION STRATEGIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+ EN RDC</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>SOMMAIRE DU PROCESSUS DE LA PREPARATION A LA REDD+</b>	<b>9</b>
3.1	COMPOSANTE 1A: ORGANISATION ET CONSULTATIONS POUR LA PREPARATION A LA REDD+	11
3.2	SOUS-COMPOSANTE 1B. CONSULTATION, PARTICIPATION ET SENSIBILISATION	14
3.3	SOUS-COMPOSANTE 2A. EVALUATION DE L'UTILISATION DES TERRES, DES FACTEURS DE CHANGEMENT DE L'AFFECTATION DES TERRES, DES LOIS, DES POLITIQUES ET DE LA GOUVERNANCE FORESTIERE	16
3.4	SOUS-COMPOSANTE 2B. OPTIONS STRATEGIQUES	18
3.5	SOUS-COMPOSANTE 2C. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	19
3.6	SOUS-COMPOSANTE 2D. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	21
3.7	COMPOSANTE 3: NIVEAU DE REFERENCE	22
3.8	SOUS-COMPOSANTE 4A : SYSTEME NATIONAL DE SURVEILLANCE DE FORETS	24
3.9	SOUS-COMPOSANTE 4B : SYSTEME D'INFORMATION SUR LES AVANTAGES MULTIPLES, LES AUTRES IMPACTS, LA GOUVERNANCE ET LES SAUVEGARDES	27
<b>4</b>	<b>RAPPORT ET RESULTATS DU PROCESSUS D'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIF</b>	<b>28</b>
4.1	RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATIONS	28
4.2	RESULTATS DE L'AUTO-EVALUATION PARTICIPATIVE	32
<b>5</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL POUR CONSOLIDER LA PHASE DE LA PREPARATION A LA REDD+</b>	<b>42</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>46</b>
<b>7</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>47</b>
<b>8</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>48</b>
8.1	ANNEXE 1 : SOUMISSION DES PAYS DU BASSIN DU CONGO AU SBSTA 24	48
8.2	ANNEXE 2: RESUME DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS.	54
8.3	ANNEXE 3 : SYNTHESE DES CONSULTATIONS REDD+ EFFECTUES SUR LES DOCUMENTS STRATEGIQUES DE LA PREPARATION A LA REDD+ EN RDC	56
8.4	ANNEXE 4 : TAUX DE DEPENSES DU DON FCPF	59
8.5	ANNEXE 5 : MATRICE DU GOUVERNANCE ECONOMIQUE : MESURES LIES A LA REDD+	60
8.6	ANNEXE 6 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS DU DOSSIER PREPARATOIRE	66
8.7	ANNEXE 7 : COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS DU DOSSIER PREPARATOIRE	92
8.8	ANNEXE 8 : ARTICLE PUBLIC SUR L'ATELIER DE VALIDATION DU DOSSIER PREPARATOIRE	119
8.9	ANNEXE 9 : COMMUNIQUE FINAL DE L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU DOSSIER PREPARATOIRE	120

## ACRONYMES

CLIP	Consentement Libre Informé et Préalable
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CTR	Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes
DFID	Agence de coopération britannique de développement
DSCR2	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération, période 2011 -2015
EESSS	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
ER-PIN	Note d’Idée du Programme de Réduction d’Emissions de Mai-Ndombe
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
GIZ	Agence allemande de coopération au développement
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD
IEC	Information, Education et Communication
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JICA	Agence japonaise de coopération au développement
MEDD	Ministère de l’Environnement et Développement Durable
MNV	Mesure, Notification et Vérification
ONU-REDD	Programme d’Organisation des Nations Unies pour la REDD+
PIF	Programme d’Investissement pour les Forêts (anglais : FIP)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PREREDD	Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo (PREREDD) de la COMIFAC
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts
REPALF	Réseau des Populations Autochtones pour la gestion des Ecosystèmes Forestiers
R-PP	Plan de Préparation à la REDD+
SIS	Système d’Information sur les Sauvegardes
SNSF	Système National de Suivi Forestier
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund

# 1 Introduction

La réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) dans les pays en développement est un sujet majeur des actuelles négociations internationales sur les changements climatiques. Le principe de la REDD+ est d'octroyer une compensation financière pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) issues de la déforestation et de la dégradation des forêts. Exclue lors de la première phase de négociations du Protocole de Kyoto, cette idée a été introduite par la Papouasie Nouvelle Guinée et le Costa Rica, au nom de la Coalition pour les Nations à Forêts Denses Humides (Coalition for Rainforest Nations) lors de la 11ème Conférence des parties (COP-11) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Montréal en 2005. **Membre de la Coalition pour les Nations à Forêts Denses Humides aux côtés de la Papouasie Nouvelle Guinée, c'est donc dès 2005 que la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée dans le processus REDD+.**

Elle n'a jamais cessée depuis d'appuyer la maturation de ce processus. La RDC a contribué activement à la rédaction des propositions de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) destinées à l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA en anglais) de la CCNUCC, avec notamment une première contribution majeure en avril 2006 (cf. annexe 1). Cette dernière synthétise les principes que défend la RDC depuis la COP-11. Elle n'en a jamais dérogé depuis. C'est ce document de référence qui a guidé et guide encore aujourd'hui la RDC dans son action au quotidien. Depuis 2009, ce processus est piloté par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) au travers d'une Coordination Nationale REDD (CN-REDD), avec l'appui du programme des Nations-Unies pour la REDD+ (ONU-REDD) et du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) géré par la Banque Mondiale.

Le Plan de Préparation à la REDD+<sup>1</sup> (R-PP) de la RDC a été approuvé en mars 2010<sup>2</sup> par le Comité des Participants du Fonds de Préparation du FCPF et par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. Cette approbation a permis le déblocage de financements à hauteur de 8.9 millions de dollars américains pour sa mise en œuvre (FCPF : 3.4M\$, ONU-REDD : 5.5M\$). Le don FCPF a essentiellement appuyé les composantes 1a, 1b, 2b, 2c et 2d du R-PP. Le programme ONU-REDD s'est quant à lui concentré sur les composantes 3 et 4 du R-PP. Pour consolider et parachever la phase de préparation, la RDC a bénéficié de fonds additionnels<sup>3</sup> en provenance du Fonds de Préparation du FCPF (5,2 millions de dollars américains) sur la base d'une évaluation indépendante à mi-parcours réalisée au mois de mai 2012. L'accord de don correspondant a été signé en janvier 2014. Les objectifs principaux du don additionnel étaient :

- (i) d'achever la phase de préparation à la REDD+, selon les critères et indicateurs du Cadre d'Evaluation du Dossier Préparatoire,

---

<sup>1</sup> Pour formuler le Plan de Préparation à la REDD+, la RDC a bénéficié d'un don de 200 000 dollars américains du Fonds de Préparation du FCPF. L'accord de don date du 19 mars 2009.

<sup>2</sup> Résolution PC/5/2010/1 de la réunion du Comité des Participants du FCPF en date des 22 et 23 mars 2010, Parc National de La Lope, Gabon.

<sup>3</sup> Résolution PC/13/2012/3 de la réunion du Comité des Participants du FCPF d'octobre 2012, Brazzaville, République du Congo.

- (ii) d'opérationnaliser les outils de mise en œuvre, dont le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV), le Registre National REDD+, les instruments de sauvegarde REDD+, les mécanismes de partages des revenus, de plaintes et de recours, et
- (iii) d'assurer le déploiement de la REDD+ dans les provinces.

***Les travaux ont bien avancé depuis et, dix ans après s'être engagée dans le processus REDD+, la RDC peut aujourd'hui présenter l'Auto-évaluation Participative de son Dossier Préparatoire à la REDD+, qu'elle juge mature et suffisant pour envisager les phases d'investissement et de paiements à la performance qu'elle attend depuis 2005.***

## 2 Vision Stratégique de la Mise en Œuvre de la REDD+ en RDC

### Affirmation du développement durable et de l'économie verte

Le monde est confronté à de multiples défis: crise économique et financière, sécurité alimentaire et énergétique, explosion démographique, crises diplomatiques et sécuritaires associées à la montée des extrémismes, raréfaction des ressources naturelles, surexploitation des ressources halieutiques, changements climatiques, perte massive de biodiversité, pollutions, etc. Tous ces défis convergent et s'additionnent pour remettre en cause les modèles de développement préconisés jusqu'à maintenant. La transformation de nos sociétés et de nos économies vers des modèles de développement plus durable s'impose. Il y a eu urgence. Inventer l'économie verte est donc le challenge du XXIème siècle.

Sensible aux risques et aux opportunités qu'impose ce changement de paradigme, la RDC considère l'environnement et la lutte contre les changements climatiques comme un des axes stratégiques de sa politique nationale. Cette orientation s'est manifestée pendant le processus d'élaboration de son Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté pour la période 2011 -2015<sup>4</sup> (DSCR2). La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques y ont été retenus ensemble comme l'un des quatre piliers du développement en RDC, aux côtés :

- du renforcement de la gouvernance et de la paix,
- de la diversification de l'économie, de l'accélération de la croissance économique et de la promotion de l'emploi,
- de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et du renforcement du capital humain.

Le Président de la République Joseph Kabila aime à rappeler ces priorités nationales lors d'évènements publics. La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques y tiennent toujours une place de choix. C'est ainsi que dans le cadre d'un Forum de Haut Niveau sur les changements climatiques (octobre 2011) , les auditeurs ont pu entendre de la voix même du Président: «Je vous invite aujourd'hui à faire un pas de plus et à engager un véritable partenariat pour la croissance verte en République Démocratique du Congo, alliant préservation de la forêt, lutte contre le changement climatique et développement économique et humain solide, rapide et durable».

---

<sup>4</sup> Les documents de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté sont élaborés par les pays membres du Fonds Monétaire International (FMI) à l'issue d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes et les partenaires au développement, dont les services de la Banque mondiale et du FMI. Ils font l'objet de rapports d'avancement annuels et décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales menées par les pays à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur et les principales sources de financement en la matière. Le document DSCR2 peut être obtenu sur demande à : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org), ou directement sur le site du FMI <http://www.imf.org>

## **Mécanisme REDD+ au service du développement durable en RDC**

La lutte contre les changements climatiques a été dressée au rang de priorité mondiale par la communauté internationale. La déforestation représentant un sixième des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il était légitime pour la communauté internationale de penser à la création d'un mécanisme spécifique dédié au secteur forestier. C'est dans ce contexte que sous l'égide de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques est né le mécanisme REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts). Le mécanisme REDD+, ou encore la REDD+, vise à récompenser les pays forestiers qui réduisent la déforestation et la dégradation de leurs forêts et/ou qui augmentent les stocks de carbone forestier.

Avec 155 millions d'hectares de forêts tropicales, la RDC pouvait potentiellement devenir un pays très émetteur. Mais consciente des enjeux planétaires et confiante dans la capacité de la communauté internationale à soutenir financièrement ses efforts, la RDC a finalement opté (2005) pour une trajectoire de développement respectueuse de la couverture forestière. Si la RDC adhère au processus REDD+, elle attend aussi de la part de la communauté internationale la reconnaissance de ses efforts et la prise en compte de 7 principes directeur dans le développement du processus REDD+ et le débat international. Ces derniers sont détaillés dans la soumission d'avril 2006 de la COMIFAC à l'Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique de la CCNUCC (cf. annexe 1). Ils sont rappelés ci-dessous :

***Bénéfices réels pour le climat***  
***Responsabilités communes mais différenciées***  
***Souveraineté des Etats et développement durable***  
***Equité***  
***Rapport coût-efficacité***  
***Ressources additionnelles***  
***Besoin d'agir rapidement tout en préservant l'intégrité des mécanismes existants***

Au-delà de la lutte contre les changements climatiques, la préservation des forêts congolaises dans le cadre du mécanisme REDD+ permet d'initier un dialogue intersectoriel propice à l'émergence de politiques sectorielles respectueuses de la diversité biologique, du bien-être et du développement des populations rurales dépendantes des forêts.

Ainsi, la REDD+ doit être comprise comme un mécanisme financier visant à promouvoir la préservation de la forêt dans une logique globale de développement et de lutte contre la pauvreté.

Ce processus a connu de fortes avancées depuis 2005. Sans être exhaustif, on peut citer le consensus national sur les moteurs de la déforestation, la validation du Plan d'Investissement du Programme pour l'Investissement Forestier (PIF), l'élaboration de la Stratégie-cadre nationale REDD+, la création du Fonds national REDD+ de la RDC (2012), l'intégration de la REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique<sup>5</sup> de la RDC (mai 2013), l'admission du programme de réduction des émissions du Mai

---

<sup>5</sup> La Matrice de Gouvernance Economique dispose de critères et indicateurs négociés entre le gouvernement de la RDC et le groupe Banque mondiale. C'est un outil qui permet de suivre les progrès ou retards de la RDC dans des domaines réputés essentiels pour son développement et d'encadrer les discussions entre la RDC et le groupe Banque mondiale sur les secteurs prioritaires à soutenir.

Ndombe dans le pipeline du Fonds Carbone du FCPF (avril 2014) et la validation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale en matière de REDD+ par la Banque Mondiale (janvier 2015). Toutes ces avancées sont le fruit de processus participatifs qui ont favorisé l'appropriation des acquis par toutes les parties prenantes intéressées de près ou de loin par le processus REDD+.

Ce rapport retrace les progrès accomplis de la phase de préparation à la REDD+ depuis 2009 en se basant sur les 34 critères et indicateurs du Cadre d'Évaluation du Dossier Préparatoire. Toutefois, il est essentiel de souligner que la présente Evaluation du Dossier Préparatoire n'est pas une fin en soi, mais l'indication des progrès atteints à ce jour, étant entendu que la préparation du pays à la REDD+ est un processus d'amélioration continue. Il n'y a pas de limite à l'excellence.

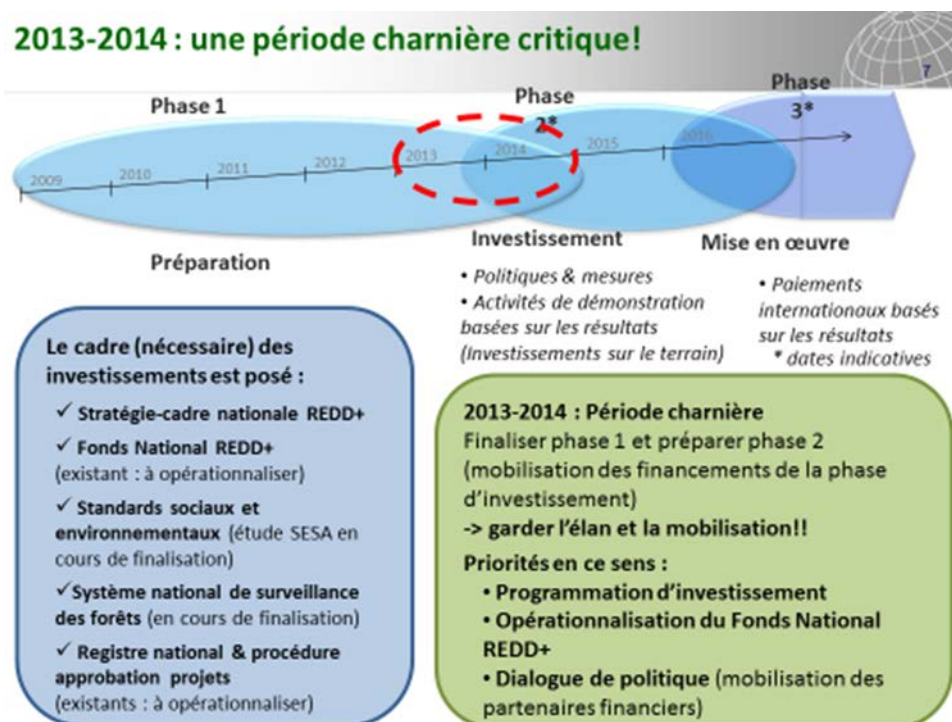


Figure 1 : La RDC entre la phase 1 et 2 de la préparation à la REDD+

Les années 2013 et 2014 ont permis à la RDC de finaliser la plupart des briques élémentaires de l'infrastructure nationale nécessaire et suffisante pour d'éventuelles transactions carbone dans un cadre social et environnemental sécurisé. **Forte de ces avancées, la RDC se sent aujourd'hui prête. Elle attend désormais la bénédiction des participants du FCPF pour envisager l'étape d'après, celle des paiements à la performance. Ce ne serait que le juste retour des choses dix ans après s'être engagée dans le processus REDD+.**



### 3 Sommaire du Processus de la Préparation à la REDD+

Le présent Document Préparatoire à la REDD+, tel que proposé par la RDC, fait état des avancées du processus REDD+ depuis l'obtention des premiers financements dédiés à cet effet, soit depuis le 19 mars 2009. La figure 2 ci-dessous présente un sommaire du déroulement du processus REDD+ en RDC. Il est important de signaler que les Participants du Fonds de Préparation du FCPF ont pu faire valoir leur point de vue en cours de route sur ce processus. Cette revue a eu lieu fin 2012 lors de la revue à mi-parcours du premier don de préparation sur la base d'un rapport indépendant établi courant de l'été 2012 (cf. annexe 2).

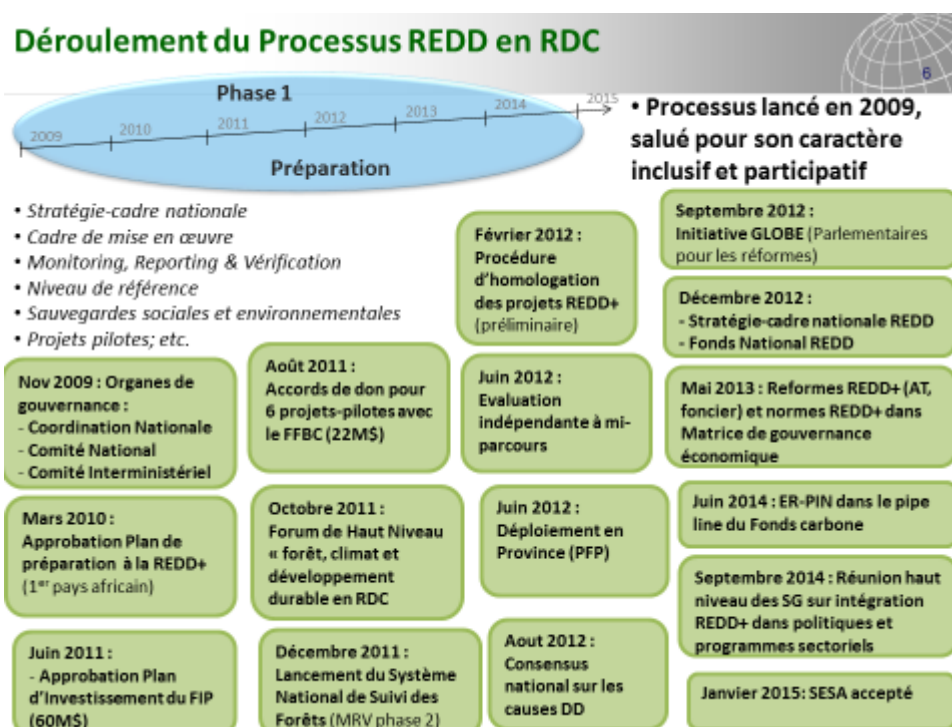


Figure 2 : Déroulement du processus REDD+ en RDC

Le présent document préparatoire à la REDD+ résulte d'une auto-évaluation participative du processus REDD+ en RDC. Il est le reflet d'un consensus issu de toutes les consultations avec les parties prenantes intéressées de près ou de loin par la REDD+ en RDC. Sur les 34 critères du cadre d'évaluation du document préparatoire (voir Tableau 1 ci-après), 26 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et huit des progrès satisfaisants (couleur jaune). Il est à noter qu'aucun indicateur de progrès constatant des améliorations nécessaires (couleur orange) ou l'absence de progrès à ce stade (couleur rouge) n'a été observé.

**Tableau 1 : Vue d'ensemble du consensus de l'auto-évaluation participative**

No.	Critères	Evaluation
1	Responsabilité et transparence	
2	Mandat et budget opérationnel	
3	Mécanisme de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle	
4	Capacité de supervision technique	
5	Capacité de gestion des fonds	
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	
8	Processus de consultation	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	
11	Évaluation et analyse	
12	Hierarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	
16	Sélection et hierarchisation des options stratégiques de REDD+	
17	Évaluation de la faisabilité	
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	
19	Adoption et application de lois et de réglementations	
20	Directives de mise en œuvre	
21	Mécanisme de partage des avantages	
22	Registre National REDD+ et système de suivi des activités REDD+	
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	
26	Démonstration de la méthode	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations du GIEC	
29	Explication de la méthode de suivi	
30	Démonstration des premières phases d'application	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux/ environnementaux	
33	Suivi, notification et échange d'informations	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	

### 3.1 Composante 1a: Organisation et consultations pour la préparation à la REDD+

#### Pilotage et mise en œuvre du processus (arrangements institutionnels)

Les arrangements institutionnels relatifs au pilotage du processus REDD+ ont été définis dès 2009 par un Décret du Premier Ministre (réf. : [Décret](#)). Ce décret a mis en place un Comité National (réf. : [Arrête](#)) et un Comité Interministériel (réf. : [Arrête](#)). Ces comités constituent respectivement l'organe de décision et d'orientation du processus REDD+ et l'organe de planification des activités REDD+. La CN-REDD est responsable de la mise en œuvre de leurs décisions au jour le jour. Bien que les Comités National et Interministériel ne soient pas très actifs aujourd'hui, la participation des différents Ministères et de la société civile dans les grandes décisions et orientations stratégiques a bien eu lieu. L'implication du gouvernement à très haut niveau est elle aussi permanente. Cette implication, à tous les niveaux, a été déterminante pour la maturation du processus REDD+ en RDC. Pour illustrer ce point, on peut citer la validation de la stratégie-cadre nationale REDD+ en Conseil des Ministres, les consultations avec les 16 (réduits à 7 depuis pour plus d'efficacité) Groupes de Coordination Thématique (GCT) lors de l'élaboration de la stratégie-cadre nationale REDD+ et des cadres spécifiques liés aux instruments de sauvegarde environnementale et sociale, et le dialogue permanent avec le Comité Technique de Concertation des Secrétaires Généraux (CTC/SG) de l'administration publique.

Le constat des faiblesses de ces deux comités (National et Interministériel) a néanmoins conduit récemment le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) à élaborer un projet de révision des arrangements institutionnels de la REDD+. Il est désormais prévu un comité unique de pilotage de haut-niveau rassemblant tous les ministères sectoriels et présidé par le MEDD. Comme la présidence de ce nouveau comité de pilotage n'a pas été confiée au Ministère des Finances, une réflexion est en cours pour préciser les modalités de coopération entre ce nouveau comité et le Fonds National REDD+, présidé par le Ministère de Finance. Une fois ces modalités de coopération clarifiées, la RDC disposera d'arrangements institutionnels efficaces et opérationnels permettant à la RDC d'envisager sereinement les phases d'investissements et de paiements basés sur les résultats.

Lors des consultations, les parties prenantes ont confirmé que la CN-REDD (réf. : [Organigramme de la CN-REDD](#)), après une période de transition suivant la fin du programme ONU-REDD, fonctionne désormais efficacement et d'une manière transparente (cf. annexe 3). La plupart des décisions et des activités résultent d'un consensus avec les parties prenantes sur la base de consultations préalables. La CN-REDD a les capacités pour finaliser tous les modes opératoires des outils issus de la phase de préparation et les mettre en œuvre dans le cadre d'une supervision générale de la REDD+ en RDC. Sur la transparence du processus, il est essentiel de souligner qu'un observatoire indépendant a été mis en place. Il s'agit de la plateforme MOABI (réf. : [Présentation du Moabi](#)). Cette plateforme dispose d'une base de données sur les moteurs de la déforestation, accessible au public.

## Budget et capacités de gestion des fonds

Les capacités de la RDC en matière de gestion fiduciaire sont acquises. L'apprentissage s'est faite au travers de la gestion des différents dons depuis 2009. La RDC a été le premier pays REDD+ du FCPF à avoir consommé l'enveloppe de 3,6 millions de \$ du fonds de préparation du FCPF. C'est aussi la RDC qui a été le premier pays REDD+ du FCPF à signer un don additionnel de 5,2 millions de \$ (cf. annexe 4). La gestion fiduciaire du PIF (60 millions de \$) est mise en œuvre par les mêmes cellules financières et de passation des marchés du MEDD, dont les capacités ont été renforcées en conséquence. Le Fonds National REDD+ est en cours d'opérationnalisation. Prévu comme le véhicule financier national à long terme, il pourra bénéficier des capacités et de l'expertise nationale acquises au côté de celles du gestionnaire du Fonds (réf. : [Termes de Référence](#) et [manuel d'opérations](#) du fonds). Le PNUD est pressenti pour fournir cette assistance technique. Un accord allant dans ce sens a d'ores et déjà été signé entre l'ONU-REDD et le Gouvernement de la RDC (réf. : [Protocole d'Accord](#)). Les efforts de mobilisation des financements sont menés aussi bien en RDC qu'au niveau international pour que la capitalisation devienne effective très rapidement.

**Tableau 2 : Budget de préparation à la REDD+**

Période	Budget (en millions USD)	Sources de financement
2009-2012	7.3	ONU-REDD
2009-2012	3.6	FCPF1
2011	19.6	CBFF
2011	0.6	OIBT
2012-2015	0.46	COMIFAC
2013	2.5	Norvège
2014-2016	5.2	FCPF2
<b>Total</b>	<b>41.66</b>	

## Mécanisme de coordination multisectorielle

Depuis 2009, de nombreux mécanismes ad-hoc ont été créés pour favoriser le dialogue intersectoriel autour des objectifs de la REDD+. Ils sont toujours en place. L'élaboration de la stratégie-cadre en est le produit et l'exemple le plus significatif. La stratégie-cadre a été élaborée sur la base de consultations multisectorielles ponctuelles pour devenir un document de référence autour duquel tous les ministères sectoriels se retrouvent aujourd'hui pour discuter de sa mise en œuvre. Proposant une vision de développement « vert », la stratégie-cadre nationale REDD+ oriente aujourd'hui effectivement les politiques sectorielles, mais aussi celles de certains bailleurs. Ces derniers sont plus particulièrement intéressés par les domaines agricoles, des hydrocarbures et de l'aménagement du territoire. On peut aussi citer les Universités d'Eté Internationales sur la REDD+ (3 éditions à ce jour) et les Groupes de Coordination Thématiques. Ce sont autant d'évènements ou de groupes qui promeuvent la coordination multisectorielle.

L'intégration de la REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique, suivie par le Comité Technique de Suivi et Evaluation des Réformes (CTR), a aussi relevé le caractère intersectoriel de la REDD+. La Matrice traite désormais de réformes foncières, d'aménagement du territoire et de normes

REDD+ dans les secteurs des hydrocarbures et des mines. Les mesures liées à la REDD+ dans la Matrice de Gouvernance se trouvent en annexe 5 (suivi du janvier 2015). Une réunion de haut niveau des Secrétaires Généraux d'au moins neuf ministères différents (aménagement du territoire, affaires foncières, agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, plan, développement rural, genre), organisé par le MEDD en septembre 2014, a abouti à une feuille de route et la mise en place d'un cadre technique permanent de concertation pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels (réf. [Compte rendu](#) et [feuille de route](#)). Par ailleurs, les programmes financés par le Fonds National REDD+, sous la tutelle du Ministère de Finances, seront sélectionnés sur la base du plan d'investissement REDD+ (en cours de finalisation) établi selon la stratégie-cadre nationale REDD+ et le plan d'investissement du ministère de l'agriculture.

### **Décentralisation du processus REDD+**

Deux provinces (Bandundu et Province Orientale) ont été consultées et ont participé à la validation de la stratégie-cadre nationale REDD+. Le déploiement à plus grande échelle du processus REDD+ en province avait été recommandé par l'évaluation indépendante de 2012. Le premier don de préparation du FCPF avait donc financé ce déploiement par la mise en place de 11 points Focaux Provinciaux. Toutefois, après plus d'une année d'expérience sur le terrain, ce déploiement à l'échelle du territoire national s'est avéré dangereux: risque de créer des attentes démesurées, difficultés de suivi, diffusion de messages non harmonisés sur la REDD+, etc. La CN-REDD est alors revenue en arrière pour limiter le nombre de ces Points Focaux aux principales provinces forestières de la RDC et dans les zones du Programme d'Investissement Forestier (PIF). Seules les provinces de Bandundu, du Kasaï Occidental, du Kasaï Oriental, de l'Équateur et de la Province Orientale disposent aujourd'hui de Points Focaux REDD+ Provinciaux. Le contenu de leur mission technique a été de plus simultanément enrichi de l'agenda FLEGT. Avec l'appui de la COMIFAC, ces cinq Points Focaux Provinciaux ont été déployés dans leurs provinces en 2014. La création et l'expérimentation des plateformes provinciales multi-acteurs pour la définition des stratégies REDD+ provinciales sont d'ores et déjà programmées. Un redéploiement pourra néanmoins revoir le jour en fonction des résultats quant à la capitalisation du Fonds National REDD+ et du plan d'investissement correspondant.

### **Mécanisme de remontée d'informations et de recours**

Il n'existe pas aujourd'hui de procédures formelles en RDC. Cependant, de nombreuses initiatives ont vu et voient encore le jour dans le cadre de projets pilote et du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe en cours de développement. La CN-REDD recense actuellement toutes ces expériences pour en analyser les forces et faiblesses. L'objectif de cette activité vise à proposer des directives nationales sur la base des leçons apprises. Le programme juridictionnel de réduction des émissions du Mai-Ndombe (réf. [Termes de Référence](#)) sera probablement le premier programme à mettre en œuvre ces nouvelles directives nationales. Elles sont attendues pour le mois de Juillet 2015. Les initiatives comme la plateforme MOABI qui permettent de faire remonter des informations du terrain en toute transparence pourrait jouer un rôle majeur

### **Evaluation :**

La plupart des indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**). La RDC a démontré qu'elle était prête à mettre en œuvre politiquement et techniquement la phase d'investissement tout en ayant l'aptitude à développer des programmes complexes à grande échelle (Mai Ndombe). Pour l'avenir, elle saura s'appuyer sur son expérience en matière de dialogue multisectoriel et de gestion fiduciaire pour gérer les investissements de façon cohérente, coordonnée et certainement transparente dans le respect des attentes des populations.

## **3.2 Sous-composante 1b. Consultation, participation et sensibilisation**

### **Participation des parties prenantes**

En RDC, quatre principales plateformes de participation ont été mises en place. Elles sont aujourd'hui le mécanisme institutionnel de participation :

- la plateforme Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) qui regroupe les organisations de la société civile, y compris les peuples autochtones (REPALEF),
- les sept Groupes de Coordination Thématique (voir sous-composante 1a),
- le Comité Technique de Concertation des Secrétaires Généraux de l'administration publique (voir sous-composante 1a), et
- les six groupes de travail pour la conception du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (réf. : [Document de cadrage pour Mai Ndombe](#)).

La société civile, à travers la plateforme GTCR, a toujours été impliquée (depuis 2010) dans le processus de préparation à la REDD+ et ses étapes clef. Le dialogue constant avec le GTCR a joué un rôle central dans l'ensemble des activités coordonnées par la CN-REDD. Le GTCR a par exemple exécuté toutes les activités d'information, d'éducation et de communication dans les trois bassins d'intervention du programme PIF. Même si certaines frustrations ou revendications ont pu apparaître à certains moments, souvent elles ne remettaient pas en cause le fond et les choix pris par le MEDD. La plateforme GTCR fait elle-même l'objet de conflits internes à l'origine de dysfonctionnements. Mais là encore, cela ne remet pas en cause sa raison d'être et de fait de jouer efficacement son rôle de force de proposition. Des efforts de restructuration sont en cours avec l'appui du PNUD et du don additionnel du Fonds de Préparation du FCPF.

Il faut souligner le rôle important du réseau des populations autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers de la RDC (REPALEF). Il fait partie du GTCR. Le REPALEF est une plateforme qui assure le plaidoyer des ONG locales réalisant des projets de développement en faveur des populations autochtones. Cette plateforme travaille étroitement avec la CN-REDD. Elle a participé notamment à l'élaboration et à la validation de la stratégie-cadre nationale REDD+ et à la formulation des instruments de sauvegarde. Elle est impliquée fortement dans l'élaboration du guide harmonisé du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).

Le secteur privé a aussi toujours maintenu le dialogue avec la CN-REDD au travers des associations qui le représentent comme la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ou la Fédération des Industries

du Bois (FIB). Il a été particulièrement actif lors de l'élaboration de la stratégie-cadre nationale ou le plan d'investissement du PIF. Il est à noter que le secteur privé n'a pas forcément les moyens financiers ou humains pour suivre tous les sujets de la phase de préparation. Il s'est donc montré plus éclectique, en se concentrant sur ses sujets de prédilection. Plus récemment, un dialogue intense a commencé autour de la participation des entreprises forestières dans le programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe. Il y va de leur capacité à envisager une exploitation à faible impact dans leurs concessions forestières.

## **Processus de consultation et utilisation des résultats**

De façon générale, les consultations sur le Dossier Préparatoire ont confirmé que la préparation de la REDD+ a été fortement participative, consultative, transparente et inclusive. De nombreuses réunions de concertation ont été tenues de manière ordinaire ou en réponse à des besoins ponctuels en vue d'harmoniser différents points de vues parfois divergents. Le dialogue a toujours été maintenu et le MEDD a assuré un rôle d'arbitrage et de facilitation lorsque nécessaire pour trouver un consensus. La divulgation des résultats des consultations se fait sur la base de rapports de consultation validés. L'annexe 3 synthétise tous les principaux documents du processus REDD+ en RDC, le déroulement et l'ampleur des consultations. L'opinion de la société civile a toujours été pleinement écoutée comme en témoigne, par exemple, la révision de l'arrêté d'homologation, ainsi que la signature du décret sur les forêts communautaires.

Les trois éditions de l'Université Internationale de la REDD+ ont connu un grand succès (2010: 300 participants, 2011: 800, 2014: 320) et ont été des occasions de promouvoir le débat national et intersectoriel sur la REDD+ en RDC en sensibilisant diverses parties prenantes (ministères sectoriels, secteur privé, société civile, Peuples Autochtones) sur diverses thématiques REDD+ (réf. : [Communiqué finale de 3ième Université Internationale REDD+](#)). Il est prévu d'organiser une Université Internationale de la REDD+ chaque année.

Fort de l'engouement suscité par ces forums, et dans le but d'appuyer le déploiement du processus dans les provinces, la CN-REDD a organisé en 2014, avec le soutien de l'Institut Européen de la Forêt (EFI), la 1ère Université Provinciale de la REDD+ (Province du Bandundu). Deux autres Universités Provinciales sont projetées en 2015 (à Kisangani dans la Province Orientale et à Mbuji-Mayi dans le Kasai Oriental). Des actions de sensibilisation supplémentaires ont aussi été lancés dans les aires des projets pilote REDD+. Les consultations se déploient donc progressivement partout dans le pays grâce à la mise en œuvre du plan intégré de communication. Le grand défi de la sensibilisation est celui de concilier mobilisation effective des communautés et organisations paysannes et production d'un discours concret et simple sur la REDD+ sans générer trop d'attentes.

Pour assurer la participation effective des parties prenantes, la RDC a adopté le principe du CLIP. La CN-REDD travaille actuellement avec un consultant national pour compiler les expériences existantes en la matière. L'objectif est de finaliser un guide méthodologique sur le CLIP en 2015 (réf. : [Guide CLIP](#)) pour être ensuite testé auprès de quelques sites pilote (notamment dans la zone du programme de réduction des émissions du Mai Ndombe) pour concilier la théorie à la pratique.

L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) de la REDD+ en RDC a fait aussi l'objet d'un vaste processus de consultation et de participation. Le coût des consultations a été estimé à environ 400 000 dollars américains. Trois niveaux de consultation ont été considérés :

- personnes directement impliquées dans le processus de préparation de la stratégie-cadre nationale REDD+,
- les parties prenantes jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie,
- les bénéficiaires potentiels des retombées de la REDD+, qu'elles soient positives ou négatives.

Les résultats des consultations touchant ces trois cercles de consultation sont documentés dans le rapport d'EESS.

### **Diffusion de l'information**

Développé avec la participation des parties prenantes, le plan de communication 2013-2017 représente le cadre de référence pour la diffusion de l'information (réf. : [Plan de communication](#)). Sa mise en œuvre se déroule de manière continue et assure la diffusion effective des informations relatives à toutes les décisions, la production d'outils, la mise en œuvre de tels outils, etc. L'objectif du plan de communication est de faire que, d'ici 5 ans (2020), au moins 80% des parties prenantes s'approprient le processus REDD+. Pour certains sujets, la CN-REDD n'hésite pas à recourir aux services des médias nationaux et à faire des campagnes de sensibilisation au travers d'émissions radiophoniques ou télévisées. Les moyens de communication utilisés tiennent toujours compte des acteurs ciblés. Le recours à la traduction en langue locale est systématique (brochures, feuillets radiophoniques, saynètes audiovisuelles, etc.). Un portail web dédié au processus national REDD+ est en cours de développement. Il sera opérationnel d'ici juin 2015 sur le site web du MEDD.

#### **Evaluation :**

La plupart des indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**) avec des mécanismes de participation et de consultation bien établis et efficaces. L'accès à l'information en ligne grâce au site web projeté et à l'opérationnalisation du Registre National REDD complètera très prochainement les outils déjà existants.

### **3.3 Sous-composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière**

#### **Analyse des causes de la déforestation et liens avec les activités REDD+**

L'analyse et la hiérarchisation des causes directes et indirectes de la déforestation et dégradation forestière est le principal acquis de cette section. Les résultats principaux sont :

- [Analyse qualitative des causes de la déforestation et de la dégradation des terres forestières dans une RDC post-conflit](#) (PNUE) ;



- [Etude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo](#) (ONU-REDD, GTCR) ;
- [Etude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo](#) (UCL).

Cette activité a impliqué une grande variété d'acteurs locaux et internationaux et un consensus national a été atteint. Le GTCR a beaucoup contribué et à faciliter l'obtention de ce consensus. La stratégie-cadre nationale REDD+ a ensuite renforcé et approfondi ces analyses. Elle s'est traduite par l'identification de 7 piliers pour s'attaquer aux causes directes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

### Régime foncier, gouvernance et incidences sur les politiques forestières

L'évaluation indépendante à mi-parcours (été 2012) de la préparation à la REDD+ reconnaissait des avancées en matière d'évaluation et d'analyse, mais déplorait le peu d'acquis concrets en terme de réformes foncières et d'aménagement du territoire. La RDC a avancé depuis. ***L'acquis le plus remarquable est l'intégration de la REDD+ dans la Matrice de Gouvernance Economique (mai 2013).*** Les progrès sont suivis régulièrement par le CTR sous la tutelle du Ministère des Finances. Trois mesures traitent de la REDD+ dans la matrice :

- achèvement du processus de conversion légale des titres forestiers et lutte contre l'exploitation illégale,
- amélioration de la transparence dans le secteur forestier,
- mise en œuvre du processus REDD+.

Le dernier rapport de suivi des indicateurs de la matrice date de janvier 2015, il se trouve en annexe 5. Lancée depuis 2012, la réforme foncière avait démarré très lentement. L'inscription de problématiques telle que l'aménagement du territoire dans la Matrice de Gouvernance vient de lui redonner un nouveau souffle. La Commission Nationale se déploie progressivement aux niveaux provincial et local. Un Ministère dédié à l'aménagement du territoire vient d'être créé. Les discussions sont en cours sur l'approche adéquate à adopter pour l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire.

***Il faut aussi noter le décret 14/018 du Premier Ministre en date du 2 aout 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales*** (réf. : [Décret](#)) ainsi que la création de Parcs Agro-industriels pour encourager l'investissement.

Dans le cadre de la gouvernance forestière, une synergie a été créée entre les processus REDD+ et FLEGT initiée par l'Union Européenne (UE, voir sous-composante 1a, décentralisation). Afin de lutter contre l'exploitation illégale du bois, une des causes directes de la déforestation en RDC et renforcer l'application de la loi, des négociations ont été entamées avec l'UE pour la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV). Les synergies portent sur la possible fusion des agendas FLEGT et REDD+ des points focaux provinciaux. Le renforcement des capacités des parties prenantes (exemple de l'atelier en janvier 2013 à Kinshasa) cumulent aussi les deux agendas.

#### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**). La RDC a complété l'analyse des moteurs de la déforestation et dégradation forestière. Elle a engagé des réformes importantes dans les secteurs liés à l'utilisation des terres et à la gestion des ressources naturelles (gouvernance). La Matrice de Gouvernance Economique assure le suivi des progrès et permet d'envisager en continu des actions correctives pour atteindre au plus vite les résultats escomptés.

### **3.4 Sous-composante 2b. Options stratégiques**

#### **Sélection des options stratégiques**

Les activités de la stratégie-cadre nationale REDD+ sont regroupées autour de sept piliers, dont trois piliers sectoriels (Agriculture, Energie, Forêt) et quatre piliers habilitants (Gouvernance, Démographie, Aménagement du Territoire, Foncier). Les piliers sectoriels visent à répondre aux causes directes de la déforestation et à générer des réductions d'émissions mesurables, alors que les piliers habilitants permettant de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation, visent à créer les conditions favorables à l'essor des piliers sectoriels. (réf. : [Stratégie nationale](#) et [Appendices](#)). La stratégie résulte de choix basés sur des analyses multiples et détaillées (voir sous-composante 2a). Elle a été élaborée de manière transparente et participative (réf. : [Annexe 1 de la stratégie nationale](#)) et a été adoptée à très haut niveau (Conseil des Ministres en novembre 2012). C'est désormais le document de référence pour toutes les consultations multisectorielles. Il est important de signaler que les sept piliers stratégiques retenus intègrent les orientations du Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR2). L'EESS s'est déroulée en parallèle de la phase d'élaboration de la stratégie nationale. L'analyse de la faisabilité sociale et environnementale des options stratégiques était essentielle et un préalable à la sélection des options stratégiques finalement retenues. Les politiques sectorielles se sont inspirées depuis de la stratégie nationale REDD+, et sont suivies dans le cadre de la Matrice de Gouvernance Economique.

#### **Evaluation de la faisabilité**

La mise en œuvre de la stratégie s'opérera concrètement lors de la phase d'investissement. Le Fonds National REDD+, véritable bras financier de la stratégie-cadre nationale, vise l'initiation de cette phase d'investissement, avec un plan d'investissement prioritaire de 200 millions d'USD dans le cadre d'une première capitalisation du Fonds (réf. : [Plan d'Investissement](#)). Actuellement la RDC développe des notes d'idées de programmes prioritaires REDD+ pour tester des politiques et des réformes habilitantes, mais aussi des investissements sectoriels dans les domaines agricoles et forestiers. Le programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe et les projets du PIF (réf. : [Plan d'Investissement du PIF](#)) vont aussi être les premiers grands tests des options stratégiques REDD+ retenues par la RDC.

La CN-REDD met actuellement en place un système de suivi-évaluation de la mise en place de la stratégie utilisant des indicateurs stratégiques (réf. : [Indicateurs stratégiques](#)). Simultanément, elle suit la performance des six projets pilote REDD+ en cours de mise en œuvre, pour en tirer des leçons avec le

souci d'actualiser demain la stratégie nationale REDD+ (réf. : [Annexe 7 de la stratégie nationale](#)). Un grand forum de capitalisation de ces expériences et de diffusion des leçons apprises est prévu en août 2015. Le système de suivi-évaluation est également un outil pour soutenir l'élaboration des stratégies provinciales en cours de développement. Il permet aussi d'ajuster au fil du temps les priorités stratégiques sur la base des expériences de terrain dans des situations sociogéographiques très diverses. Selon les recommandations de l'évaluateur indépendant en 2012, la stratégie-cadre nationale REDD+ devra être actualisée sur base de retours d'expériences issues d'investissements concrets sur le terrain.

#### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**) La RDC dispose d'une stratégie-cadre nationale REDD+ approuvée en Conseil des Ministres. Les programmes d'investissements financés ou en voie de l'être sont et seront l'opportunité de la mettre en œuvre. Grâce à un système de suivi-évaluation bien coordonné et effectif, la RDC est aujourd'hui en mesure de la mettre à jour sur la base des retours d'expérience en provenance du terrain.

### **3.5 Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre**

#### **Cadre légal et normative**

Le pays avance progressivement dans la mise en place des outils nécessaires à la mise en œuvre effective de la REDD+. Une évaluation du cadre légal actuel se trouve dans le chapitre 5 du Cadre de Gestion Environnemental et Social (réf. : [CGES](#), chapitre 5). Pour la mise en place et l'adaptation d'un cadre légal et réglementaire robuste pour la REDD+, la CN-REDD a établi un partenariat avec Globe International afin de promouvoir l'appropriation parlementaire d'un programme de réformes législatives. Le Groupe d'Appui Juridique (GAJ) a été mis en place à la suite de ce partenariat. Dans ce contexte, la RDC s'est dotée d'un plan d'action ambitieux qui touche, entre autres, le régime foncier, la propriété du carbone, l'aménagement du territoire et l'intégration de la REDD+ dans le code forestier. Une loi-cadre sur l'environnement a été adoptée en 2013. Les décrets d'application sont en cours de développement (réf. : [Loi sur l'environnement](#)). L'objectif de cette loi est d'harmoniser les politiques sectorielles environnementales notamment par la création d'une Agence Nationale de l'Environnement.

Sur la propriété du carbone, la RDC, comme l'ont fait la plupart des pays de l'OCDE, s'oriente vers un carbone propriété de l'état congolais. Le transfert de propriété à des acteurs de terrain est envisagé par des mécanismes similaires à ceux que les pays de l'OCDE ont mis en place dans le cadre des mécanismes de Mise en Œuvre Conjointe du Protocole de Kyoto. C'est l'homologation d'une activité REDD+ qui pourrait déclencher la possibilité d'un tel transfert. Dans le cadre de programmes complexes associant de multiples acteurs, à l'homologation devra s'ajouter le plan de partage des bénéfices établi selon les principes du cadre méthodologique du FCPF et dûment validé par l'état congolais.

## Mécanisme de partage des bénéfices

Une étude préliminaire sur le partage de bénéfices issus de la REDD+ a été produite en 2011 et a permis de donner des orientations juridiques à cette question (réf. : [Etude sur le partage de bénéfices](#)). Le développement en cours du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe impose aujourd'hui de développer des options concrètes de partage des revenus et un consultant est actuellement en train de développer un modèle et des orientations pour le niveau national à cet effet (réf. : [Termes de Référence du consultant](#)). L'étude sera exécutée sur une période de quatre mois et devra inclure toutes les consultations nécessaires à l'identification et la validation des recommandations. Le document ER-PIN du programme du Mai-Ndombe précise également quelques principes directeurs qui devront s'appliquer in fine. Lors des ventes de réductions d'émission, les petites activités seront favorisées avec des volumes vendus identiques à ceux de plus gros projets. Le pourcentage de crédits vendus des petits porteurs de projet (dont les communautés locales) sera de fait toujours supérieur à celui des porteurs de projets plus importants. L'autre principe consiste à pouvoir différer certaines ventes pour permettre à des activités dont la maturation est plus lente de bénéficier de recettes carbone simultanément à des activités qui auraient plus rapidement réduit les émissions.

## Registre national et système de suivi des activités

Un arrêté sur la procédure d'homologation des projets a été promulgué en 2011 (réf. : [Arrête](#)) et un projet de révision de cet arrêté est en cours d'élaboration pour intégrer des recommandations de la société civile ainsi que des aspects liés aux sauvegardes. Un manuel de procédures (réf. : [Manuel](#)) comprenant quatre annexes accompagnent cet arrêté pour en fixer les modalités de mise en œuvre (réf. : [Annexe garanties sociales et environnementales](#), [annexe frais administratifs](#), [annexe modelé de contrat](#), [annexe standards carbone et socio-environnementaux](#)). Le Registre National REDD+ est en cours de développement. Il sera l'outil, accessible à tous, qui agrégera toutes les informations relatives aux activités REDD+, de l'homologation au suivi-évaluation des projets. Son architecture logique et technique est décrite et une firme est en cours de recrutement pour la programmation informatique et la formation des utilisateurs de la plateforme. Le registre délimitera l'emprise des projets sur une carte géo-référencée afin d'éviter le double enregistrement des territoires concernés. Une première version du registre avait vu le jour en 2012, mais elle n'est plus opérationnelle. Les défaillances de cette version ont été constatées lors d'une session de travail associant les partenaires de la RDC sur la REDD+. C'était en juin 2014 dans le cadre du projet COMIFAC PREREDD (réf. : [Rapport sur le registre](#)). Son redéveloppement s'impose pour mieux prendre en compte toutes les avancées du processus depuis 2012 (réf. : Termes de Référence du consultant). La version nouvelle sera disponible en juin 2015 et opérationnelle fin 2015.

### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**). Le registre et le plan de partage des revenus sont tous deux très avancés et devraient pouvoir être finalisés au cours de l'année 2015. Le cadre de mise en œuvre, par nature, doit évoluer dans le temps

sur la base des résultats de projets mis en œuvre sur le terrain. Le minimum requis pour démarrer ces projets existe, il convient aujourd'hui d'expérimenter.

### 3.6 Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux

#### Processus d'évaluation environnementale et sociale et cadre de gestion

La CN-REDD a confié à une firme la réalisation de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS, réf. : [Rapport EESS](#)). L'EESS a été menée de manière très participative avec une très forte participation de la société civile et des autres parties prenantes concernées. Cette étude s'est déroulée tout au long de l'année 2012 et une partie de 2013 en parallèle à l'élaboration de la stratégie-cadre nationale REDD+. Les travaux participatifs ont d'ailleurs servis de base à la définition des sept piliers de la stratégie-cadre et de leurs activités. Certains risques associés ont été identifiés et des recommandations faites et prises en compte dans la conception de la stratégie. Le processus de consultation est documenté dans le rapport EESS.

A l'issue de cette étude, la RDC s'est dotée d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES, réf. : [CGES](#)) refet de cinq cadres spécifiques traitant de certains aspects particuliers des investissements REDD+ :

- [Cadre de gestion des pestes et pesticides](#);
- [Cadre de gestion du patrimoine culturel](#);
- [Cadre de planification en faveur des populations autochtones](#) ;
- [Cadre fonctionnel](#) ;
- Cadre de politique de réinstallation.

Ces cadres définissent les lignes de conduite à adopter, les études spécifiques qu'il conviendra de réaliser, les compensations à prévoir, les modalités de recours des populations contre les activités proposées, les procédures de gestion de ces recours et enfin le suivi-évaluation nécessaire pour vérifier la bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation. Il faut souligner que la RDC est le premier pays au monde à disposer d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale sur la REDD+ dûment validés par la Banque Mondiale (janvier 2015)<sup>6</sup>.

#### Standards nationaux

La RDC a défini ses standards nationaux sociaux et environnementaux afin d'avoir son propre cadre normatif national et garantir l'intégration de considérations sociales et environnementales dans la mise en œuvre de la REDD+, en pleine compatibilité avec les accords de Cancun et les cadres normatifs internationaux associés (réf. : [Standards nationaux](#)). Un large travail d'élaboration participative et de renforcement de capacités a été mené pendant huit mois avec la société civile. Les standards contiennent 7 principes, 25 critères et 43 indicateurs. Ils traitent de participation, de gouvernance et

---

<sup>6</sup>Seul le cadre de planification en faveur des populations mérite encore quelques améliorations.

de transparence, mais aussi de l'accroissement et du partage des bénéfices potentiels sociaux et économiques, de l'intégration de la dimension du genre, de la promotion des droits et des voies de recours.

#### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au vert (**progrès substantiels**). La RDC a tous ses instruments de sauvegarde validés pour la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux (EESS, CGES, standards nationaux) dans la mise en œuvre de projets REDD+, au terme d'un processus de consultation sans précédent par sa durée et son coût. Il reste à décrire les modalités opérationnelles de l'application de ces outils. La CN-REDD y travaille. Tout devrait être clarifié d'ici la fin de l'année 2015. Les outils seront ensuite adaptés dans le temps sur base des retours d'expérience.

### **3.7 Composante 3: Niveau de référence**

#### **Démonstration de la méthode**

La RDC dispose depuis novembre 2014 de normes (version provisoire) sur la stratification forestière (ref. : [Guide opérationnel des normes de stratification](#)). Elles constituent une révision des Normes de Stratification Forestière du Territoire publiées par le Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestiers (SPIAF) en 1981. Les travaux correspondants ont été menés sous la supervision de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF) du MEDD dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts en RDC (Projet AGEDUFOR). Concernant les facies forestiers, six types de peuplements sont distingués :

- Savanes arbustives,
- Forêts secondaires,
- Forêts primaires dense humides semi-décidues,
- Forêts primaires dense humides sempervirentes
- Forêts marécageuses,
- Forêts galerie.

Pour chacun des types de peuplement décrit, des sous-types de peuplement sont proposés pour une analyse plus fine, si nécessaire, des cartes de végétation. Le choix de recourir à ces analyses plus fines reste facultatif. Il est à la discrétion des porteurs de projets. Pour la catégorie « Forêts secondaires » par exemple, trois sous-types de peuplements sont proposées :

- Régénération,
- Forêts secondaires jeunes,
- Forêts secondaires adultes.

Cette stratification est le fruit de compromis multiples entre les contraintes techniques inhérentes au traitement des images satellite (granulométrie souhaitée), le coût de tels traitements et la précision souhaitée des données de sortie. Mais fort de cette stratification, la RDC a pu se lancer dans des

inventaires de terrain pour déterminer le contenu carbone de chacun des types de peuplement retenu. Ces travaux se concentrent sur la province du Bandundu pour débiter. Ils sont en cours. La RDC dispose donc aujourd'hui des bases et de la méthodologie de travail nécessaires à l'élaboration de son niveau de référence et au développement de son système MNV.

## **Données historiques et adaptation au contexte nationale**

La RDC travaille depuis 2009 sur l'élaboration d'un niveau de référence acceptable et conforme à l'esprit des Accords de Durban. Ces travaux incluent l'analyse historique de la déforestation et des travaux de modélisation prospective de la déforestation pour l'ajustement du niveau de référence. On peut citer, sans être exhaustif :

Données d'activité :

- La mise en place d'un laboratoire de surveillance du couvert forestier pour le développement de la carte forestière de base pour l'année 1990 et l'analyse du changement pour la période 1990-2010,
- Un référentiel biannuel sur l'état des Forêts du Bassin du Congo produit par l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) sur financement de la COMIFAC,
- L'atlas Forêts d'Afrique Centrale de l'Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC), dans le cadre du projet Forêts d'Afrique Centrale Evaluées par Télédétection (FACET), en collaboration avec les Universités du Dakota du Sud et du Maryland, sur la couverture forestière et les changements du couvert forestier en RDC pour la période 2000-2005-2010 selon une méthodologie « mur à mur » utilisant des images Landsat,
- Les travaux de l'Université Catholique de Louvain (UCL) sur la déforestation et la dégradation, la reforestation et la régénération pour les périodes 1990-2000 et 2000-2005,
- Les études globales comme Global Forest Change (GFC) de Hansen et al. 2013.

Facteurs d'émissions :

- La compilation des données historiques d'inventaires forestiers pour les périodes 1970 – 1990 et incluant l'information relative aux inventaires d'aménagement, d'allocation et de investissement.
- La DIAF est en train d'évaluer la possibilité d'avoir accès aux données des exploitants forestiers et des inventaires privés suite à la préparation des Protocoles d'Accord.

Tous ces travaux doivent désormais déboucher sur le scénario de référence de la RDC. A cet effet un atelier national tenu en Février 2015 a clarifié les responsabilités et produit une feuille de route pour la présentation d'un niveau de référence national lors de la COP-21 à Paris fin 2015. Ce travail s'appuiera sur les travaux en cours relatifs au développement du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe. En effet, dans le cadre de la conception du programme de Mai-Ndombe un scénario de référence est en cours de finalisation (juin 2015) afin de permettre le démarrage du programme dès 2016. Ce scénario comporte une analyse historique de la déforestation et de la

dégradation planifiée (exploitation forestière) sur la période 2005-2014 (et 2003-2012) ainsi qu'une justification des ajustements souhaités.

### Faisabilité technique et conformité aux directives CNUCC

La faisabilité technique n'est plus à prouver, et la RDC s'emploie à suivre scrupuleusement les directives de la CCNUCC.

#### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au jaune (**progrès satisfaisants**). Fin 2015, la RDC disposera d'un niveau de référence à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe robuste sur le plan scientifique. En cohérence avec l'approche nationale, il aura également revitalisé l'envie d'aboutir rapidement sur le niveau de référence national dans le cadre de la CCNUCC.

## 3.8 Sous-composante 4a : Système National de Surveillance de Forêts

### Méthode de suivi et application

Le Système National de Surveillance de Forêts (SNSF) congolais est l'outil de mise à disposition d'informations traitant de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Le SNSF est lié à la plateforme INPE<sup>7</sup> TerraAmazon, rebaptisée TerraCongo pour la RDC. La plateforme combine un Système d'Information Géographique (SIG), du traitement d'images, de la gestion de base de données et des fonctionnalités d'accès aux données. Le SNSF s'articule autour de trois piliers distincts:

- le Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS, TerraCongo),
- l'Inventaire Forestier National (IFN),
- l'Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I-GES),

La RDC est le premier pays satisfaisant les obligations de conformité "phase 2". C'était en décembre 2011 lorsque la RDC a dévoilé son système national de surveillance des forêts lors de la COP-17 à Durban. Une première version du système est disponible sur internet à l'adresse suivante <http://www.rdc-snsf.org/>. Une vidéo du portail est disponible sur <http://bit.ly/XxN2M6>. Les avancées relatives aux trois piliers du SNSF sont résumées dans le tableau suivant :

---

<sup>7</sup> "National Institute for Space Research", Brésil

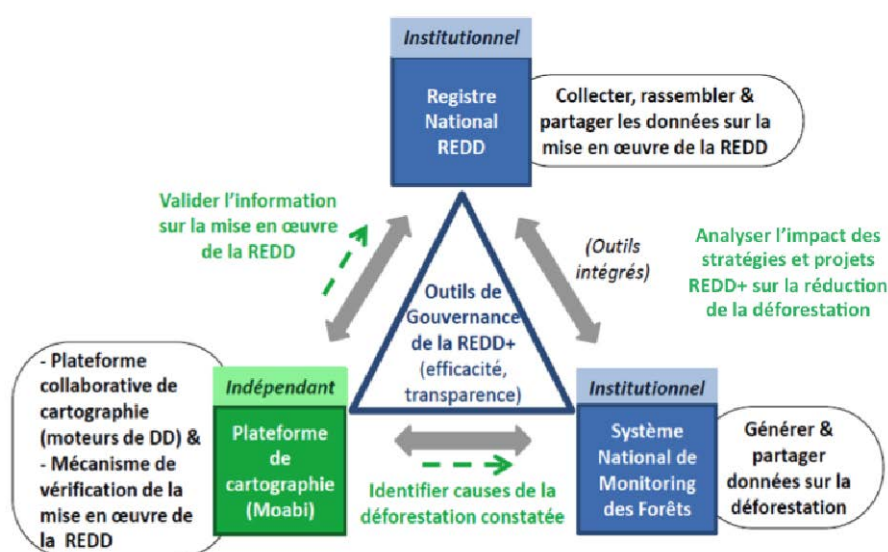


**Tableau 3 : Avancées relatives aux trois piliers du SNSF**

Composante MNV	Avancées réalisées
Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement d'un portail web pour diffuser l'information sur l'évolution du couvert forestier et les émissions de la forêt;</li> <li>- Formation et mise à niveau d'une équipe des experts en télédétection et SIG et renforcement d'un laboratoire au sein de la DIAF pour surveiller l'évolution du couvert forestier;</li> <li>- Conception d'une méthode pour l'estimation de la superficie Forestière et la détection de changement;</li> <li>- Création d'une carte forestière de référence pour l'année 1990 par le MEDD.</li> </ul>
Inventaire Forestier National (IFN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un pré-inventaire : Sondage pour l'évaluation de la variation dans la biomasse par strate au niveau nationale à travers 65 sites de sondage et 470 placettes. Actuellement 50% des sites ont été mesurés par la DIAF. La finalisation du pré-inventaire est prévue pour mi 2015;</li> <li>- Compilation des données d'inventaires forestiers historiques;</li> <li>- Développement d'un inventaire forestier pour la Province de Bandundu par la JICA/JAFTA;</li> <li>- Réalisation d'une carte carbone utilisant le LiDAR pour l'ensemble du territoire par le WWF.</li> </ul>
Inventaire de GES national pour le secteur AFOLU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un inventaire des GES pour l'année 2000;</li> <li>- Renforcement des capacités et création d'une unité IGES au sein de la DDD, incluant l'achat d'équipements</li> </ul>

Il est à noter que le SNSF sera connecté demain au registre et à un (ou à des) système(s) de surveillance communautaire et/ou publique tel que schématisé ci-dessous.

### OUTILS DE SUIVI-EVALUATION EN RDC



**Figure 3 : Outils de suivi-évaluation en RDC**

Un plan d'action sur trois ans (2015-2018) pour opérationnaliser le MNV au niveau national a été conçu et validé fin 2014 (réf. : [Plan d'action MNV](#)). Son financement reste à clarifier, mais plusieurs pistes existent. Elles sont actuellement en discussion. Une coopération avec le Brésil semble possible. La poursuite du projet régional MNV de la COMIFAC (Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo) est une autre alternative avec un appui technique par la FAO.

## Dispositif institutionnels

Le SNSF dépend administrativement de la DIAF (en charge d'IFN et de SSTS) et de la Direction du Développement Durable (DDD, en charge d'IGES) du MEDD. L'élargissement à un cercle plus grand d'institutions congolaises techniques et/ou de recherche est envisagé, notamment avec la faculté d'Agronomie de l'Université de Kisangani.

A court terme, la RDC a les capacités techniques et institutionnelles pour opérationnaliser le MNV à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe. Au-delà, un renforcement des équipes de la DIAF sera nécessaire, y compris de leurs moyens de fonctionnement.

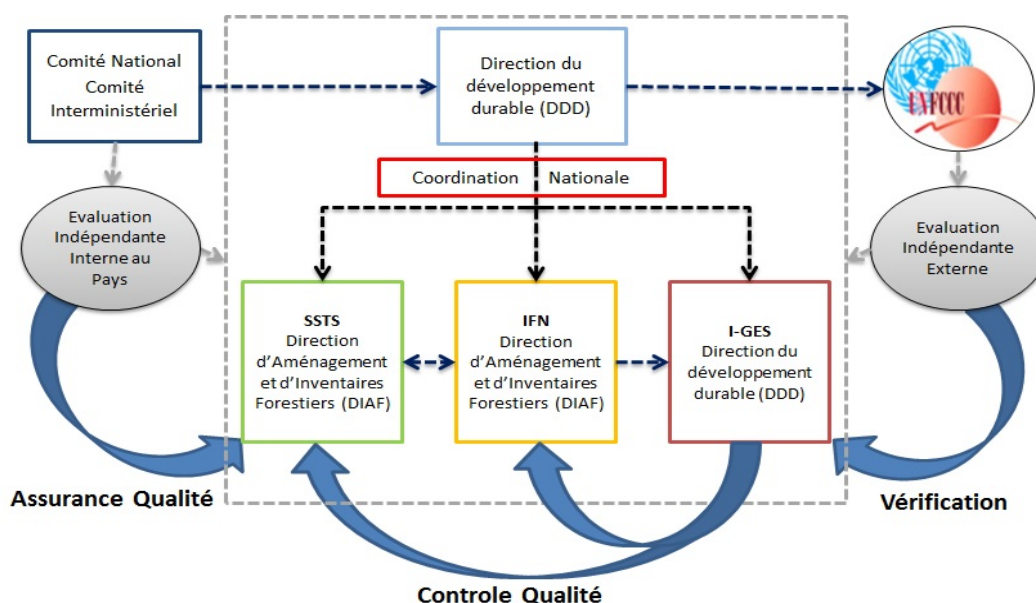


Figure 4 : Dispositif institutionnel pour le Système National de Surveillance des Forêts

### Evaluation :

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au jaune (**progrès satisfaisants**). La RDC est aujourd'hui capable d'opérationnaliser dans la durée un système de surveillance forestier à un niveau régional. Elle s'organise pour passer au niveau national à l'horizon 2018.

### 3.9 Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes

#### Les aspects non-carbones et système d'information sur les sauvegardes

Les questions liées aux aspects non-carbones et aux sauvegardes ont été largement débattues dans le cadre de l'EESS. Le cadre de gestion détaille les procédures et arrangements institutionnels visant à minimiser les risques sociaux et environnementaux qui pourraient être associés à des activités REDD+. Un système d'information sur les sauvegardes est envisagé. Plusieurs travaux sont disponibles pour informer ce système, notamment la cartographie préliminaire des bénéfices multiples (réf. : [Rapport sur les bénéfices multiples](#)) et les standards nationaux sociaux et environnementaux.

#### Dispositif institutionnels

Le système d'information sur les sauvegardes sera interconnecté avec le Registre National REDD+. Le(s) mécanisme(s) de gestion des plaintes et de recours et la plateforme MOABI compléteront le dispositif en traitant plus spécifiquement les questions de gouvernance de la REDD+. Un comité de suivi des risques et co-bénéfices a été mis en place. Même si ce dernier mérite d'être redynamisé, il aura en charge l'adaptation et l'amélioration du système en fonction des besoins, sur la base des leçons apprises issues de la mise en œuvre de premiers projets (p. ex. PIF, programme de réduction des émissions du Mai Ndombe).

#### **Evaluation :**

Les indicateurs de progrès caractérisant cette sous-composante sont au jaune (**progrès satisfaisants**). Au niveau national, les procédures de suivi sont définies. Il reste néanmoins à développer le système informatique d'information pour assurer le traitement et la dissémination des informations.

## 4 Rapport et Résultats du Processus d'Auto-évaluation Participatif

### 4.1 Rapport sur le processus de consultations

Afin d'évaluer le progrès relatif au niveau d'avancement de la phase de préparation à la REDD+ en RDC, une approche participative et inclusive a été préconisée. Celle-ci a privilégié les consultations et les concertations avec toutes les parties prenantes intéressées de près ou de loin par la REDD+. La RDC a réalisé cet exercice en tirant profit des bonnes pratiques existantes en matière de participation et de consultation au sein d'institutions existantes (p. ex. plateforme nationale de la société civile, CTR) et/ou de processus en cours (p. ex. atelier de lancement de la conceptualisation du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe à Bandundu).

#### Préparation du processus d'auto-évaluation

Dans le cadre d'une mission de la Banque Mondiale en RDC, du 13 au 24 octobre 2014, une réunion entre la CN-REDD et la mission a permis de **cadrer l'approche** pour l'élaboration du Dossier Préparatoire. La discussion a clarifié que le Dossier Préparatoire n'est pas une fin de la phase de préparation en soi, mais l'indication de progrès relatifs. La préparation du pays à la REDD+ est un processus d'amélioration continue basé sur une auto-évaluation à tout moment.

En vue de conduire un processus participatif et productif d'auto-évaluation, **un facilitateur** a été désigné, en la personne de Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD. Le facilitateur œuvre au sein de cette structure depuis bientôt cinq ans. Fort de son expérience, de sa crédibilité auprès des diverses parties prenantes et de sa connaissance du secteur et des problèmes locaux, le facilitateur a su encourager les participants à s'engager et à participer activement dans l'évaluation du Dossier Préparatoire de la RDC. La tâche du facilitateur a consisté à :

- organiser et superviser les consultations d'auto-évaluation avec les parties prenantes,
- préparer les documents de référence,
- établir les rapports,
- diffuser l'information,
- consolider les résultats pour la validation nationale, pour une soumission du Dossier Préparatoire au Comité des Participants du FCPF pour sa 19<sup>ième</sup> réunion (PC-19) de Mai 2015.

La CN-REDD a commencé par l'élaboration d'une **note méthodologique** (réf. : [Note méthodologique](#)) décrivant les différentes étapes du processus participatif, en incluant un calendrier des différentes consultations. La note a été diffusée à toutes les parties prenantes et publiée sur les sites web du MEDD et du FCPF en novembre 2014. En parallèle, la CN-RED a réuni tous les documents susceptibles d'illustrer les progrès atteints pour chacun des critères du Cadre d'Evaluation du Dossier Préparatoire. Il s'agissait de collecter les preuves des progrès réalisés, comme la stratégie-cadre nationale REDD+, le rapport sur le processus EESS, les rapports de consultation, etc. La mise à disposition de ces

documents auprès du public s'est opérée par la création d'une Dropbox et leur mise en ligne sur le site web du FCPF<sup>8</sup>.

**Le financement** des consultations a été assuré avec l'appui du don FCPF (Tableau 3).

**Tableau 4 : Budget du don FCPF 2 assuré pour le processus participatif relatif à l'Evaluation du Dossier Préparatoire**

Réunion	Budget en \$US
Société civile	2556
Peuples autochtones	2000
Porteurs projets REDD+	2209
Parties prenantes de la Province de Bandundu	----
Partenaires techniques et financiers	1561
Administrations MEDD et	2556
Comité Technique de suivi de Reformes (CTR)	2459
Comité technique concertation des Secrétaires Généraux	2396
Comité National REDD+	2877
Atelier national validation Dossier Préparatoire	9682
<b>Total</b>	<b>26296</b>

Afin de faciliter le processus de consultation, la CN-REDD a préparé en amont **une version 0 de l'Auto-évaluation** (janvier 2015). Il s'agissait principalement d'un sommaire des grandes lignes et de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+ par sous-composante.

## Conduite de l'évaluation

La CN-REDD a organisé tous les consultations conformément au calendrier prévisionnel. D'une manière générale, la participation et l'engagement des parties prenantes ont été exceptionnels avec des discussions actives et franches. Chaque structure participante avait de plus porté une attention particulière sur la représentativité des acteurs, y compris des femmes.

Les documents de référence suivants avaient été partagés comme base de travail pour l'évaluation :

- le Cadre d'Evaluation du Dossier Préparatoire (version FMT note 2011-14 du 31 décembre 2011),
- le R-PP de la RDC de juillet 2010,
- l'évaluation indépendante à mi-parcours d'octobre 2012
- le rapport à mi-parcours de juillet 2013,
- les commentaires du Comité des Participants du FCPF sur le rapport à mi-parcours (réponses aux commentaires en annexe 2).

---

<sup>8</sup> <https://www.forestcarbonpartnership.org/democratic-republic-congo>

Un **sommaire des consultations** est présenté dans le Tableau 4 ci-dessous. Les listes des participants de chaque séance se trouvent en annexe 6.

**Tableau 5 : Sommaire des consultations pour l’auto-évaluation du Dossier Préparatoire**

	Parties prenantes	Date réunion	Lieu réunion
1	Société civile	5 février 2015	CN-REDD, Kinshasa
2	Porteurs projets et initiatives REDD+	6 février 2015	CN-REDD, Kinshasa
3	Parties prenantes de la Province de Bandundu	13 février 2015	Bandundu
4	Partenaires techniques et financiers	16 février 2015	CN-REDD, Kinshasa
5	Administrations MEDD & autres Ministères sectoriels	19 février 2015	CN-REDD
6	Comité Technique de suivi de Reformes (CTR)	20 février 2015	CTR
7	Comité technique concertation des Secrétaires Généraux	26 février 2015	CN-REDD
8	Peuples autochtones	07 mars 2015	Siège REPALEF, Kinshasa
9	Comité National REDD+	10 mars 2015	CN-REDD
10	Atelier national de validation	12 mars 2015	Hôtel Sultani, Kinshasa

Au début de chaque réunion, la parole est donnée au Coordonnateur National REDD+, Monsieur Victor Kabengele, pour expliquer aux participants les objectifs de l’auto-évaluation et la méthodologie de travail proposée. Une présentation PowerPoint sert.

Chaque structure consultée, sur la base de la version 0 de l’auto-évaluation du Dossier Préparatoire, évalue ensuite l’état d’avancement de la préparation à la REDD+ en se référant aux 34 critères du Cadre d’Évaluation du Dossier Préparatoire. Cette évaluation consiste en une analyse des points forts et des points faibles des thèmes abordés par chacun des critères du Cadre d’Évaluation du Dossier Préparatoire. Des propositions sont aussi faites pour améliorer les acquis (mesures / priorités). Globalement, même en cas d’avis divergents au départ, les participants, aidés par le facilitateur, ont su faire émerger un consensus accepté par tous.

Le progrès est apprécié en fonction d’une échelle de couleurs :

- progrès substantiels (couleur verte),
- progrès satisfaisants (couleur jaune),
- améliorations nécessaires (couleur orange),
- absence de progrès (couleur rouge).

Pour assurer un processus transparent, la CN-REDD prend note des commentaires et recommandations séance tenante et les projette sur écran pour que tous les participants puissent les voir et réagir. En fin de réunion, une synthèse reprenant les résultats clé est faite par le facilitateur. Pour chaque consultation, un compte rendu écrit est produit et distribué aux participants. Ces derniers

peuvent encore intervenir ultérieurement s'ils le jugent utile. Les différents comptes-rendus se trouvent en annexe 7.

La CN-REDD a aussi consulté des personnes additionnelles par email pour maximiser la participation (Tableau 5).

**Tableau 6 : Nombre de personnes consultées par structure et sexe**

Structure	Nombre de personnes		Personnes présentes	
	Invitées	Présentes	Hommes	Femmes
Comité National REDD+	14	12	12	-
Ministères différents	45	17	16	1
Porteurs de projets REDD+	33	18	13	5
Partenaires techniques et financiers	62	17	13	4
Comité Technique de suivi de Réformes (CTR)	30	25	21	4
Société civile	33	22	19	3
REPALF	40	32	26	6
Parties prenantes de la Province de Bandundu	30	28	22	6
Atelier national de validation	80	102	88	14
Personnes ressources	24	10	7	3
<b>Total</b>	<b>391</b>	<b>283</b>	<b>237</b>	<b>46</b>

## Communication et diffusion des résultats de l'évaluation

Sur la base des observations et commentaires issus des consultations, le facilitateur a consolidé les résultats dans une nouvelle version du Dossier Préparatoire. Cette nouvelle version a été soumise aux différentes parties prenantes lors d'un **atelier de validation**, tenu le 12 mars 2015 à l'Hôtel Sultani à Kinshasa. L'engagement à haut niveau de la RDC dans le processus REDD+ s'est matérialisé par la présence du Ministre du MEDD, Monsieur Bienvenu Liyota Ndjoli, à cet atelier (cf. article sur l'atelier en annexe 8).

Dans son mot d'ouverture, le Ministre a indiqué que le processus REDD+ que le MEDD pilote depuis 2009, a connu des avancées remarquables, dont la stratégie nationale cadre REDD+, le Plan d'investissement du PIF, le Fonds National REDD+ et l'admission dans le pipeline du Fonds Carbone de l'ER-PIN de la RDC., il a indiqué que d'autre part, la validation du rapport d'auto-évaluation, permettra à la RDC d'entrer de plein pieds dans la phase d'investissement. Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National REDD, a présenté ensuite aux participants les principaux résultats de l'auto-évaluation. Sur les 34 critères du Cadre d'Evaluation du Dossier Préparatoire, 26 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et 8 des progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun indicateur de progrès constatant des améliorations nécessaires (couleur orange) ou l'absence de progrès à ce stade (couleur rouge) n'a été observé. Afin d'améliorer les critères jugés satisfaisants, un plan de travail a également été présenté. Celui-ci s'articule autour de l'opérationnalisation de certains

outils, de la poursuite des réformes (notamment sur le cadre légal, la décentralisation de la REDD+ et l'amélioration de l'environnement pour des investissements REDD+), et de la poursuite des efforts en matière d'information, d'éducation et de communication. Le Rapport final de l'auto-évaluation du Dossier Préparatoire a été validé à l'unanimité (cf. annexe 9).

Cette auto-évaluation du processus REDD+ en RDC constitue la phase de consolidation naturelle de l'évaluation indépendante de 2012. Cette dernière avait en effet initié ce principe d'auto-évaluation. Le consensus qui s'est dégagé entre les différentes parties prenantes dans cette phase de finalisation de la préparation à la REDD+ démontre que la RDC est prête pour la phase d'investissement, même si certains axes/thèmes méritent encore quelques améliorations. ***Dix ans après s'être engagée dans la REDD+, la RDC est convaincue que seule désormais la phase d'investissement lui permettra de procéder aux derniers ajustements au travers de l'expérimentation concrète sur le terrain.***

## **4.2 Résultats de l'auto-évaluation participative**

A l'issue des consultations, les différents rapports de consultations ont été compilés pour consolider les points de vue où il y a un consensus et ceux où il y a des opinions différents. Le tableau synthétique, ensemble avec les autres chapitres du Dossier Préparatoire, a été discuté avec toutes les parties prenantes pendant l'atelier de validation nationale. Les tableaux suivants présentent une synthèse des consultations par rapport à l'état d'avancement de la RDC dans la REDD+. Ils sont articulés autour des éléments suivants par sous-composante et critère du Cadre d'Évaluation du Dossier Préparatoire: points forts, points faibles et activités envisagées soit pour avancer le dossier soit pour améliorer les points faibles.



## Sous-composante 1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD

N°	Critère évalué	Points forts	Points faibles	Activités à mener pour améliorer les points faibles
1	Responsabilité et transparence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un Décret du Premier Ministre organisant les arrangements institutionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inactivité du Comité National et du Comité Interministériel à la suite de la désignation nominative des membres, au manque de motivation des membres et de l'expertise avérée dans les domaines des changements climatiques</li> <li>- Comité National n'a pas suffisamment de pouvoir de décision sur l'affectation des ressources financières</li> <li>- Conseil scientifique non encore opérationnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le suivi du projet de révision du Décret soumis à la signature du Premier Ministre afin d'avoir un seul organe délibérant et un seul organe exécutif à l'instar de l'ITIE/RDC.</li> <li>- Mener une réflexion en profondeur sur les arrangements institutionnels, notamment l'articulation entre les différents comités existants et leur représentation au niveau provincial et local</li> <li>- Faire un plaidoyer pour la mise en œuvre de la décentralisation</li> <li>- Prendre un arrêté de remplacement des anciens membres des cabinets politiques par des hauts fonctionnaires qualifiés de l'administration publique ; nomination liée à la fonction et au profil requis</li> <li>- Opérationnaliser le conseil scientifique</li> </ul>
2	Mandat et budget opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs sources de financement pour l'appui à la REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs sources de financement avec coordination faible</li> <li>- Faible budget du Gouvernement et jamais décaissé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la concertation entre des bailleurs de fonds dans la programmation des activités.</li> </ul>
3	Mécanisme de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis le début du processus REDD+, la CN-REDD travaille étroitement avec plusieurs Ministères sectoriels.</li> <li>- Mise en place des GCT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens financiers et matériels de GCT insuffisants et experts non motivés</li> <li>- Absence du cadre juridique du CTP/SG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer les GCT autour de 7 piliers de la stratégie cadre REDD+ en tenant compte de la représentativité des différentes parties prenantes.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du CTP/SG pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un mécanisme qui facilite la transmission de l'information entre le Ministère de l'Environnement et les autres Ministères sectoriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un projet d'arrêté portant fonctionnement et nomination des membres du CTP/SG</li> <li>- Plaidoyer au niveau du Ministère du Budget pour l'appui au CTP/SG et au GCT</li> </ul>
4	Capacité de supervision technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité démontrée à coordonner et à superviser de nombreuses études et travaux techniques</li> <li>- CN-REDD fait monter en puissance l'expertise recrutée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non capitalisation de l'expertise en fin mandat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolonger la durée contractuelle des experts après évaluation</li> <li>- Assurer le transfert des compétences des consultants internationaux aux experts nationaux.</li> </ul>
5	Capacité de gestion des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources forestières abondantes et capables de générer des ressources financières</li> <li>- Capacité avérée à gérer et à coordonner différentes sources de financement (RDC, premier pays à avoir consommé le don de 3.5 millions USD du FCPF)</li> <li>- Existence du premier plan d'investissement du Fonds National REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de capitalisation du Fonds National REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la formalisation et la capitalisation du Fonds National REDD+ et l'opérationnalisation de son premier Plan d'investissement</li> <li>- Valoriser l'expertise locale sur la gestion des fonds.</li> </ul>
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en cours (consultant recruté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de lignes directrices et de procédures formelles en RDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude en cours pour poser des principes nationaux et un plan opérationnel pour le programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe (finalisation mi-2015)</li> </ul>

## Sous-composante 1b. Consultation, Participation et sensibilisation

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de toutes les parties prenantes dans le processus REDD+ à tous les niveaux.</li> <li>- Dialogue continue entre la CN-REDD, le secteur privé et la société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration difficile avec les autorités locales</li> <li>- Difficulté à impliquer les organisations paysannes surtout lors de la phase de mise en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et opérationnaliser les Points Focaux Provinciaux</li> <li>- Améliorer la participation de la femme, des jeunes, des communautés locales et des Peuples Autochtones au processus REDD+</li> </ul>
8	Processus de consultation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parties prenantes régulièrement consultées sur les questions REDD+</li> <li>- Appropriation du processus REDD dans le cas du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents arrivent parfois en retard</li> <li>- Limitation des consultations à certaines provinces</li> <li>- Non prise en compte de l'aspect genre dans l'élaboration de la stratégie-cadre nationale REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le mécanisme de communication (temps et mode)</li> <li>- Intégrer le genre dans les 7 piliers de la stratégie-cadre nationale REDD+</li> </ul>
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du plan intégré de communication REDD+</li> <li>- Existence des structures de gestion de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute l'information n'est pas encore en ligne</li> <li>- Plan intégré de communication pas encore suffisamment opérationnalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérationnaliser le registre des projets REDD+</li> <li>- Opérationnaliser le site web de la CN-REDD</li> <li>- Mettre en œuvre progressivement le Plan Intégré de Communication</li> <li>- Développer les outils d'information, éducation et communication</li> </ul>
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lié au critère 8</li> </ul>	-	-

## Sous-composante 2a. Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
11	Évaluation et analyse	- Consensus national basé sur des études et consultations		
12	Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	- Consensus national basé sur des études et consultations		
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	- Sept piliers et activités respectives de la stratégie nationale REDD+ répondent aux moteurs de la déforestation		
14	Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du Décret sur les forêts des communautés locales</li> <li>- Intégration de la REDD+ dans la matrice de gouvernance économique des réformes sur le foncier et l'aménagement du territoire ainsi que des normes REDD+ dans les secteurs de mines et hydrocarbures</li> <li>- Existence d'un processus de réforme foncière qui prend en compte les préoccupations REDD+</li> <li>- Intégration de la forêt dans le périmètre de l'ITIE/RDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'harmonisation et de conformité entre les différentes lois relatives à la gestion des ressources naturelles</li> <li>- Méconnaissance des textes juridiques par la population locale</li> <li>- Manque d'une loi sur l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser les différents textes légaux et réglementaires sur les droits d'accès aux ressources.</li> <li>- Opérationnaliser la réforme foncière</li> <li>- Elaborer le schéma national d'aménagement</li> <li>- Appuyer le développement des modalités d'application du Décret sur les forêts des communautés locales</li> </ul>

15	Incidence sur les lois et politiques forestières	Existence d'un document de politique forestière	Inexistence de la politique forestière nationale	Faire le plaidoyer pour la finalisation de l'élaboration de la politique forestière nationale Appuyer la mise en œuvre du FLEGT en RDC
----	--	---	--	---

### Sous-composante 2b. Options stratégiques

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	- Lié à la sous-composante 2a	- Information sur les projets pilotes REDD+ non accessible - Manque de capitalisation des expériences des projets pilotes REDD+	- Capitaliser les initiatives et projets REDD+ afin d'actualiser la stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2020 en se basant sur les expériences en cours et à venir. - Construire les stratégies provinciales REDD+
17	Évaluation de la faisabilité	- Nombreuses études ont alimenté la stratégie-cadre nationale REDD+	- Diagnostic rapide et peu approfondi sur certaines options stratégiques - Certaines études n'ont pas été faites	- Vulgariser les résultats des études déjà réalisées auprès des institutions, universités et centres de recherche - Mener des études approfondies sur certaines options stratégiques et retour d'expériences pour l'actualisation de la stratégie-cadre nationale REDD+
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	- Lié à la sous-composante 1a		

### Sous-composante 2c. Cadre de mise en œuvre

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
----	----------	--------------	----------------	-------------------

19	Adoption et application de lois et de réglementations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la loi cadre sur l'environnement, loi sur la conservation de la nature et de l'arrêté sur le registre et la procédure d'homologation des projets REDD+</li> <li>- Existence d'un décret fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement</li> <li>- Décret créant l'agence congolaise pour l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'unanimité sur l'arrêté d'homologation</li> <li>- Textes non vulgarisés et certains non adaptés au processus REDD+</li> <li>- Loi sur l'aménagement du territoire non élaborée</li> <li>- Plusieurs textes d'application annoncés dans les décrets ne sont pas encore produits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision de l'arrêté d'homologation en y intégrant les observations de la société civile, les aspects liés au registre et aux sauvegardes</li> <li>- Vulgariser et adapter les textes légaux au processus REDD+</li> <li>- Elaborer la loi sur l'aménagement du territoire</li> <li>- Plaidoyer auprès du législateur pour la révision des textes inadaptes</li> </ul>
20	Directives de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC est en train de développer un arsenal d'outils et mécanismes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas encore de définition du droit au carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>
21	Mécanisme de partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une étude préliminaire sur le partage de revenus issus de la REDD+</li> <li>- Travail en cours (consultant recruté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas encore de principes de mécanismes au niveau national</li> <li>- Etude préliminaire n'a pas été vulgarisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupérer l'étude préliminaire auprès du consultant désigné et la diffuser.</li> <li>- Etude appliquée au cas Mai-Ndombe en cours (finalisée en juin 2015)</li> </ul>
22	Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de l'architecture logique et technique du registre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Plateforme non-opérationnelle</li> <li>- Lenteur du processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Firma recrutée pour la programmation et la formation des utilisateurs de la plateforme</li> <li>- Vulgariser et tester le registre auprès des parties prenantes.</li> </ul>

## Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus EESS finalisé</li> <li>- EESS déjà validé par la Banque Mondiale</li> <li>- Standards nationaux et sociaux et environnementaux développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents non testés sur le terrain et non vulgarisés</li> <li>- Non-conformité de ces textes avec les autres textes juridiques touchant à la gestion des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour accélérer l'élaboration et l'adoption de ces textes.</li> <li>- Harmoniser les différents textes légaux et les vulgariser</li> </ul>
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lié au critère 23</li> </ul>		
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de CGES et de ses cadres spécifiques</li> <li>- CGES validés par la Banque Mondiale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former une expertise locale à l'application des cadres de gestion environnementale et sociale.</li> </ul>

## Composante 3: Niveau de référence des émissions

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
26	Démonstration de la méthode	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un plan d'action 2015-2018 et d'une feuille de route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la synergie entre les différents acteurs opérationnels sur le terrain pour l'harmonisation des approches méthodologiques</li> </ul>
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Discussions au niveau national sur les prémices dans l'établissement des RELs Nationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MNV à l'échelle communautaire peu abordé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour le renforcement des capacités humaines, financières et matérielles</li> </ul>

28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un scénario de référence pour le programme de Réduction d'Emission de Mai-Ndombe.</li> <li>- Implication du secteur privé dans l'avancement et la détermination du niveau de référence (Mai-Ndombe).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les MNV à l'échelle des concessions de forêts communautaires</li> <li>- Plaidoyer pour la capitalisation des outils et méthodes applicables à la REDD déjà validés et approuvés dans le cadre CCNUCC.</li> </ul>
----	---	--	--	--

#### Sous-composante 4a : Système National de Suivi Forestier

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
29	Explication de la méthode de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SNSF en version préliminaire</li> <li>- Début de la mise en œuvre du plan d'action MNV 2015-2018</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de vulgarisation auprès des parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des campagnes de vulgarisation</li> <li>- Renforcement des capacités des agents et techniciens.</li> </ul>
30	Démonstration des premières phases d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des structures institutionnelles de pilotage (Direction de l'Inventaire et Aménagement Forestier, DIAF, et Direction de Développement Durable, DDD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de coordination et d'échange d'informations entre la DIAF et la DDD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'interface web du SNSF</li> <li>- Développer les méthodologies de suivi en fonction des choix effectués au niveau des RL/REL</li> </ul>
31	Dispositifs et capacités institutionnels			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un mécanisme de collaboration entre la DIAF et la DDD</li> </ul>

#### Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, autres impacts, gouvernance et sauvegardes

N°	Critères	Points forts	Points faibles	Activités à mener
----	----------	--------------	----------------	-------------------



32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EESS et stratégie-cadre nationale REDD+ prennent en compte de façon exhaustive ces aspects</li> <li>- Cartographie des bénéficiaires multiples en cours de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'expérimentations sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les expérimentations sur le terrain</li> </ul>
33	Suivi, notification et échange d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la plateforme MOABI</li> <li>- Plusieurs outils en développement comme suivi des standards nationaux et des indicateurs stratégiques REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces différents cadres ne sont pas connus par la base et n'ont jamais été testés en RDC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgariser les textes et les tester.</li> <li>- Construire un système simplifié de suivi des aspects non carbone à travers le Registre National REDD+.</li> </ul>
34	Dispositifs et capacités institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de suivi des risques et co-bénéficiaires en place</li> <li>- Cellule de suivi socio-environnementale prévu dans le fonctionnement du Fonds National REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions irrégulières faute de motivation de membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier l'arrêté par la désignation de nouveaux membres en tenant compte de leurs fonctions et profils</li> <li>- Préparer un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés</li> <li>- Construire une vision d'ensemble des arrangements institutionnels sur les aspects socio-environnementaux.</li> </ul>

## 5 Programme de Travail pour Consolider la Phase de la Préparation à la REDD+

Lors de l'auto-évaluation, les participants ont identifié des activités pertinentes pour l'amélioration des points faibles afin de permettre à chaque critère de passer du stade de progrès satisfaisant à celui de progrès substantiel. Ce plan de travail concerne ces activités et la période considérée pour leur mise en œuvre, va de mars 2015 à juin 2016. Le budget proviendra essentiellement du Fonds additionnel de 5.2 millions octroyé par le FCPF pour la consolidation de la phase de préparation du pays à la REDD+. D'autres sources de financement pourraient également être exploitées, notamment la JICA et la FAO pour le MNV et le PNUD pour la réforme foncière.

Les principaux résultats attendus sont :

- Les différents outils de mise en œuvre de la REDD+ sont finalisés et opérationnels : Registre National REDD+, arrêté d'homologation, mécanismes de partage des bénéfices, de gestion des plaintes et de recours, MNV, instruments de sauvegarde,
- Les cadres spécifiques conçus pour la REDD+ (instruments de sauvegarde) sont intégrés au cadre légal et réglementaire,
- L'information sur la REDD+ est vulgarisée et les outils d'information, d'éducation et de communication sont développés,
- Les leçons des expériences des projets et initiatives REDD+ sont capitalisées,
- Le Fonds National REDD+ est capitalisé et les programmes juridictionnels d'investissement REDD+ se développent en RDC,
- L'harmonisation entre les différentes lois relatives à la gestion des ressources naturelles se met progressivement en place en respectant les principes du processus REDD+,
- Dans le cadre de la Matrice de Gouvernance Économique, les réformes REDD+ (foncier, aménagement du territoire) sont mises en œuvre et les normes REDD+ dans les secteurs des mines et hydrocarbures sont disponibles,

Le Tableau 6 présente les principales activités retenues pour consolider la phase de préparation du pays à la REDD+ entre mars 2015 et juin 2016.

**Tableau 7 : Programme de travail pour la consolidation de la phase de préparation à la REDD+ entre mars 2015 et juin 2016**

Éléments clefs préparation	Activités principales	Résultats	Calendrier	Budget (USD) et source
<b>Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation</b>				
<b>Arrangements institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du décret créant un comité de pilotage du processus REDD+</li> <li>• Clarification des modalités de coopération entre le comité de pilotage et le Fonds National REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les arrangements institutionnels et financiers sont opérationnels</li> </ul>	<p>Juin 2015</p>	20 000 (FCPF)
<b>Mécanisme de gestion des plaintes et recours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur la définition du mécanisme sur base des leçons apprises et élaboration d'un plan d'opérationnalisation à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> <li>• Formalisation avec MOABI d'un appui à la collecte et au suivi des plaintes</li> <li>• Renforcement des capacités des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les principes et responsabilités sont définis au niveau national</li> <li>✓ Le mécanisme est renforcé à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> </ul>	<p>Juillet 2015</p> <p>Février 2016</p>	200 000 (FCPF)
<b>Décentralisation de la REDD+</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et sensibilisation sur la REDD+ des parties prenantes clef et des gouvernements provinciaux</li> <li>• Développement des stratégies provinciales REDD+</li> <li>• Accompagnement à la formulation des programmes REDD+ intégrés dans les provinces Orientale et de l'Equateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des stratégies provinciales sont élaborées</li> <li>✓ Les programmes REDD+ intégrés sont formulés avec l'engagement des acteurs provinciaux</li> </ul>	<p>Décembre 2015</p> <p>Décembre 2015</p>	<p>200 000 (FCPF)</p> <p>PNUD</p>
<b>Diffusion de l'information et accès à l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication des documents clef sur le processus REDD+ sur le site du Ministère et/ou sur le Registre National</li> <li>• Conception des messages clef sur la REDD+, dans un processus largement participatif</li> <li>• Conception de supports de communication adaptés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tous les documents clefs sont disponibles en ligne</li> <li>✓ Des messages clef sont développés</li> <li>✓ Des supports adaptés sont diffusés largement</li> </ul>	Continue	280 000 (FCPF)
<b>Réformes REDD+</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la Commission nationale de la réforme foncière (CONAREF) et à ses sous-commissions pour la mise en œuvre de la réforme foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les réformes liées à l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles progressent</li> </ul>	Continue	<p>100 000 (FCPF)</p> <p>180 000 (PNUD)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT) et à l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire</li> </ul>			
<b>Stratégie REDD+</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capitalisation des expériences des projets et initiatives REDD+ (notamment les 6 projets pilote REDD+ financés par le CBFF)</li> <li>Organisation d'un grand forum national pour la diffusion des leçons apprises</li> <li>Mobilisation des fonds et alignement du Programme National d'Investissement Agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Catalogues de leçons apprises sont édités et partagés</li> <li>✓ Un cadre de suivi de la stratégie nationale REDD+ est défini</li> <li>✓ Ressources financières disponibles pour mettre en œuvre la stratégie</li> </ul>	Aout 2015	110 000 (FCPF) 215 000 (BAD/CBFF)
<b>Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+</b>				
<b>Cadre légal et normatif de la gestion REDD+</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision de l'arrêté d'homologation pour intégrer les recommandations du CGES et de la société civile</li> <li>Suivi de la réforme du Code forestier et de l'application de la loi sur l'environnement afin d'y intégrer les aspects liés à la REDD+</li> <li>Renforcement de la collaboration avec les parlementaires à travers le partenariat avec Globe RDC</li> <li>Formation de l'appareil judiciaire pour la lutte contre la corruption dans la REDD+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Arrêté d'homologation et ses annexes sont révisés et validés</li> <li>✓ Un plan de formation pour la lutte contre la corruption dans la REDD+ est préparé</li> <li>✓ Le processus de révision du cadre légal et réglementaire, y compris le code forestier et le code agricole, progresse</li> </ul>	Juin 2015	140 000 (FCPF)
<b>Mécanisme de partage des bénéfices</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des options et mécanismes de partage des bénéfices au niveau du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> <li>Validation des directives au niveau national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Directives validées au niveau sous-national et national</li> </ul>	Juillet 2015	150 000 (FCPF)
<b>Registre National</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmation du Registre sur base du cahier des charges</li> <li>Renforcement des capacités des utilisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Registre opérationnel</li> </ul>	Décembre 2015	200 000 (FCPF)
<b>Gestion environnementale et sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des modalités opérationnelles de l'application des outils de sauvegarde</li> <li>Intégration du CGES dans les décrets d'application de la loi-cadre sur l'environnement</li> <li>Formation d'une expertise nationale pour les EIES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instruments de sauvegardes sont opérationnels</li> <li>✓ CGES intégré au cadre légal et réglementaire</li> </ul>	Aout 2015 Décembre 2016	40 000 (FCPF)

<b>Composante 3 : Niveau de référence des émissions/ Niveaux de référence</b>				
<b>Niveau de référence des émissions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation du niveau de référence à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> <li>Préparation d'un niveau de référence nationale en cohérence avec l'approche sous-national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Niveau de référence validé par la RDC et le Fonds Carbone</li> <li>✓ Niveau de référence présenté à la COP-21</li> </ul>	Décembre 2015	200 000 (FCPF)
<b>Composante 4: Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde</b>				
<b>SNSF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarifications et formalisation des responsabilités pour le MNV du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> <li>Renforcement de la DIAF pour opérationnaliser le MNV à l'échelle nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ MNV opérationnel à l'échelle du programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe</li> <li>✓ MNV opérationnel au niveau national</li> </ul>	Décembre 2015  Décembre 2016	CBFF FAO
<b>SIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérimentation des outils de suivi</li> <li>Finalisation des arrangements institutionnels de compilation et de rapportage de l'information</li> <li>Développement du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS), dans le respect des dispositions de la CCNUCC</li> <li>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le système de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Système d'information opérationnel et intégré au Registre</li> </ul>	Décembre 2015	100 000 (FCPF)  90 000 (UNEP)

## 6 Conclusion

Le présent document préparatoire à la REDD+ résulte d'une auto-évaluation participative du processus REDD+ en RDC. Il est le reflet d'un consensus issu de toutes les consultations avec les parties prenantes intéressées de près ou de loin par la REDD+ en RDC. Sur les 34 critères du cadre d'évaluation du document préparatoire, 26 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et huit des progrès satisfaisants (couleur jaune). Il est à noter qu'aucun indicateur de progrès constatant des améliorations nécessaires (couleur orange) ou l'absence de progrès à ce stade (couleur rouge) n'a été observé.

Le consensus qui s'est dégagé entre les différentes parties prenantes dans cette phase de finalisation de la préparation à la REDD+ démontre que la RDC est prête pour la phase d'investissement, même si certains axes/thèmes méritent encore quelques améliorations. Dix ans après s'être engagée dans la REDD+, la RDC est convaincue que seule désormais la phase d'investissement lui permettra de procéder aux derniers ajustements au travers de l'expérimentation concrète sur le terrain.

La RDC pense donc que rien ne s'oppose désormais plus à la mise en œuvre de programmes de réduction des émissions rémunérés par des paiements basés sur la performance. C'est d'ailleurs cette expérimentation qui permettra de parachever et/ou d'ajuster l'infrastructure nationale REDD+.

***Aussi, la RDC compte sur l'appui des membres du Comité des Participants du Fonds de Préparation du FCPF pour valider ce niveau de préparation à la REDD+ comme acceptable pour l'avancement du processus de préparation de la REDD+ en RDC et pour la signature prochaine du contrat d'achat / vente de réductions d'émission susceptibles d'être générées par le programme de réduction des émissions du Mai-Ndombe.***

## 7 Bibliographie

- FCPF (2013) Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+.
- Forêts d'Afrique centrale évaluées par télédétection (FACET) (2010) Étendue et perte du couvert forestier en République démocratique du Congo de 2000 à 2010. Préparé par l'Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC), l'Université d'État du Dakota du Sud (SDSU) et l'Université du Maryland (UMD)
- Hoefsloot H. (2012) *Evaluation à mi-parcours indépendante du processus national de préparation à REDD+ en RDC*, 41 p. + Annexes
- Loyombo W. (2011) *Guide méthodologique sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), dans le cadre du processus REDD+ en RDC*. Projet RPAN, WWF
- Mbala S. M. (2007) *République Démocratique du Congo. Intégrer les questions de genre dans le secteur forestier en Afrique*, Rome : FAO.
- Megevand C. (dir.) (2012) *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo - Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*, COMIFAC, Banque mondiale, IIASA.
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (2009) *Potentiel REDD+ de la RDC*. Rapport préparé par le Cabinet McKinsey & Co. 66 p.
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (2010) *Plan de Préparation à REDD 2008-2012*, R-PP version finale (v.3.1). 157p.
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (2012) Arrêté ministériel n°004/CAB/MIN/ECN-T/012 du 15 février 2012 fixant la procédure d'homologation des projets REDD+ (23 art.)
- Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (2012) *Synthèse des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo*, Version finale, Août 2012
- Ministère du genre et la famille et de l'enfant (2011) Rapport National Genre
- Ministère du Plan (2011) *Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté : Deuxième génération* (DSCR 2)
- Mpoyi A., Nyamwoga F., Kalasi G., Mulenda F. (2012) *Etude sur le partage des revenus issus de REDD+*. Rapport final
- Musampa Kamungandu C., Mane L., Lola Amani P., Bertzky M., Ravilious C., Osti M., Miles L., Kapos V., Dickson B. (2012) *Cartographie des bénéfices potentiels liés à la biodiversité dans le cadre de REDD+. République Démocratique du Congo*. Préparé par UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni; Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC et l'Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale. Programme ONU-REDD, RDC
- République Démocratique du Congo (2011) Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture (85 art.)
- World Resources Institute et Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo (2010) *Atlas forestier interactif de la République Démocratique du Congo - version 1.0 : Document de synthèse*. Washington, D.C. : World Resources Institute.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexe 1 : Soumission des pays du Bassin du Congo au SBSTA 24

GABON ON BEHALF OF CAMEROON, CENTRAL AFRICAN REPUBLIC, CHAD,  
CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO, EQUATORIAL GUINEA AND GABON

#### **United Nations Framework Convention on Climate Change - SBSTA 24 -**

**Agenda Item #6** : Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries :  
Approaches to Stimulate Action.

#### **Submission of Views of the Congo Basin Countries**

The following views are submitted by the Congo Basin Countries meeting as part of the Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), consistent with the 1999 Declaration of the Heads of States, known as the 'Déclaration de Yaoundé' and related to the conservation and sustainable management of forest ecosystems in Central Africa. The 10 following countries are members of the COMIFAC : Burundi, Cameroon, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, Central African Republic, Democratic Republic of the Congo, Rwanda, Sao Tomé and Principe, and Chad. Angola is currently an observer. The COMIFAC was created by the Heads of State with the purpose of managing Congo Basin forests in a concerted manner through a common platform, the 'Plan de Convergence', which includes ten strategic components. The first component puts special emphasis on the 1992 Rio Conventions and among them, the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). The 'Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo' (PFBC), launched in 2002 during Johannesburg World Summit on Sustainable Development, is composed 30 members: Congo Basin Countries, international NGOs and development partners (bilateral and multilateral). Assisting the COMIFAC countries, several PFBC members contribute to the implementation of the 'Plan de Convergence'. This assistance focuses inter alia in improving the integration of forests in the post-2012 regime. The present submission was prepared and elaborated in collaboration with South American, Central American and Asia/Pacific countries, which attended two workshops respectively held in :

- New York (USA) – March 13-14<sup>th</sup> 2006
- Lima (Peru) – March 16-17<sup>th</sup> 2006

Supporting the general framework of the submissions presented by the countries who attended the New York and Lima workshops, it focuses on the specificities of Central African forests, widely engaged in a sustainable management process through management plan. Recalling the 'Déclaration de Yaoundé' and Articles 3.3, 3.4, 4. and 4.1.d of the United Nations Framework Convention on Climate Change, Central Africa thinks that reducing emissions from deforestation is essential to ensure that the worst impacts of global climate change are significantly addressed.

#### **Introduction**

In the context of this submission, deforestation should be understood as a process leading to emissions of greenhouse gases (GHG) due to human activities. Deforestation includes two distinct situations :

- reduction / destruction of forest cover leading to land use change
- forest degradation : diminution of carbon stock per hectare which does not result in a reduction / destruction of forest cover.



Causes of deforestation are multiple, complex, and differ within and across countries and regions. Any measure taken to control emissions from deforestation should duly take into account these national and regional specificities. Deforestation is mainly driven by socioeconomic and/or cultural reasons and must therefore be addressed using appropriate policy and economic instruments. Despite many efforts to address deforestation in developing countries, there are not enough success stories. Vulnerability to climate change requires additional efforts to effectively address emissions from deforestation. To this end, developing countries, especially those from Central Africa, need new and additional financial resources, technical support and a range of partnerships.

In the context of Central African countries, reduction / destruction of forest cover followed by land use change is a consequence from the extreme poverty of populations and is relatively limited compared to other regions of the world.

However, degradation resulting from uncontrolled commercial logging is an important phenomenon that could affect around 60% of the total productive area of Congo Basin forests.

Aware of the need for conservation and sustainable management of its forest ecosystems, Central Africa created a regional body, the 'Commission des Forêts d'Afrique Centrale' (COMIFAC), to improve consistency of the regional policy framework promoting the sustainable management of the Congo Basin forests. Encouraging progress has already been made. Currently, 55% of forest concession areas have started a management plan process, representing 23% of the total productive area. Central African countries think that those efforts benefit the climate and that they should be encouraged. To this end, they are asking for their integration in the future regime. Reducing GHG emissions from degradation offers an opportunity to consolidate and amplify actions that have already started.

## 1. Scientific Issues

Covering only 10% of the land surface of the planet, the tropical forest biome – most of which is found in developing countries – contains over 25% of all terrestrial carbon in plants and the soil<sup>9</sup>. The IPCC estimates that land-use changes, dominated by tropical deforestation, released between 0.8 and 2.4 Ct C/year during the 1990's<sup>10</sup>, equivalent to 10% - 25% of global human induced emissions. More recent work<sup>11</sup> is consistent with this range, although some evidence suggests land use change emissions are at the lower end of this range of estimates. Given its importance in global greenhouse gas (GHG) emissions, slowing tropical deforestation will be decisive in overall efforts to stabilize GHG concentrations at levels that avoid dangerous interference in the climate system in a manner consistent with Article 2 of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). Deforestation delivers a triple blow for climate stability. First, 10%-25% of annual global GHG emissions, or about 5.5 Gtons of carbon dioxide are caused by land use change, which itself is dominated by deforestation in developing countries. Second, deforestation destroys ecosystems that are sequestering CO<sub>2</sub> already in the atmosphere. Third, deforestation alters historical land surface conditions that modulate global climate and weather patterns. Climate change is already happening and some of its early effects are starting to be felt worldwide. Limiting climate change impacts – such as a 2°C rise in global temperatures – is necessary. This ongoing phenomenon is of critical importance to developing nations as the climatic consequences will be most severe on non-Industrialized Parties that lack the resources for adaptation and mitigation.

Reducing emissions from deforestation is one of the most important things that can be done to ensure that the worst impacts of global change are lessened. Intact forest will help maintain the resilience of adjacent forests that could be stressed by climate change. Many of the world's plant and animal species are harbored in tropical forests. These species, in addition to their own intrinsic value, may provide

---

<sup>9</sup> Sabine, C.L. et al. 2003.

<sup>10</sup> IPCC. 2000. Land Use, Land-Use Change, and Forestry. Cambridge University Press.

<sup>11</sup> Houghton, 2003; Achard et al., 2002 and 2004; DeFries et al., 2002.

humankind with valuable tools to counter the worst impacts of climate change. Maintaining forests will help ecological and social communities cope with a changing climate.

## **2. Guiding Principles**

Deforestation represents 20% to 25% of global anthropogenic greenhouse gas emissions and is yet an untapped opportunity to achieve cost-effective and substantial emission reductions with positive collateral effects. Any discussion should be guided by the following principles:

### **2.1 – Real benefits for the climate**

Any future action to mitigate climate change should be adequate to pursue the ultimate objective of the UNFCCC as stated in its Article 2. To achieve real and measurable benefits for the climate, policy approaches and positive incentives should be:

- (a) appropriate and sufficient to address emissions from deforestation at an adequate scale,
- (b) implemented as soon as possible,
- (c) prevent any delay in other emission reduction efforts.

### **2.2 – Common but Differentiated Responsibilities**

Recalling the principle of ‘Common but Differentiated Responsibilities’, we acknowledge that all Parties have the responsibility of collaborating to reduce GHG emissions and combat their adverse effects on the climate. There are historical differences in the contribution of developed and developing countries to the current composition of the atmosphere, as well as differences in Parties’ respective economic and technical capabilities to tackle environmental problems. Reducing GHG emissions from deforestation offers a unique opportunity to enhance the participation of developing countries in the climate regime, on a voluntary basis. To achieve significant GHG emissions reduction from deforestation, Central African countries think that positive incentives should be based on market mechanisms, linked with substantial emissions reduction commitments in developed countries.

### **2.3 – State Sovereignty and Sustainable Development**

Countries have the responsibility to meet their present needs without limiting the options of future generations and the right to promote sustainable development. Parties have the sovereign right to define sustainable development and use their own resources pursuant to their own national priorities. Therefore, not only should the Parties’ participation in the efforts to reduce or avoid deforestation be voluntary, they alone should decide how to implement measures to that end, consistent with their national priorities. Activities to be undertaken in pursuit of the objective of reducing emissions from deforestation should be coordinated with social and economic development in an integrated manner:

- (a) bearing in mind that the burden of reducing or avoiding deforestation falls on stakeholders such as peasants, small farmers and ranchers;
- (b) taking into full account the legitimate needs of developing countries to achieve sustained economic growth and eradicate poverty as agreed globally at the ‘UN Millennium Summit’ in September 2005.

### **2.4 - Equity**

Any effort to reduce GHG emissions from deforestation should ensure a fair distribution of the responsibilities and potential benefits both between and within countries, including at the local level. Furthermore, market regulations and/or methodological processes should not be applied more stringently upon developing countries. To ensure fairness at the international level, differences in the national extent of forest cover should be taken into account when developing methodologies. The possibility that large countries may benefit disproportionately from the mechanism or may impair its smooth operation should be of concern.

### **2.5 – Cost effectiveness**

Policy approaches and positive incentives should be designed and implemented in ways that can effectively improve the cost-effectiveness of climate change mitigation. Incentives should be sufficient to cover implementation costs of the measures taken to reduce GHG emissions from deforestation, including opportunity costs. Measures taken in order to reduce GHG emissions from deforestation will facilitate achieving the emission reduction targets countries are committed to while pursuing the ultimate objective of the UNFCCC.

## **2.6 – Supplemental funding**

Consistent with the Stockholm Declaration, supplementary resources should be made available for developing countries to build the technical, operational, regulatory and market capacity necessary to implement actions aiming to reduce or avoid emissions of GHG from deforestation. Funding for financing emission reduction from deforestation should be supplemental to the current and already planned aid transfers.

## **2.7 – Need to act quickly while protecting the Integrity of Existing Mechanisms**

Any delay in addressing emissions from deforestation is counterproductive for pursuing the objective of the UNFCCC and will increase the costs of climate change mitigation unnecessarily. However, mechanisms related to reducing GHG emissions from deforestation should not undermine emission reduction efforts by developed countries, nor weaken the existing flexibility mechanisms within the Kyoto Protocol.

## **3. Policy approaches and positive incentives**

Policy approaches and positive incentives are required to:

- a) Create appropriate enabling conditions in developing countries, including technical, technological and institutional capacity building allowing to engage in, and sustain, efficient action against deforestation ;
- b) Provide economic incentives to make adequate resources available up-front and compensate opportunity costs for land use.

### **3.1 - Policy approaches**

Innovative approaches are required to address the diverse causes of GHG emissions from deforestation. Such approaches should take into account specific national circumstances and enable a variety of measures building on existing positive experiences, such as:

- the promotion of private sector as well as local and indigenous communities participation in the sustainable management of forests,
- the design and implementation of positive incentives through economic and financial mechanisms and instruments,
- the extension of national and cross-border protected area networks and the enhancement of conservation activities inside and outside protected areas
- the promotion of sustainable management in productive forests
- the design and implementation of sustainable activities on non-forested land (agriculture, ranching, etc..) to reduce pressure on forests. To strengthen actions to reduce GHG emissions from deforestation, national institutions will possibly need to :
  - (a) ensure the implementation of existing and new measures to control deforestation,
  - (b) improve existing legislation in order to remove institutional/legal incentives to deforest,
  - (c) ensure that land tenure regulation allows a fair distribution of the benefit amongst stakeholders,
  - (d) invest in payment programs for environmental services.

### **3.2 – Positive incentives**

Actions to reduce deforestation need to be considered both at the national/regional and the local level. Different types of incentives are necessary at both levels. At the national/regional level, the countries will need financial support for, amongst other:

- Institutional capacity building to allow the implementation of emission reduction policies in the land use sector and create and/or strengthen organizations in charge of monitoring and controlling deforestation ;
- Technical capacity building and technology transfer;
- Consolidation and enforcement of Protected Areas;
- Extension of the national and cross-border Protected Areas networks;
- Pursuing efforts focusing on sustainable management planning (concessions, community forest, etc.)

At the local level, financial incentives are necessary to compensate for the opportunity costs of land use, capitalize on traditional knowledge, and engage in new agricultural practices (*inter alia* agro-sylvo-pastoral, carbonization, smoking, bio-prospecting) and cover transaction costs.

### **3.3 – Possible sources of financing**

It is essential to recall the principle of supplemental financing as new initiatives to reduce GHG emissions from deforestation should not be done at the expense of other sectors. Actions taken to curb GHG emissions from deforestation will be more effective if funded at different levels:

- To initiate any action, financial mechanisms making adequate resources available upfront are essential. Up-front financing could come from revolving funds, advanced payments, ODA, new donor programs, amongst others.
- To create capacity, ODA, bilateral and multilateral agreements, public-private partnerships or other mechanisms could be used. For prompt-starting experiences, without excluding market-based approaches, voluntary agreements should be promoted.
- To achieve adequate volumes of GHG emissions reductions from deforestation, fees on carbon intensive commodities and services in developed countries (such as energy production - air, marine and ground transportation, the trade of military goods and related services, etc.) might be developed. However, new positive incentives should be based first on an ambitious cap and trade system and market mechanisms.

### **4. Methodological and technical issues**

The modalities and procedures to address GHG emissions from deforestation should be discussed in parallel to defining policy approaches and positive incentives. Those issues are related to each other. Thus thinking simultaneously about both themes will allow mutual enrichment. Considering the magnitude and complexity of efforts to be implemented, and the necessary coordination between the different sectoral activities, Central African countries propose to adopt the sectoral approach at a national and/or regional level, and sees it as the most promising to significantly reduce GHG emissions from deforestation. Reference scenarios should take into account historical trends and other national and regional circumstances at the appropriate scale and should not disadvantage countries that have taken early actions. Methodologies to address GHG emissions from degradation should be based on areas under approved management plan and/or certification, compared to a reference scenario. Methodologies to address technical issues, such as those arising from the scale of implementation (e.g. leakage, monitoring, etc.), exist and can be adapted as necessary. Therefore, the discussion on technical issues should not prevent or delay the adoption of adequate and equitable policy approaches and positive incentives. Definitions and the use of different types of activities for reducing GHG emissions from deforestation should allow the participation of all Parties. The opportunity of using definitions based on biomes should be considered.

### **5. Recommendations on any Further Process to Consider the Issues**

The discussions regarding deforestation in developing countries should continue under the UNFCCC. However, the option of potentially introducing GHG emission reductions from deforestation in the second commitment period of the Kyoto Protocol should not be excluded. The Parties must first consider the country information and experience to inform a matrix of policy approaches and positive incentive options feasible under the UNFCCC and the Kyoto Protocol. However, capacity building issues, policy approaches and positive incentives should be addressed by SBI as soon as possible.

Within this context, a step-by-step Process is recommended below:

- a) **SBSTA 24** (late May 2006): Agree on Terms of Reference for Workshops and Process Timeline
- b) **Post SBSTA 24** (late July 2006): Parties, assisted by the Secretariat, review and synthesize the Submission of Views related to ‘Sharing of Country Experience and Information’ in advance of First Workshop – Secretariat to publish Synthesis.
- c) **First Workshop** (late August 2006): Leverage ‘Synthesis of Country Experience and Information’ to frame Policy & Incentive Options and start identifying related methodological and technical issues with the purpose to inform COP-12 & SBSTA 25.
- d) **COP-12 & SBSTA 25**: Finalize ‘Summary of Options: Policy Approaches & Positive Incentives’ at SBSTA 25 and provide ‘Summary’ as Progress Update to COP-12. Refer to SBI to address implementation issues.
- e) **Second Workshop** (mid March 2007): Assessment of Technical and Methodological Implications related to ‘Summary of Options related to Policy Approaches and Positive Incentives’ in order to identify key issues for consideration at SBSTA 26
- f) **SBSTA 26** (late May 2007): Consider ‘Technical and Methodological Implications’ related to ‘Summary of Options: Policy Approaches and Positive Incentives.’
- g) **Third Workshop** (late August 2007): Draft Recommendation for COP-13.
- h) **COP-13 and SBSTA 27** (late November 2007): Finalize and Present Recommendations to COP-13.

## 8.2 Annexe 2: Résumé des recommandations de l'évaluation à mi-parcours.

Recommandations	Prise en compte dans le R-Package	Éléments clés pour répondre aux commentaires
Concentrer sur les préparations nécessaires pour la mise en place du Fonds National REDD+ Multi-bailleurs.	Sous-composante 1a	Signature du Protocole d'Accord et lancement du Fonds (novembre 2012); Plan d'investissement 2013-2016 validé; Discussion avec la Norvège pour la capitalisation du fonds en cours
Assurer un encrage plus élevé du Comité National, et assurer les conditions pour qu'il soit fonctionnel. Et dans ce contexte revoir les rôles des différents comités créés pour la REDD+ en minimisant le nombre des comités.	Sous-composante 1a	Le MEDD à élaborer un projet de révision des arrangements institutionnels de la REDD+. Celui-ci établit un comité unique de pilotage de haut-niveau rassemblant tous les ministères sectoriels et présidé par le MEDD. Une réflexion est aussi en cours pour mieux définir la coordination entre le pilotage du processus REDD et celui du Fonds National REDD+, présidé par le Ministère de Finance.
Revu du rôle de la Coordination Nationale REDD+ et assurer sa fonctionnement pour accompagner la phase 2 d'investissement.	sous-composante 1a	La CN-REDD après sa restructuration fonctionne effectivement. La CN-REDD devrait continuer un rôle technique, notamment de suivi de la mise en œuvre de la stratégie-cadre nationale REDD+ dans la phase 2.
Assurer une forte décentralisation du planning opérationnel et de l'exécution des programmes REDD+	sous-composante 1a	Cinq Points Focaux provinciaux sont recrutés pour décliner la stratégie nationale en stratégies provinciales. La RDC va voir avec les autres partenaires comment couvrir les autres provinces au regard de l'intérêt pour le processus REDD+ via les anciens Points Focaux.
Elaborer avant fin 2012 un Stratégie national REDD+ « cadre », qui définit, entre autre, les pistes d'investissement pour les prochaines 5 ans et une vision très claire sur une décentralisation poussée de la REDD+.	sous-composante 2b	Stratégie nationale est validée par le Conseil des Ministres. Le Plan d'Investissement 2013-2016 pour le fonds national REDD+ est également validé.
Mise à disposition des ressources adéquates pour le fonctionnement des Coordinations Thématiques, les activités IEC et les Point Focaux Provinciaux.	sous-composantes 1a et 1b	Coordination Thématiques : Fiancés par le FCPF IEC : CN-REDD avec appui FCPF Point Focaux Provinciaux : COMIFAC

<p>Assurer la finalisation et signature du décret sur les Forêts de la Communautés Locales, ainsi que les avancés réels dans le Zonage Forestier avant fin 2012.</p>	<p>sous-composante 2a</p>	<p>Le Décret sur la foresterie communautaire a été signé par le Prime Ministre. Des discussions sont en cours dans le cadre d'une vision globale et intégrée de la gestion durable des ressources naturelles. A ce sujet, le Premier Ministre a recommandé une étude multisectorielle qui permettra d'avancer dans une logique de l'aménagement du territoire.</p>
<p>Définition du statut carbone ainsi que le partage des revenus basés sur le retour des expériences des projets pilotes REDD+ et avoir une réflexion plus large sur les principes sous-jacents avant de les traduire dans les termes juridiques.</p>	<p>sous-composante 2c</p>	<p>Une étude en cours pour le partage de bénéfices dans le programme de réduction des émissions du Mai Ndombe et pour un guide nationale.</p>

### 8.3 Annexe 3 : Synthèse des consultations REDD+ effectués sur les documents stratégiques de la préparation à la REDD+ en RDC

#### **Synthèse du niveau d'engagement par les parties prenantes:**

En ce qui concerne le niveau d'engagement des différentes parties prenantes dans l'ensemble du processus REDD+, nous pouvons le juger élevé. Par catégorie, la situation peut être appréhendée de la manière suivante :

**Agences gouvernementales : élevé** - la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale via Chapitre Globe RDC, la Primature, les Ministères Environnement, Budget, Finances, Agriculture, Énergie, Développement Rural, Affaires Foncières, Genre et famille, Justice, Mines, Hydrocarbures, Aménagement du territoire, les Gouvernements provinciaux, les Entités Administratives Décentralisées, etc. ont été impliquées activement dans toutes les activités réalisées au niveau national ;

**Communautés locales et Peuples Autochtones : élevé** - à travers les GCT, le GTCR, le REPALEF, cette catégorie a toujours répondu présente pour toute question liée à la REDD+. Par exemple, dans le cadre de la SESA, les autres communautés tributaires des forêts ont été consultées dans les 11 provinces de la RDC ; dans le cadre du RPP, les provinces du Bas-Congo et de la Province Orientale ; dans le cadre du FIP, la Province Orientale et la Province de Bandundu et les deux Kasai ; dans le cas de la FAO sur les moteurs de la déforestation, toutes les 11 provinces de la RDC ;

**Femmes: modérée.** Une étude a même été initiée avec l'appui du PNUD pour voir comment intégrer le Genre dans la REDD+ en se basant sur les piliers Agriculture, Foncier, Forêts, Énergie, Démographie et Gouvernance. Le Ministère du Genre, Famille et enfants est devenu un partenaire privilégié de la CN-REDD.

**Organisations de la société civile : très élevé** à travers les GCT et le GTCR

**Secteur privé : modéré,** essentiellement lors de la validation du Plan investissement FIP et la mise en œuvre de Projets pilotes CBFF. Le secteur privé a systématiquement participé aux ateliers de discussion. Dans la phase préliminaire de préparation, le secteur privé n'avait pas forcément mesuré l'étendue des enjeux. Avec les travaux de programmation, notamment dans le cadre du FIP, et l'entrée en phase d'investissement, le secteur privé s'est mobilisé.

**Bailleurs : très élevé** (Norvège, ONU REDD, FCPF, BAD, OIBT, UE, GIZ, JICA, DfID, USAID/CARPE)

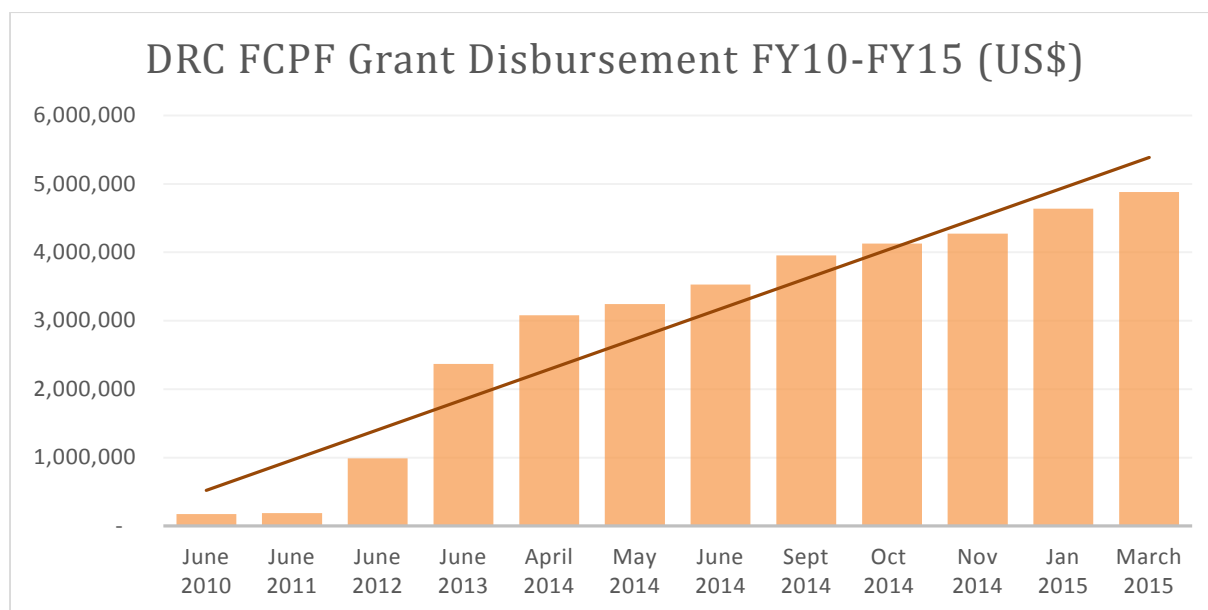
**Autres : très élevé** ONG et centres de recherche nationaux, régionaux et internationaux tels que WWF, CI, OSFAC, OFAC, WRI, WCS, IASSA, MI, CIRAD, CIFOR, UCL, ERAIFT).



Document	Etapes de la consultation	Personnes consultées	Remarques
R-PP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 ateliers de consultation,</li> <li>• Environ 50 personnes ont travaillées en groupes de travail pour améliorer le document,</li> <li>• 1 atelier de validation associant plus de 80 représentants des parties prenantes,</li> <li>• 4 provinces étaient consultées pour le lancement et la consultation des acteurs provinciaux</li> </ul>	<p><b>Environ 530 personnes représentant différentes parties prenantes nationales et provinciales consultées.</b> la majorité était constituée des membres de la Société civile nationale et provinciale.</p>	
Stratégie-cadre nationale REDD+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 atelier en novembre 2010 qui a rassemblé 160 représentants pour travailler sur l'identification des grandes options potentielles</li> <li>• une session de consultations pendant 22 jours pour élaborer le draft0 de la stratégie</li> <li>• un atelier d'harmonisation des certaines options-stratégiques à l'ISP avec les parties prenantes</li> <li>• Consultations dans deux Provinces par la Société civile (Bandundu et Orientale)</li> <li>• un atelier national de validation de la Stratégie à Kinshasa</li> </ul>	<p><b>Environ 570 représentants des parties prenantes ont été consultés.</b> Il s'agit principalement des Membres des Ministères sectoriels clés du processus REDD (Agriculture, Energie, Aménagement du Territoire, Foncier, Hydrocarbure, Finances, Mines, etc.), le secteur privé représenté par la FIB et la FEC, les partenaires technico-financiers, la Société Civile et les représentants des autochtones, les Institutions Universitaires et de recherche, etc. Les acteurs provinciaux étaient également consultés (pour les deux provinces).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la Société civile/GTCR était responsabilisée de mener des consultations en provinces pour solliciter les avis et considérations des parties prenantes provinciales dont les communautés locales et autochtones</li> <li>• les résultats de toutes ces consultations ont enrichis la version intermédiaire de la Stratégie avant sa validation en atelier national.</li> </ul>
Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 ateliers organisés à Kinshasa dont un au début de la mission (mars-avril 2012) pour élaborer le draft0 de la Stratégie et identifier les principaux risques y relatifs</li> <li>• 2 missions en provinces ont été organisées dont la première en juillet 2012 dans 6 provinces et, la seconde en novembre 2013-janvier 2014</li> </ul>	<p><b>Un minimum de 870 acteurs consultés tant au niveau national que provincial,</b> notamment : les représentants des parties prenantes au niveau national y compris les organisations des autochtones et les acteurs provinciaux les communautés locales et autochtones</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 couches des parties étaient identifiées et consultées</li> <li>• les consultations dans le cadre de la SESA ont couvert toutes les provinces du pays</li> </ul>
Programme d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ateliers organisés à Kinshasa</li> </ul>	<p><b>Environ 450 représentants des parties prenantes tant</b></p>	

<b>ment Forestier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 missions de consultation en provinces</li> <li>• Un atelier national de validation à Kinshasa</li> </ul>	nationales que provinciales du processus REDD ainsi que les communautés des provinces concernés.	
<b>Plan d'investissement du Fonds National REDD+</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs réunions de consultations organisées avec différentes couches de parties prenantes dont l'administration (certains Ministères clés consultés séparément), la Société civile, les organisations des autochtones, le secteur privé, etc.</li> <li>• des consultations individuelles avaient également été organisées</li> <li>• un atelier national de validation été également organisé à Kinshasa.</li> </ul>	<b>Environ 175 personnes consultées</b> : parties prenantes au niveau national et certaines personnes ressources	Les consultations dans le cadre du Plan d'Investissement du Fonds national REDD+ étaient organisées par le PNUD (avec le financement de la Norvège) qui avait recruté cinq consultants pour ce faire dont 2 nationaux et trois internationaux.
<b>ER-PIN Mai-Ndombe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• atelier de présentation de l'ER-PIN du 26 au 28 février 2013 en présence d'une centaine de personnes</li> <li>• atelier de restitution de la 7ème session du CP du FC/FCPF tenue à de Paris devant environ 100 personnes</li> <li>• atelier de révision de l'ER-PIN avec comme participants, 33 membres de la Task force ;</li> <li>• L'Organisation de l'atelier de Validation le 08 mai 2013 avec une participation moyenne de 150 personnes</li> </ul>	Des représentants du Gouvernements, de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers impliqués  33 membres de la task force constituées en vue de produire la version améliorée de l'ER-PIN	Le processus d'élaboration de l'ER-PIN a été long, contraignant et participatif. Des centaines de personnes étaient consultées à cet effet ; et le processus d'élaboration de l'ER-PIN s'est résolu de s'inscrire sur la même voix.
<b>Document de conception programme de réduction d'émissions de Mai-Ndombe (ER-PD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la réunion d'organisation de la phase de conception.</li> <li>• la signature de Lol entre la Banque Mondiale et le MEDD ;</li> <li>• la réunion sur l'ER-Programme à l'occasion de la mission de la BM en vue de présenter l'état d'avancement de la phase de conception</li> </ul>	Les membres du secrétariat, constitué des représentants de toutes les parties prenantes clés issues du gouvernement, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers	Le Document de programme de l'ER-Programme demeure en cours de conception et la version finale est attendue d'ici juin 2015

## 8.4 Annexe 4 : Taux de dépenses du don FCPF



## 8.5 Annexe 5 : Matrice du Gouvernance Economique : Mesures liés à la REDD+

### PROGRAMME DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

République Démocratique du Congo

Ministère des Finances

Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes

« CTR »



### Amélioration de la Gouvernance Economique

Matrice des actions à mener suivie conjointement par la Banque mondiale et le CTR

#### Objectifs :

Renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles;

Améliorer le climat des affaires ;

Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ;

« Version janvier 2015 »

N°	Mesures	Echéance	Responsable	Observations	indicateurs
	<b>C - Renforcer la gouvernance forestière et de la biodiversité et préparer la RDC aux financements REDD+</b>				
11	Achèvement du processus de conversion légale des titres forestiers et lutte contre l'exploitation illégale				
	a) Publication des contrats de concession signés et documents y relatifs (plans de gestion, cahiers de charge y compris les clauses sociales)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	<p><b>Réalisée.</b> Le processus de conversion des anciens titres est terminé depuis le 31 juillet 2014. L'état des lieux de conversion porte sur 81 anciens titres qui avaient été jugés convertibles. A la clôture du processus, la situation se présente comme suite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 57 titres (10.706.292 ha) ont été convertis en contrats de concession forestière signés, assortis des plans de gestion validés par l'administration forestière et des accords de clause sociale conclus avec des communautés riveraines ;</li> <li>• 15 titres (3.515.677 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de rétrocession au domaine forestier privé de l'Etat introduites par leurs détenteurs ;</li> <li>• 5 titres (434.905 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de conversion introduites par leurs détenteurs ;</li> <li>• 1 titre (24.660 ha) a été résilié du fait de la non présentation d'un plan de gestion forestier et d'un accord de clause sociale négocié ;</li> <li>• 3 titres (394.359 ha) ont été mis en sursis pour raison de force majeur.</li> </ul> <p>En perspectives, le MECNT devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les concessionnaires forestiers dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières ;</li> </ul>	<b>Processus de conversion finalisé</b>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à la RDC d'atteindre progressivement le volume de bois exploitable qui puisse correspondre aux potentialités offertes par les forêts de production permanente,</li> <li>• Organiser le marché pour les concessions qui reviennent dans le domaine de l'Etat.</li> </ul>	
	b) Publication de la liste actualisée des détenteurs de droits forestiers, y compris des permis artisanaux, non en règle de paiement de la taxe de superficie forestière ou de la taxe de superficie forestière ou de la taxe sur le permis de coupe artisanale de bois d'œuvre, et information sur les mesures prises par l'administration des forêts pour y remédier	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement Ministère des Finances (DGRAD)	<b>Partiellement réalisée.</b> La liste de détenteurs de titres forestiers industriels est disponible sur le site du MECNT: <a href="http://www.mecnt.gouv.cd/v2/">http://www.mecnt.gouv.cd/v2/</a> Les permis de coupe artisanale de bois d'œuvre ainsi que le paiement de la taxe de superficie forestière sont délivrées et perçues par les administrations provinciales. Des missions de collecte des données seront organisées dans les provinces de Bandundu, Equateur, Province Orientale et Bas-Congo sur financement de la Banque Mondiale/PRCG. L'objectif de ses missions est de mettre en place un mécanisme de traçabilité des recettes collectées par les provinces.	<b>Liste des détenteurs actualisée et rendu public (deux fois l'an)</b>
12	Amélioration de la transparence dans le secteur forestier et biodiversité				
	a) Publication des rapports de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance <sup>12</sup> (OI-FLEG)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	<b>Réalisée.</b> Le premier rapport de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance (OI-FLEG) est publié sur le site internet du MECNT. Le second rapport de l'Observateur Indépendant (OGEF) a été validé et publié sur le site du MECNT.	<b>Rapport de l'observateur publié</b>

<sup>12</sup>Le Comité de Lecture des rapports de OI-FLEG devra être revu pour inclure les représentants des professionnels du secteur forestier et la société civile.

	b) Publication des rapports du Programme de Contrôle pour la Production et la Commercialisation des Bois (PCPCB) et focalisation du PCBCB sur les zones prioritaires	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	<b>Réalisée.</b> Les rapports du PCPCB sont publiés sur le site du MECNT. Le dernier rapport a été publié au mois d'août 2014. Il ressort de ce rapport que 133 milles m <sup>3</sup> produit par les exploitants industriels ont été inspectés contre 91.405 m <sup>3</sup> des artisanaux.  Le MECNT entend organiser un audit du contrat SGS. Pour substituer la Société Générale de Surveillance, le ministère de l'Environnement a engagé des discussions avec l'Office Congolais de Contrôle (OCC) en vue de couvrir les activités du programme de contrôle de bois jusque juin 2015.	<b>Rapports du PCPCB publié</b>
13	Mise en œuvre du processus REDD+				
	a) Publication du progrès dans la préparation du « Readiness Package »	Semestrielle (Juillet; Décembre)	Ministère de l'Environnement	<b>Partiellement réalisée :</b> Soumission en mars 2015	<b>Remplir les 34 critères du R-Package</b>
	b) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+ adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministères des Infrastructures/Environnement/	<b>En cours.</b> Le PNUD a recruté un consultant international chargé de l'actualisation de la feuille de route des points focaux sectoriels et de l'élaboration du Plan de travail relatif à l'aménagement du territoire. A l'issu du travail du Consultant, un plan d'actions couvrant la période qui part de septembre à décembre 2014, a été élaboré. Les actions phares de ce plan porte sur les aspects institutionnels, notamment la mise en place de l'Unité d'Appui l'Aménagement du Territoire. S'agissant des activités prévues pour 2015, un atelier sera organisé sur financement du PNUD pour définir les actions à mettre en œuvre. Il convient d'indiquer que la mise en place de	<b>Politique sur l'aménagement du territoire élaborée ; Schéma national finalisé et publié</b>

				l'Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT) constitue le principal verrou pour la bonne exécution de cette réforme.	
	c) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+, définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement de zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministère des affaires foncières	<b>En cours.</b> Le PNUD a recruté un consultant international chargé de l'actualisation de la feuille de route des points focaux sectoriels et de l'élaboration du Plan de travail relatif à la réforme foncière. A et effet, un plan d'actions couvrant la période allant de septembre à décembre 2014 a été élaboré. Ce plan prend en compte les aspects financiers et de fonctionnement des structures d'appui à la réforme.	<b>Loi sur le foncier promulguée</b>
	d) Adoption des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières <sup>13</sup>	Décembre 2015 (revue semestrielle, juillet- janvier)	Ministères de l'Environnement/ Mines/ Hydrocarbures	<b>En cours.</b> Sur financement de la Norvège, la Banque Mondiale a disponibilisé une assistance technique pour accompagner les Experts sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de cette réforme. A cet effet, un plan de travail a été élaboré et soumis aux Experts points focaux qui l'ont amendé au cours d'un atelier organisé par la Banque Mondiale au mois de novembre 2014. Il est prévu l'organisation d'un autre atelier au mois de février 2015 qui sera élargi aux membres de la Société Civile.	<b>Outils sur les normes REDD+ finalisés</b>
	e) Opérationnalisation du Fonds national REDD+ <sup>14</sup> par la mobilisation des ressources extérieures	Septembre 2013	Ministère des Finances Ministère de l'Environnement	<b>Non réalisée.</b> Pour rappel, cette mesure a été inscrite dans la matrice sur base de l'engagement de la Norvège d'apporter sa première contribution au plus tard le mois de septembre 2013.	

<sup>13</sup> Pour encadrer les investissements miniers et pétroliers qui seraient effectués dans les zones forestières.

<sup>14</sup> Pour canaliser les financements REDD+ à venir.



				<p>Le Gouvernement a rempli tous les préalables exigés à savoir : le Manuel d'Opérations et le Plan d'investissements.</p> <p>A ce jour, l'apport de la Norvège se fait toujours attendre.</p>	
--	--	--	--	--	--

-----

## **8.6 Annexe 6 : Liste des participants aux consultations du Dossier Préparatoire**



Objet	Atelier de consultations sur l'auto-évaluation du rapport final du RDC/RSR - Package sous le cadre de la coopération de la RDC à la REDD+ SOCIETE CIVILE
Date	05 février 2011
Heure	De 9h00 à 17h00
Lieu	Salle de réunion REDD

LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	ADRESSE E MAIL	SIGNATURES
1	Reymen Camike	docteur VLB		reymen@vlb.org	
2	FELICIEEN KARAMBA	Directeur national RCEN	0818120166	fellykaramba@yahoo.com	
3	MENE NDI NDI NDI	Coord. nat	0815190535	aignemene@yahoo.com	
4	Louis-Marie ATUNDU	Coordonnateur BIOCONGO/ GICR - ICR	0818059163 0991213057	louismarieatundu@yahoo.fr	
5	CHRISTOPHE MUSAMPA	CONSULTANT	0815260958	christophe.musampa@yahoo.fr	
6	TAGHOYA BAHAMWITI	Société civile	0813544909 0854606693	iged.bahamwiti@gmail.com	

7	Dr. Guy LYAKI	President APPE	0815263279	guyliaki@yahoo.fr	29-8/11
8	Julien KABALAKO	porte parole GTCR	0999524466	jkabalako@gmail.com	Kabala
9	Rigobert - MOLA	GTCR / REPALOF	0819326302	jr.mola@yahoo.fr	Repal
10	YENGE - BONBA ALE	CAPISCO / GTCR	0997844399	alexysenge@gmail.com	Yenge
12	Victor KABENGELE	CN - REDD	0999995462	abekab@gmail.com	Kabengele
13	Aimé BAKILA	CND / GTCR	0847499193	aimelakila@gmail.com	Bakila
14	Ruben RASHIDI	CN - REDD	0990179733	rubenrashidi@yahoo.fr	Rashidi
15	CLAUDE - ETONGO	ADICO / GTCR	0815987911	aceynew@yahoo.fr	Etongo
16	KASELE Patrick	Assistant Communication	0818567842	pat.kasle@gmail.com	Kasle
17	Theophile GATA	D. Executif / CAGDFT	0816963768	gdetheo2013@gmail.com	Gata
18	Constence TEKITILA	RCEN / GTCR	0815016408	conniemafuta@yahoo.fr	TeKITILA
19	Guy Kayemba	Expert JNR	0998081861	kayemba.guy@yahoo.fr	Kayemba
20	Willy LOYOMBO	OSMPY / REPALOF	0944535744	willyloyombo@yahoo.fr	Loyombo
21	Theodore TEMBO	EXPERT CN - REDD	0993846743	tembotheo@yahoo.fr	Tembo
22	Alain BINIBANGIWI	Expert CN - REDD	0810000819	binibangiwi@yahoo.fr	Binibangiwi



Objet	Reunion de consultations sur l'Etat - évaluation de la préparation à la REDD+ en RDC à la REDD+. (Parvenir des Prêtres)
Date	08 février 2015
Heure	de 9h00 à 18h00
Lieu	Salle de réunion REDD

## LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	ADRESSE E MAIL	SIGNATURES
1	Jean - Paul KIBAMBE	WCS - RDC GIS COORDINATOR	081.00.00.965	JPKIBAMBE@WCS.ORG	
2	Gabriel MOHA MOTYA	Président FIB	0810753021	gabrielmoha58@yahoo.fr	
3	THEO WAY NANA	Chargé de programmes AWF	0812435468	tnana@awf.y	
4	REYNIEKS Camille	docteur en ULB-EXAVT	0827.468.248	reynier@ulb.ac.be	
5	LAURIANNE ODIO	ERA/WWC	08247171104	lodio@wildlifeworks.com	
6	D. MARIKWISHA MEMI	Université officielle de RUVENZORI/ENVIRONNEMENT	0998385476	memimalik@yahoo.fr	

7	MUETAMINWA BUKANGA	Reseau CREF	0856451397 0993456644	bukvictore@yahoo.fr	
8	Daniela Boehler	Banque Mondiale	0814299491	dgoehler@worldbank.org	
9	Jolye NUTOIBO	CEDEN/Kogaine	0813872335	mbluyijolye3@gmail.com	
10	Camille NGONA KHUARI	CIDHE/ASBI	0812506722	camillengomak@gmail.com camille.ngomak@yahoo.fr	
12	FRANCOIS XAVIER KABEMBA	TA/COM	0819979111	xkabemba@gmail.com	
13	KASELE MBUNGU Patrick	CN-REDD	0818567842	pat.kalem@gmail.com	
14	KAMATHE KATSONGO	CN-REDD	0817204920	kamathe@holmail.com	
15	RICHARD SULU-KADILA	NOVACEL S&I KINGMUT	0812748669	richards@isi-ullge.fr	
16	BISIMWA Patrick	CN-REDD	0999905556	patbisimwa@yahoo.fr	
17	Thobane TEBBO	CN-REDD	0993846743	thobane@yahoo.fr	
18	Nector Kabempele	CN-REDD	0999995462	abekabe@gmail.com	
19					
20					
21					
22					

République Démocratique du Congo



Secrétariat Général à l'Environnement  
et Conservation de la Nature

Direction du Développement Durable

Coordination Nationale REDD

### Le Coordonnateur National

Objet	Auto-évaluation de la préparation à la REDD en République Démocratique du Congo.
Date	du 16 février 2015 PTF
Heure	DE à.
Lieu	Salle CN - REDD.

### LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	E-MAILS	SEXE	SIGNATURE
1	VINCENT MAKAYA	DIRECTEUR/UAP COOP. CANADA	081 052 46 95	vincent.makaya@ mapdc.org	M	
2	Daniela Goehles	Carbon Finance Specialist, BM	0814 299 491	dgoehles@worldbank.org	F	
3	Shu MIZUSHINA	Projet DIAP/SICA Forêts		smizushina@jatta.or.jp	M	
4	Jean-Solo R.	CN-USFS	09974 252 99	usfs.drc@jment.com	M	

5	Theodore TEBBO	Expert CN-REDD	0993846243	theodore.tebbo@unep.org	M	
6	Élie BAHIZI	Expert technique GIZ	0816313357	elie.bahizi@giz.de	M	
7	Carole Reynier	docteurate UN-REDD	0827.463.248	creynier@unep.org	F	Reynier
8	Henk Hoefsloot	Expert REDD	0815.348.427	henk.hoefsloot@unep.org	M	
9	JOSEP GARI	Counsellor ONU-REDD	-	josep.gari@unep.org	M	
10	Victor Kabempele	Co-ordinator CN-REDD	0999995469	vikab@unep.org	M	
12	Étienne BENOIST	Banque mondiale	0190 32 41 45	ebenoist@worldbank.org	M	
13	Julie OUALZAZI	PNUD	0910061219	julie.oualrazi@unep.org	F	
14	Flory BOTAMBA	WWF	0976006151	fbotamba@wwfcarpo.org	M	BO
15	François KAYEMBE	CHEF DE DIVISION DIAP/REDD	0817356409	frankayembe@yahoo.fr	M	
16	Patrick KASELE	Assistant communication	0813567842	pat.kasle@gmail.com	M	
17	KAMATHIE KATSONGO	Expert CN-REDD	0817204920	kamathie.katsongo@unep.org	M	
18						
19						
20						



République Démocratique du Congo



Secrétariat Général à l'Environnement  
et Conservation de la Nature

Direction du Développement Durable

Coordination Nationale REDD

## Le Coordonnateur National

Objet	Auto Réunion de consultation sur l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la préparation à la REDD+ : MESA et administration territoriale
Date	19 février 2015
Heure	09H00' à 13H30'
Lieu	Salle de réunion CN-REDD

### LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	E-MAILS	SEXE	SIGNATURE
1	Teddy NTENBASI NTUMBANO	Directeur	(4243) 812 328 443	ntumbobasi@johaf	M	
2	Clotilde BISUBI NGALULA	EXPERT/DIAF	0815184094	clotildisubi2004@yahoo.fr	F	
3	Ir. José ILANGA LOFONGA	Directeur Coordonnateur	081 512 03 16	ilangajose@yahoo.fr	M	
4	Dr Celestin KAZABI KABWE	CD suivi-Ev	099 110 42 71	emmanuelkaka@yahoo.fr	M	

5	BADILA Louisiano	Director	0911487372	badilalouisiano@yahoo.fr		Fraser
6	Georges BUABUA ILUNGA	CB. DEP.	0810358384	buabua.georges@yahoo.fr	M	Georges
7	ANTOINE IYELAKONGO BOTO	CB. DEP	0811791993	antoineiyel@yahoo.fr	M	Boto
8	ROGER NTUA BEMSOLE	C.D. DAS	0827725732	rogerntua@gmail.com	M	Roger
9	AUGUSTIN NJALA	ASS. TECHN. COMIFAC	0991668617	ASNJALA2004@yahoo.fr	M	Augustin
10	KAMATHE KATSONGO	Expert CN-RED	0817204920	kamathe@hotmail.com	M	Kamathe
12	VANGU DUMBI Bernard	CB. Allocation F.	0852883505 0825881993	bernardvangu@gmail.com	M	Vangu
13	KASELE Patrick	Assistant IEC	0813567842	pat.kaslem@gmail.com	M	Patrick
14	SEBASTIEN MALELE	DIRECTEUR D'APP CONACT	0815080720	sebastienmalele@yahoo.fr	M	Malele
14	NYAMUNGA RAYENKHE	SEC-PERMANENT	0817593937	ro.nyamunga@gmail.com	M	Nyamunga
15	MVUNBI DAVUNGU Willy	ATB1 / DHR	0822297070	willymvunbi@yahoo.fr	M	Mvunbi
16	Victor Kabempeh	CN-REDD	0999995462	alckab@gmail.com	M	Kabempeh
18	Jean INZABA	Expert Buis-Environnement	0970476617	jeaninzaba@yahoo.fr	M	Inzaba
18						
20						

République Démocratique du Congo



Secrétariat Général à l'Environnement  
et Conservation de la Nature

Direction du Développement Durable

Coordination Nationale REDD

### Le Coordonnateur National

Objet	Réunion avec le Comité Technique le suivi des Réformes sur le R. Package
Date	le 20/02/2015
Heure	9h30
Lieu	Bureau CTR.

### LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	E-MAILS	SEXE	SIGNATURE
1	Victor Kabengele	Coordonnateur N. REDD	0999995462	cabekab@msn.com	M	
2	Christophe Arthur MAMPUYA	Directeur DEP/AGRI	0816875205	mampe.dagpe@yahoo.fr	M	
3	Paulin OSIT	CB-CARG MINAGRI/DET	08151781517	paulinosite@gmail.com	M	
4	Jean-Pierre KHONDE wa MASINGA	Directeur MIN AT.UH	0810085823 0991705348	dt.rcdcr@gmail.com	M	

5	KASELE Patrick	Assistant Communication	CN-REDD 0817204920	0813567842	M	
6	KAMATHE KATSONGO	Expert	CN-REDD 0817204920	kamathe@ hotmail.com	M	
7	Camille REYNIERS	stagiaire CN Redd	CN Redd 0827463248	reyner@ ic.k	F	Jupris
8	AIME MBUYI KALOMBO	CYCC/MEDD	0819824410	mbuyikalomb@ gmail.com	M	
9	KAYOYE NWANUNO Golo	chef de binia/Hydro	0998137733	nachelkoye@ hotmail.com	F	
10	MAZU KASONGO Héritien	Expert CFCM/Pines	0970459709 0811730582	hermazuk@ yahoo.fr	M	
12	KYUNGU KIBANGA CHARLES	Expert Chef de Service C.F.CPM/Min	0818934839 0895771257	kyungu113@ gmail.com	M	
12	Franck NZIRA	Expert ITIE	0822480424	francknzira@ hotmail.com	M	
14	Flo NYANWOCOM	S.P. CN REDD	0817593937	flo.nyanwoc@ gmail.com	M	
15	BWEYA MALUNBAMA	C B / DPSB / BUDGET	0898936706	benthe.bweya@ gmail.com	M	
15	LONGINA BUANA	Conceller MINAG	0854579789	-	M.	
16	Seraphin BAHARANYI NACIYINBA	Diraba / Min. Aff. For.	0818124386	CELEBANA@ yahoo.fr	M	
18	ILUYI UWINGA KAZAOI	Conceller / Min ITP	0818133986	i_ilinga@ yahoo.fr	M	
18	LUFANKA KIDJANA	chef de pnt/CFCM	0815021929	elufkidj@ yahoo.fr	M	
20	Me JUSTIN MIRINDI	Dir GLOBE Inter/RDC	0993505610	justin.mirindi@ yahoo.fr	M	

20	Philippe UNGI	Expert SA E. PROMINES	0815085716	phungie@prominesrd.com	M	
21	Jean MASUMBUKO	Conseiller Ain Parti Fwille	0999949079	jeanmbk30@gmail.com	M	
22	BISEMO Beatrice	Experte CTCPM	0817513515	beatsis582@yahoo.fr	F	
23	Anne - Marie KIPENDU	Assistante Administrative	0998033069	annebife@yahoo.fr	F.	
24	Johann MULIBA	Consultant CTR	0998246093	johannmuliba@gmail.com	M	
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						

République Démocratique du Congo



Secrétariat Général à l'Environnement  
et Conservation de la Nature

Direction du Développement Durable

Coordination Nationale REDD+

Le Coordonnateur National

Objet	Réunion du Comité National REDD.
Date	LE 10 mars 2015 / Comité National REDD
Heure	8h30' 5
Lieu	Salle de réunion CN-REDD.

### LISTE DES PRESENCES

N°	NOMS & POST NOMS	FONCTIONS	TELEPHONES	ADRESSE E-MAILS	SEXE	SIGANTURES
1	NYAMWOGA B. Flory	Sec. Gen. CONAREX	0817593937	flor.nyamwoga@gmail.com	M	
2	KAMATHE KATSONGO	Expert	0817204920	kamathe@hotmail.com	M	
3	KASELE MBUNGU Patrick	Assistant IEC CN REDD	0813567842	pat.kolm@gmail.com	M	
4	Victor Kabupele	Coors	0999995462	abckab@fuail.com	M	

5	MARDOCHE BOKONGA	CEFDHAC	0818019923	musdoche.bokonga@yahoo.fr	M	Jouff
6	MBIKAYI NKONKO J. ALBERT	ADT/INERA	0813178790	mbikayjeanalbert@yahoo.fr	M	<del>Albert</del>
7	MALELE SEBASTIEN	DIRECTEUR	0815080720	sema.lele@yahoo.fr	M	Malele
8	Gabriel MOLA MOTJA	President	0810753021	gabrielmola58@yahoo.fr	M	<del>Gabriel</del>
9	ARSENE MAPAN	Conseiller	0810739925	arsenemap@gmail.com		<del>Arsene</del>
10	YALULU Désiré	Directeur	0816373243	desireyalulu@yahoo.fr	M	Mkyahs
11	Vincent KASUJU SEYA MAKONGA	SGIEDD	0814510594	kasyomak@gmail.com	M	<del>Vincent</del>
13	TOURAMBE AMELIANGA BÉREJAMIN	DDDMEDD	0999954148	tourambe2014@gmail.com	M	<del>Tourambe</del>
13	KAPUPE BIWA MUTIRIANWA	LINAPYCO	0998668497	linajoycode@yahoo.fr		<del>Kapupe</del>
14						
15						
16						
17						
18						
19						





5	MOYIBA EYIMBU	CIAPA FEN/ROD	0877785 826	ciapafed.org@gmail.com	M	
6	TATY INYANGA	CT 100	0822448337	tatibawelo@yahoo.fr		
7	TSONGO JOSE	IGEO	081623 4096	josetonga@gmail.com		
8	MWETAMINWA VICTOR	CHERCHEUR	0856451377	bukwictora@yahoo.fr	M	
9	NANIAKWETI GRACE	CHERCHEUR	0899145762	Grace Naniakweti@gmail.com	F	
10	JERGE BONBA ACE	GTR / CAPISCO	0977844371	alexjerge@gmail.com	M	
11	Henk Hoffmann	PMUD - REDD	0972.411.001	henk.hoffmann@gmail.com		
13	KATUNGU ROSE	CAGDFT	0933326288	dada.katungu@yahoo.fr		
13	Victor Kabumpeli	CN - REDD	0999995462	okt kab@gmail.com	M	
14	Therese Rose TEBBO	CN - REDD	0993846443	thereseb@gmail.com		
15	Camille Reynolds	CN - REDD	0827.463.248	camreynolds@yahoo.com	F	
16	Raphael Kasongo	CN REDD	0997771455	kasongokabusa@gmail.com	M	
17	ALAIN BINIBANGA W	CN - REDD	0810000819	binwalap@gmail.com	M	
18	TABA KALULU	CN REDD	0813330242	tabukalulu@yahoo.fr	M	
19	CARMEL KIFUKIETO	CAGDFT / OSC	0815203973	ckifukieto@gmail.com	M	

20	MUUNZI MUYUNGU	DIPLO	0997533391	willymvumbi@yahoo.fr	M	
21	PROKUBAFUNA KEBURI Samy	Director/A.T	0998209802 0817953845	mukubakany @gmail.com	M	
22	Albert MULAHO	Conseiller Min. Af. Fr	0998539730	albertmuhungu@hotmail.com	M	
23	NENE MAINZANA	RLEN	0819190538	anglenem@gmail.com	M	
24	KAMATHE KATSONBO	CN-RESD	081720498	kamathe @hotmail.com	M	
25	Jean-Benoit KHONDE aka NASINGA	Director/Min. ATUR	0810085823 0991705348	at.rdcorp@gmail.com	M	
26	Etime LUFANKA K.	GTCPM-MINES	0815021929 0998161260	elufkiedj@yahoo.fr	M	
27	Florent Bamba	WWF	0976006151	fbamba@wafcorp.org	M	
28	CHRISTOPHE MUSAMPA	CONSULTANT	0815260958	christophe.musampa @yahoo.fr	M	
29	BERNARD - KIKO J	5 <sup>th</sup> civile	0819204519	Kikojberkako@yahoo.fr	M	
30	CREDO-MBOMA	A.P.N/REPAUSE	0822678886	mboma09@gmail.com	M	
31	AUGUSTIN NSALA	CN-COMIFA	0991668617	ASNNSALA2004@ ATISO.FR	M	
32	Jubien KABALAKO	PP. GICR	0999524446	jkabalako@gmail.com	M	
33	Jean-Solo Ratsisompatariro	USFS	0997425299	usfs.drc@gmail.com	M	
34	Arzene MAPAN	Conseiller MEDO	0997112396	arzenemap@gmail.com	M	

35	KAYEJE Nwamu no Colo, Acad	chef de Division	0958137958	rachelkoye@tchel.fr	F	
36	Dr Léon MAMBO MUNDANE	CD / Plan & RT	0821024509	Leonmambob@icloud.com	M.	
37	MBAMBU Noella	Joacté avil	0812515500	NoellaMbambo@gmail.com	F	
38	Patrick BISIMANT	CN-REDD	0955505526	patrickbisimant@yahoo.fr	M	
39	ASSANI ONBATA	CN-REDD	0819995858	assani_hama@telcel.rw	M	
40	BWEYA MALUNDAMA	CB / BUDGET	0898936706	barthe.bweya@gmail.com	M	
41	MUHINDO KIVULIRA	Sté civile	0821941488	Jean-claudekm@yahoo.com	M	
42	MPANDE MALANDE	MINES	0811675998	mpandemalante@gmail.com	M	
43	Philippe UNGI	Expert SE PROMINES	0815085716	phungi@promines.rdc.cd	M	
44	INTUA BEMSOLE ROGER	C.D. DAS / MED	0827725732	rogernt40@gmail.com	M	
45	Etienne BENOIST	Banque mondiale	0990324145	ebenost@worldbank.org	M	
46	Bernard Vangu Dumbi	DGF	0815891993	bernvangp@gmail.com	M	
47	ABANAKE LUC	Sté civile	0998289800	lucaba1@yahoo.fr	M	
48	C. VANGU LUTETE	COORBO / FIP	0818343278	vangu.lutete@gmail.com	M	
49	Paulin OSIT	CARG / DEP MINAGRI	0815178195	paulinosite@gmail.com	M	

50	KOSSIANDEY MABO PAULIN	CNE / MIN. ENERGIE	0816881371	kossypaulin@yahoofr	Ony.
51	Dr MALIKWISHA MENDI	Universita/UOR	0998389476	meminaelike@yahoofr	PK
52	Felicien KABAMBA	GTICR/CODELT	0818120166	fellicy@yahoofr	<del>PK</del>
53	Louis-Marie ATUNDU	BIOCONGO	0818059163	louismarietundu@yahoofr	AG-1
54	Dik Celostin KAZADI KABUMI	MINDER	0991104271	emmanuellekake@yahoofr	<del>PK</del>
55	Jean INZAMBA ENOUANGA	Expert Formation Personnel Rémunéré	0970476677	jeanduzamba@yahoofr	<del>PK</del>
56	Imocent MASIMBA	MDI / PLOTEUR	0825790640	imocent@yahoofr	imocent
57	BENITA LEWIZAMBA	ENERGIE	0811482374	beditalw@yahoofr	FB
58	Constance TEKITILA	ACP	0825016408	-	POKUP
59	Rudin RASUMINI	CD - RSD	0920177733	rudin@yahoofr	<del>PK</del>
60	Benjamin TOIKANBE	DDI / REED	0999954148	benjamin@yahoofr	RA
61	MAY MUKUNA	Expert TICP/IT	0998954144	jeanclaudemaymukuna@yahoofr	SK
62	Bernoléo ANTOA	Chef Prot Apolot	0817354745	bernoleo@yahoofr	<del>PK</del>
63	ERICK KASSONGO	ICR / CODEL	0825083111	erick@yahoofr	<del>PK</del>
64	KAPURU PEZA	SG / MEAD			<del>PK</del>

65	MARDOCHE-BOKONCIA	ADAGEE/REPALEF	0818019923	mardochebokongia@joho.fr	M	Johanna
66	MBIKAJI-NKONKO JEANA	INERA	0813178790	mbikajijeana@berkeley.fr	M	Jean
67	NGONGO KITUTA	DEP/HYDROCAR	0999149759	ngongokituta@gmail.com	M	J. Kituta
68	Dr. GUY LYAKI	AABE	0815263279	guyliaki@joho.fr	M	J. Lyaki
69	Ernest DPAPARO	LICOCO	0826049837	licocord@gmail.com	M	Ernest
70	CHAMATA-MELEBO	AZPA/repalef	0815289860	chamata@melebo.fr	M	Chamata
71	AYRA CHRISTINE	MEDD	0824014622		M	Christine
72	GUY IPANGA	PF/BD	0813715528	guyipanga@gmail.com	M	Guy
73	BOPATI NKULI JULES	CARD/REPALEF	0810560065	julesbopati@gmail.com	M	Jules
74	EKOFO LOMPOTA J.C	EXPERT MIN. GENRE	0893154661	ekofofo@gmail.com	M	J.C. Ekofu
75	MATENSO EMAMELIA	Expert Dir/Genre	0997651891	emamelia@thur.com	M	Emamelia
76	BOLERE JEAN-CHRISTOPHE	Chercheur Pistre	0998236910	bolerefc@yahoo.fr	M	Jean-Christophe
77	CHANTAL ABAKIRU	MEDD	0813885061		M	Chantal
78	KAYA-GASTON	GARDE. DIRCAD MEDD	0995580411		M	Gaston
79	MUNDELE-MATUKA	GARDE. MINIST MEDD	0823615194		M	Munkela

80	KALONDA BUNYAMA	SG chauff	0990284606			M	<del>Handwritten signature</del>
81	MALAMO - ILUNGA	GD.	0997392155			M	Handwritten signature
82	JOSEPH - MPUTU	REPALUF	0853220753			M	Handwritten signature
83	Teoddy NTENBAYI NTUMBA	CNIE/MESS	0812328443	ntumbabwot@yahoofr		M	Handwritten signature
84	Antoini IYELA KONGO	JEP / DINAGRI	0811791993	antoini@yahoofr		M	Handwritten signature
85	CLAUDE - EFONGO	A. DIEO	0825487911	claudie@yahoofr		M	Handwritten signature
86	RAPHAEL NBOYO	REPALUF	0891584347	raphaelnboyo517@yahoo.fr		M	Handwritten signature
87	Dorothee Lisenga	Repalef	0810521322	manilisinga@yahoofr		F	Handwritten signature
88	Josephine MBAHINGANA	UNIKIN	0992759084	mbahingana@yahoofr		F	Handwritten signature
89	Grace KIMYOMA	UNIKIN	0995479315	gracekimyoma@yahoofr		F	Handwritten signature
90	FRANK IRACI	ERNST / GTCR	0990098675	iraci@yahoofr		M	Handwritten signature
91	Gabriel MOLA MOTYA	FIB	0810753021	gabrielmola58@yahoo.fr		F	Handwritten signature
92	LAURIANNE ODIO	WWC	0824717404	lodianneodiodio@yahoofr		F	Handwritten signature
93	BRUNO - BONGILA	APP/REPALUF	0817706625	ernstbongila@gmail.com		M	Handwritten signature
94	Aime BAKILA	GTCR	0998527929	aimebakila@gmail.com		M	Handwritten signature

95	Artense DJUMA	Consultant S.C	0852878128	altenejdjuma@gmail.com	M	
96	TRESOR HENOC TSHITEBUA	TELE 50	0811714144	henoc_mukanya@yahoo.fr	M	
97	MARC MPANGA TSHIMADUKA	APSVR/REPALEF	0990030969	APSVRRAC@gmail.com	M	
98	Keddy Bobulu	REPALEF	0816260734	bobulumobu@yahoo.fr	M	
99	MALEUB SEBASTIEN	DIRECTEUR D'ATF	0815080720	sebastien@yahoo.com	M	
100	Anne-Marie BIPENDU	ANIMATEUR Adm CN-REPALEF	0998033069	annebipendu@yahoo.fr	F	
101	KASELE Patrice	Assistant IEC	0813567842	pat.kolm@gmail.com	M	
102	Pierrick TANOU	Logisticien	0812805337 0999213893	pierricktanou@gmail.com	M	
103						
104	i					
105						
106						
107						
108						
109						



RESEAU DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LOCALES POUR LA GESTION DURABLE  
DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DE LA RDC

REPALEF - RDC

Tél : +243 991 755 681/ 0998351381

E-mail : repalefrdc@yahoo.fr/ itojose2000@yahoo.fr

Date: 16.07.2015  
Lieu: Salle des réunions du REPALEF - RDC  
Motif: 2<sup>e</sup>me Réunion de Consultations Spécifiques des autochtones sur R-package.

Liste de Présences

N°	Noms & Post Nom	Sexe	Structure	Fonction	Téléphone	Adresse E-mail	Signature
1	ELOKA-LIKONDO	M	CNP	DELEGUE, OPAKA			
2	LUKUSHA KALAKA	F	CNP LUBAO	DELEGUE	0976037746		
3	MUTALAKA PONTIKI	M	CNP LUPATAPA	DELEGUE	0974898695		
4	MULUMBA JOSEPH	M	CNP LUSAMBO	DELEGUE	0773990535 0854072510		
5	Phlémon TANGBO	M	PF REPALEF/PO	Point focal	0812781306		
6	NGBANGBA PAUC	M	CNP/B'sende	Délégué			
7	BINALI KPOLO	M	CNP/MAMBASA	Délégué			
8	LITULE LSONZIMO	M	CNP/YAHUUKA	Délégué	0993437800 0811803189		
9	CREDO - MBOYA	M	A.P.A	Coordon	0812678886	credo.mboya@gmail.com	
10	LUKOJI-KASIMA	M	A.P.S.V.R	Délégué	081286321	lukoji.kasima@gmail.com	
11	BOPATI MKULI	M	CAPID	Membre Délégué	0810560065	bopati.mkuli@gmail.com	



12	RAPHAEL NBOYO	M	C IDB	SGR / Conseiller For	0821764347		
13	MARDOCHE BOKONGA	M	APAGEC	PRESIDENT	0818019923		
14	SOYO-PIERRETE	F	ADFPF	PRESIDENTE	0999258775		
15	CHIMIYA-MELEBO	F	APPA / CFLBD	presidente	0865229860		
16	DEUNBERG KOLODO	M	UDMO	chargé de prog	0877030397		
17	JOSEPH-MPUTU	M	UDME	CHARGÉ DE RELAT. PUBLIQUES	0833220753	ministres ekonda 2003@yahoo.fr	
18	MARK MBANGA	M	APSVR	Chargé de Travaux	0990030969	APSVR23@HOTMAIL.COM	
19	JACQUES BONGO	M	CIAD	Chargé d'Adm & finance	0817062716	jacquesbongo@ yahoo.fr	
20	ERNEST-BONGILA	M	AFPA	SG	081406625	ernestbongila@ gmail.com	
21	Rigobert-MOLA	M	CTCR / CAPID	CT	0819326309	jr.mola@yahoo.fr	
22	VIVONNESAHENBA	F	LINAPY CO/RDC	usouunesalen ba@yahoo.fr	0853602344		
23	Dorothee Lisenga	F	FAEID	Présidente	0810521322	mariselisenga@yahoo.fr	
24	Emmanuelle-BASSACA	M	APA	member	0852352801	emmanuel@yahoo.fr	
25	INOCENT-KASANGO	M	ERNO	Membre	099326304	inocent@yahoo.fr	
26	Nyongolo BOTO	M	LINAPY CO	G.P.	0991636759	nyongolo2009@yahoo.fr	
27	VERVE TEBKA	F	REPALIF	Comptable	0840906518	verved@yahoo.fr	
28	ESTUMU-MOLA	F	REPALIF	RECEPTION	0819462904		
29	UNENCHAN GUY	M	TECHNICIEN	OPS-	0897523647		
30	KAMATHE KATONGO	M	Expert / CV-REPA	Expert	0817204920	kamathe@ hotmail.com	
31	Keddy Basuly	M	S-CV REPALEF	Expert	0916200734	basulykaddy@yahoo.fr	
32	Joseph ITONWA	M	Courdo / REPALEF	Comms	0817155681	itonwa2002@yahoo.fr	
33							
34							



REUNION DE CONSULTATION DES PEUPLES AUTOCHTONES SUR RPACKAGE DANS LE CADRE DU PROCESSUS REDD+ EN  
RDC

Date : 09/02/2014

Lieu : Salle de réunion du REPALEF

Objet : Réunion de consultation de PA sur la REDD

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom & Post nom	Structure	Téléphone	E-mail	Signature
01	JOSEPH - MPUU	UDME	0853220753	minoritesekonda2003@yahoo.fr	
02	EMMANUEL - BASSIALA	APA	0825925233	BASSIALA AUBA@yahoo.fr	
03	MARDOCHE - BOKONGA	APACEC	0878019923	mardoché.bokonga@yahoo.fr	
04	Bobkanga Bokel'Pere & palfe		0824357036		
05	VUONNE SAHEMBA	HINAPUCO	0994030147	vuonne.salembe@yahoo.fr	
06	Dorothee Lisunga	FACID	0810521322	mariselisunga@yahoo.fr	
07	Dieu merci Koloto	UDME	0850353838 0827030397	minoritesekonda2003@yahoo.fr	
08	SOYI-PIERRETE	ADFP	0999258775		

09	MARCEL-MPANGA TSHIMANBA	ATSVR	0390030969	ATSVR200@JMail.com	
10	BOPATI NKULI JULES	CAPID	0810560065	Juleskopati@gmail.com	Juleskopati NKULI
11	TATY INYANGA BAWELO	CTID	0822448337	tatyawelo@yahoo.fr	
12	ERNESTI-BONGILO	AIPA	0811706625	ernstbongilo@gmail.com	
13	CHIMIA-MELEBO	CLEDD	0815289860	chimitamelebo@yahoo.fr	
14	Altesse-DJUMA	Consultant	0852878128	altessedjuma@yahoo.fr	
15	Frank IRAGI	Consultant	0990098675	iragifrank087@gmail.com	
16	Rigobert-MOLA	GTCR/CAPID	0851343638	jr.mola@yahoo.fr	
17	NYONGOLO BETTO	WINAPYCO	0099636759	nyobem@gmail.com	
18	JOLIE-MOLA	REPALF	0812462404		
19	LILIANE MUSIKAMU	AFCCE	0853905580	lilimuskamu@gmail.com	
20	KAVUQWO BRIGITTE	CDE	093925588	kavuphobangitte@yahoo.fr	
21	LIZ SABWE	TGD	0810000051	Lizsabwe@gmail.com	
22	NBOKOLO-JEORAI KOHANT	THALITHAKOUNI	0823885076	thacithakouni@yahoo.fr	
23	Keddy Bosulu Mola	REPALF	0816260734	bosulomola@yahoo.fr	
24	Joseph ITOAGWA	REPALF/PIOP	0991751681	ihyredoo@yahoo.fr	
25	KAMATHE-KATSONGO	Expert CA-REM	0817204960	kamathe@hotmail.com	
26	KAPUPU ANWA MUSIMANWA	LINAPYCO	0998668497	linapycorde@yahoo.fr	
27	PUNU TETIKA VEKE	REPALF	0840908518	vevetag@yahoo.fr	

## 8.7 Annexe 7 : Comptes rendus des consultations du Dossier Préparatoire

### Compte rendu de la réunion avec la société civile Congolaise

**Date : Jeudi 05 février 2015**

**Lieu : Salle des réunions de la CN-REDD**

**Objet de la réunion :** Évaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

#### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été dirigée par Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National de la CN-REDD et a connu aussi la présence remarquable de Madame Daniela Goehler de la Banque Mondiale.

Monsieur Victor Kabengele a d'abord commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Il a ensuite passé la parole à Madame Daniela qui a expliqué aux participants la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation. Cette dernière a insisté sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe. Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, elle a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire le critère n'est pas encore totalement achevé mais qu'il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Coordonnateur national REDD a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

#### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Pour cette composante, les participants ont relevés les éléments suivants :

- Existence du Décret n°09/40 du 26 novembre 2009 qui décrit les attributions des organes de gestion du processus REDD+ de la RDC. Mais, le Comité national et interministériel ne fonctionnent pas depuis 2012 à la suite de la désignation nominative de leurs membres. Pour ce faire, les participants ont recommandé le remplacement des membres de cabinets politiques par les hauts cadres de l'administration publique et l'organisation d'une large consultation sur les arrangements institutionnels.

- Existence d'un cadre technique permanent de concertation des Secrétaires Généraux pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels et de Groupes de Coordination Thématiques (GCT) qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie-cadre nationale REDD+ mais qui n'ont pas bien fonctionné par manque de financement et devraient être relancé vu l'apport qu'ils peuvent apporter dans l'élaboration des stratégies provinciales REDD+.
- Capacité démontrée à gérer et à coordonner différentes sources de financements malgré la non capitalisation du Fonds National REDD+
- Recrutement d'un consultant pour l'étude sur le mécanisme de retour de l'information, de gestion de plaintes et recours
- Implication des parties prenantes dans le processus REDD+ à tous les niveaux et existence d'un Plan Intégré de Communication REDD mais ce plan n'est pas encore mis en œuvre et il est difficile d'accéder à certaines informations. Les consultations sont également limitées à certaines provinces. A cet effet, les participants ont recommandé l'organisation régulière de réunions de partage d'informations, d'améliorer la participation de la femme au processus REDD+ ainsi que celle des Communautés locales et des Peuples Autochtones et de disponibiliser les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre effective du Plan intégré de communication.
- Non capitalisation de l'expertise en fin mandat à la CN-REDD. Pour ce faire, les participants ont préconisé le prolongement de la durée contractuelle des experts (après évaluation) et le transfert des compétences des Consultants internationaux vers leurs homologues nationaux.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments suivants ont retenu l'attention :

- Lancement de la réforme foncière par la création de la Commission Nationale de la Réforme foncière et volonté du gouvernement exprimée pour favoriser l'affectation des terres à travers la Matrice de la gouvernance économique et la création du Ministère de l'aménagement du territoire ainsi que la conduite de l'étude nationale prospective multisectorielle. Cependant, les participants ont souligné la faible mobilisation des ressources financières pour la réforme foncière et l'aménagement du territoire. Ainsi, ils ont recommandé le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la réforme foncière et l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire ainsi que l'opérationnalisation du plan d'investissement du Fonds National REDD+.
- Promulgation du décret sur les forêts des communautés et synergie avec le FLEGT. A cet effet, les participants ont préconisé le développement des modalités d'application de ce décret et la mise en œuvre effective du FLEGT en RDC
- Existence de la loi cadre sur l'environnement, la loi sur la conservation de la nature et de l'arrêté portant procédures d'homologation des projets REDD+ mais absence d'unanimité sur cet arrêté. A ce sujet, les participants soutiennent l'harmonisation des points de vue des parties prenantes sur l'arrêté d'homologation et l'intégration des différents principes décidés dans le cadre du partage des avantages, CLIP, etc. dans l'arsenal juridique de la RDC.
- Recrutement d'un consultant pour définir les droits au carbone, le mécanisme de partage des avantages, de gestion de plaintes et recours

- Définition du cahier de charge dans le cadre du Registre National REDD+ et du système de suivi des activités REDD+ mais la plateforme est non encore opérationnelle. Les participants recommandent une large consultation des Communautés locales et Peuples autochtones sur le registre et le recrutement d'une firme pour la programmation et la formation des utilisateurs de la plateforme.
- Étude SESA et cadres de gestion environnementale et sociale validés par la Banque Mondiale et développement des standards nationaux et sociaux et environnementaux. Mais, ces différents cadres ne sont pas encore testés sur le terrain. A cet effet, les participants recommandent les tests et la vulgarisation de ces différents cadres sur le terrain, la formation de l'expertise locale et le dialogue avec l'Agence Nationale de l'Environnement pour la mise en œuvre de ces cadres.

### **Composante 3: Niveau de référence des émissions**

Les éléments suivant ont été soulignés par les participants :

- Existence d'un Plan national d'action MNV 2015-2018 mais insuffisance de financement
- Discussions au niveau national sur les prémices dans l'établissement des RELs Nationaux et suivi des directives et recommandations du GIEC mais le MNV à l'échelle communautaire est peu abordé
- Méthodologie et de définition de la portée des niveaux de référence pour Mai-Ndombe
- Elaboration d'un scénario de référence pour le programme de Réduction d'Emission de Mai-Ndombe.
- Les participants recommandent la formation de l'élite congolaise sur les questions de MNV et le développement des MNV à l'échelle des concessions des forêts des communautés locales.

### **Composante 4: Développement du système national de suivi forestier et de sauvegardes**

Les éléments suivants ont été soulignés :

- Développement d'un Système national de suivi forestier (SNSF) en cours et implication effective de toutes parties prenantes dans le processus. A ce niveau, les participants ont souligné l'insuffisance des financements qui ne permettent pas de respecter les délais. Aussi, ils ont préconisé le renforcement des capacités des agents et techniciens, l'amélioration de l'interface web du SNSF, le développement des méthodologies de suivi en fonction des choix effectués au niveau des RL/REL
- La SESA et la Stratégie-cadre nationale REDD+ prennent en compte de façon exhaustive les aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents
- Pour le suivi, la notification et l'échange d'informations, existence de plusieurs outils en développement comme les standards nationaux, les indicateurs stratégiques REDD+, le CGES et la cartographie des bénéficiaires multiples ainsi qu'un Comité de suivi des risques et co-bénéficiaires. Mais, ces différents cadres n'ont pas encore été testés sur le terrain. Par ailleurs, les participants ont souligné la faible appropriation du processus REDD+ au niveau local et peu d'experts en la matière. Il existe un déficit fonctionnel au niveau du comité de suivi SESA qu'il faudrait construire dans une vision d'ensemble avec les arrangements institutionnels du processus REDD+ de la RDC. Aussi, il faudrait former les experts multipartites sur les critères et indicateurs des standards REDD+, vulgariser et intégrer ces outils dans le cadre réglementaire, construire un système simplifié de suivi des aspects non carbone à travers le Registre National REDD+, proposer un plan de suivi pour les aspects et risques socio-environnementaux prioritaires et préparer un plan de renforcement des capacités des acteurs concernés.

### **Conclusion**

A la fin de l'auto-évaluation, les délégués de la société civile ont jugé la RDC suffisamment avancée dans la phase de préparation à la REDD+. A cet effet, ils ont préconisé la mobilisation des ressources financières suffisantes pour faciliter l'appropriation du processus REDD+ par la base et lancer des grands investissements dans toutes les provinces. Globalement, sur les 34 critères du R-Package, 28 critères ont été considérés comme ayant connu des progrès substantiels (couleur verte) et 6 des progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun critère n'a été jugé non satisfaisant. Par ailleurs, il est essentiel de souligner qu'ils ont promis d'en informer d'autres membres, essentiellement ceux de provinces afin qu'ils puissent aussi apporter leur contribution pour l'enrichissement du Rapport final du R-Package.

Commencé à 9h15, la réunion a pris fin à 16h30.

## Compte rendu de la réunion avec les porteurs des projets et initiatives REDD+

**Date : Vendredi 06 février 2015.**

**Lieu : Salle des réunions de la CN-REDD**

**Objet de la réunion :** Évaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été dirigée par Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National REDD de la CN-REDD et a connu la présence remarquable de Madame Daniela Goehler de la Banque Mondiale.

Monsieur Victor Kabengele a commencé par souhaiter la bienvenue aux participants avant de circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Il a passé la parole à Madame Daniela pour expliquer aux participants la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation en insistant sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe.

Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, elle a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire le critère n'est pas encore totalement achevé mais a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Coordonnateur national REDD a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

En ce qui concerne cette composante, les participants ont relevé les éléments suivants :

- Existence d'un Décret qui décrit les attributions des organes de gestion du processus REDD+ de la RDC mais les Comites National et Interministériel sont inopérants depuis 2012 à la suite de la désignation nominative des membres et de l'insuffisance de motivation de ces derniers. Ainsi, les participants ont proposé au Ministre de l'Environnement et Développement Durable de prendre un arrêté de remplacement des anciens membres des cabinets politiques par des hauts fonctionnaires qualifiés de l'administration publique ; la nomination devrait être liée à la fonction et au profil requis.
- Les Groupes de Coordination Thématiques (GCT) ont contribué à l'identification des options stratégiques de la Stratégie-cadre nationale REDD+ ; mais l'insuffisance des ressources financières et le manque de motivation de leurs membres ont influé sur la régularité des réunions. Les participants ont également souligné l'inadéquation de profils de personnes



désignées avec les mandats de chaque GCT. Vu leur importance dans l'élaboration des stratégies provinciales REDD+, les participants ont recommandé la relance de ces GCT en se basant sur les sept piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+ et en les dotant des moyens conséquents pour faciliter leur fonctionnement et ainsi leur permettre de remplir correctement leur mission. Ils ont également préconisé de développer des MOU pour le partage des informations entre les GCT et les porteurs de projets et initiatives REDD pour la capitalisation des expériences de terrain.

- Recrutement d'un consultant pour l'étude des mécanismes de retour de l'information, de gestion de plaintes et recours
- Implication des porteurs de projets REDD+ dans le processus REDD+ en provinces à travers la réalisation des activités sur le terrain
- Les différentes parties prenantes sont régulièrement consultées sur les questions REDD+
- Collaboration difficile entre les porteurs des projets REDD+ et les autorités locales. Déficit informationnel et les documents arrivent parfois en retard. A ce sujet, les participants ont recommandé l'organisation des ateliers de restitutions en provinces, l'opérationnalisation d'un site web de la CN-REDD, l'amélioration du mécanisme de communication (temps et mode), le développement des outils liés à l'information, l'éducation et la communication ainsi que l'organisation des campagnes de sensibilisation en provinces et l'opérationnalisation effective des points focaux provinciaux dotés des ressources nécessaires
- Opérationnalisation du Fonds National REDD.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments suivants ont retenu l'attention des participants :

- Lancement de la réforme foncière en RDC avec une prise en compte des aspects REDD+
- Existence du Code Forestier et de ses mesures d'application, Loi-cadre sur l'environnement, Loi sur la conservation de la nature et Décret sur les forêts des communautés locales. Mais, ces différents textes ne sont pas connus par les populations locales et ainsi devraient être vulgarisés.
- Existence d'un cadre technique permanent de concertation des Secrétaires Généraux de l'administration publique pour l'intégration de la REDD dans les politiques et programmes sectoriels et du Premier Plan d'investissement du Fonds National REDD qui n'a pas encore été opérationnalisé.
- Existence d'un arrêté portant sur les procédures d'homologation des projets REDD+ qui sera bientôt révisé pour y intégrer les préoccupations de la société civile et les aspects liés au Registre National REDD et aux sauvegardes.
- Étude SESA et cadres de gestion environnementale et sociale déjà validés par la Banque Mondiale mais ils ne sont pas connus du grand public et des décideurs et devraient ainsi être vulgarisés. Il manque d'expérimentation sur le terrain.
- Nombreuses études ont été faites et ont permis d'alimenter la Stratégie-cadre nationale REDD. Cependant, certaines études n'ont pas encore été réalisées, notamment l'étude sur le droit au carbone.

- Consultant recruté pour l'étude sur le mécanisme de partage des avantages ; le rapport est attendu au mois de mai 2015
- Retard connu dans la mise en œuvre effective de la décentralisation.
- Conflit entre le droit foncier moderne et le régime coutumier ; les chefs coutumiers sont à la base de l'expropriation des terres paysannes et n'arrivent pas à contrôler l'ensemble du patrimoine foncier de leurs secteurs/chefferies. Pour ce faire, les participants ont proposé qu'une étude soit menée pour se pencher sur les mécanismes de protection du patrimoine coutumier, de vulgariser les réformes en cours et de conscientiser les chefs coutumiers afin qu'ils s'approprient leur patrimoine culturel et foncier.
- Existence de l'arrêté portant procédures d'homologation des projets REDD+ mais cet arrêté a été contesté par la société civile et les amendements proposés ont été intégrés à un nouveau texte qui sera soumis très prochainement au Ministre de l'Environnement et Développement Durable après qu'on y ait intégré les aspects liés à la SESA et au Registre National REDD+.
- Opérationnalisation du Fonds national REDD+ afin de favoriser la mise en œuvre de son premier plan d'investissement
- Renforcer l'organisation des campagnes de vulgarisation à la base (atelier, séminaire, outils IEC) ; Appuyer le développement des modalités d'application du Décret sur les forêts des communautés locales
- Appuyer la mise en œuvre du FLEGT en RDC
- Identifier les études spécifiques et les mener sur le terrain et vulgariser les résultats des études déjà réalisées (institutions, universités et centres de recherche)
- Opérationnaliser le Registre national REDD+ et développer les outils IEC
- Recruter une firme pour la programmation et la formation des utilisateurs de la plateforme dans le cadre du Registre national REDD
- Former une expertise locale à l'application des cadres de gestion environnementaux et sociaux et développer les outils de vulgarisation (IEC).

### **Composante 3: Niveau de référence des émissions**

Les éléments suivants ont été soulignés:

- Existence d'un Plan d'action MNV 2015-2018
- Discussions au niveau national sur les prémices dans l'établissement des RELs Nationaux
- Elaboration d'un scénario de référence pour le programme de Réduction d'Emission de Mai-Ndombe.
- Implication du secteur privé dans l'avancement et la détermination du niveau de référence (Mai-Ndombe). Cependant, disparité des initiatives et faiblesse de coordination ; Chaque partie prenante mène ses études et ne partage pas l'information.
- Dans la perspective de l'établissement du niveau de référence au niveau national en considérant le cas de Mai-Ndombe, les participants ont préconisé la mise en place d'un système de partage d'informations, l'amélioration de la coordination au niveau de la CN-REDD, l'organisation d'un atelier national sur la restitution des résultats des études sur la méthodologie des équations allométriques pour l'élaboration des Niveaux de référence en RDC, la prise d'une décision sur la méthodologie, la précision, l'échelle et la portée d'un niveau de référence au niveau national, et enfin le renforcement des capacités des agents nationaux sur l'établissement des REL.

### **Composante 4: Développement du Système National de Suivi forestier et de Sauvegardes**

Les éléments suivants ont retenus l'attention :

- Système National de Suivi Forestier en cours de développement
- Existence des structures institutionnelles de pilotage du SNSF (DIAF, DDD) mais il y a déficit d'échange d'informations entre la DIAF et la DDD. Pour ce faire, les participants ont recommandé la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre la DIAF et la DDD et améliorer l'interface web du SNSF et développer les méthodologies de suivi en fonction des choix effectués au niveau des RL/REL
- La SESA de la RDC a été validée. Plusieurs outils en développement, notamment les standards nationaux, les indicateurs stratégiques REDD+, le CGES et la cartographie des bénéficiaires multiples mais devront être testés sur le terrain. Pour ce faire, il faudrait organiser des campagnes de vulgarisation, renforcer les capacités des agents et techniciens et vulgariser les outils existants ; construire un système simplifié de suivi des aspects non carbone à travers le Registre National REDD+ et modifier l'arrêté par la désignation de nouveaux membres en tenant compte de leurs fonctions et profils.

### **Conclusion**

A la fin de l'auto-évaluation, les participants ont jugé que le processus REDD+ de la RDC a connu des avancées significatives dans la phase de préparation du pays à la REDD+ et que les efforts doivent être concentrés sur la mobilisation des ressources financières pour entrer de plein pied dans la phase d'investissement. Sur les 34 critères du R-Package, 30 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et 4 critères, des progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun critère n'a été déclaré non satisfaisant.

Commencé à 9h30, la réunion a pris fin à 15h30.

## Compte rendu de la réunion avec les parties prenantes de la Province de Bandundu

**Date : Vendredi 13 février 2015**

**Lieu : Salle des réunions du Gouvernorat de la Province de Bandundu**

**Objet de la réunion :** Evaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été conduite par Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la Coordination Nationale REDD et a connu la présence remarquable de Madame Daniela Goehler de la Banque Mondiale. Monsieur Kamathe a d'abord commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Il a ensuite passé la parole à Madame Daniela qui a expliqué aux participants la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation. Cette dernière a insisté sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe.

Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, elle a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire que le critère n'est pas totalement achevé mais il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont toujours fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, l'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Les participants ont relevés les éléments suivants :

- Dans le cadre de la gouvernance du processus REDD+ de la RDC, il existe un cadre juridique découlant du Décret de 2009 qui donne les attributions du Comité National, du Comité Interministériel, de la Coordination Nationale REDD et du Conseil scientifique. Cependant, les rôles des Comités national et interministériel ne sont pas connus à la base. Au regard de l'inactivité de ces deux comités depuis 2012, les participants ont proposé la révision du Décret sur les arrangements institutionnels en remplaçant les membres des cabinets politiques par ceux des administrations publiques
- Faible influence des Points Focaux Provinciaux REDD+ au niveau des territoires. Pour ce faire, les participants préconisent une décentralisation effective de la REDD+ dans les territoires par la

désignation des Points Focaux Locaux (PFL) dotés des moyens de communication et de transport ainsi que d'un kit bureautique adéquats.

- Recrutement d'un consultant pour l'étude sur le mécanisme de retour de l'information, plaintes et recours. Dans cette perspective, les participants recommandent la mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits.
- Sensibilisation et implication de toutes les parties prenantes dans les différentes phases du développement de l'ER-Programme Mai-Ndombe. Communautés locales et Peuples Autochtones ont été consultés lors de la phase de lancement de la phase de conception de l'ER-Programme
- Toute l'information n'est pas encore accessible, pas de moyens pour favoriser la communication locale, le processus REDD ne couvre pas tous les territoires et n'exploite pas encore les canaux locaux de communication de masse.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments suivants ont été soulignés par les participants :

- Existence des lois (foncier, agricole, environnement, conservation de la nature, minier, etc.) mais qui ne sont pas connus par la population ; les textes de lois ne sont pas encore traduits en langues locales.
- Négligence de pesanteurs socio-culturels dans la gestion des ressources naturelles (cas de la discrimination des bantoues à l'endroit des Peuples Autochtones)
- Promulgation du Décret sur les forêts des communautés locales qui marque un premier pas positif pour l'implication de la population locale dans la gestion de la forêt au niveau local. Mais, la procédure arrêtée pour avoir un document sur la forêt communautaire est longue et les frais y relatifs sont exorbitants
- Corruption, manque de suivi et mauvaise interprétation des textes de lois à la base
- Non application de la loi et conflits de compétences entre les différentes administrations
- Plusieurs cadres légaux et réglementaires adoptés (cadre de gestion environnementale et sociale, homologation) mais pas encore de définition du droit au carbone ni de mécanisme de partage des avantages et de recours. Cependant, les études sur les mécanismes de partage des avantages et gestion des plaintes et recours sont en cours de finalisation car le consultant, recruté y travaille encore et les participants préconisent qu'ils soient vulgarisés.
- Dans le cadre du mécanisme de partage des avantages, il faudrait construire des œuvres sociales à l'instar des concessions forestières plutôt que de donner l'argent ; créé un fonds social à la base et prendre en compte le cahier de charge des populations locales
- Accélérer l'opérationnalisation du Registre National REDD+ et sa vulgarisation à la base

## **Composante 3. Niveau de référence**

Les éléments suivants ont été soulignés :

- Développement du Système national de surveillance de forêt en version préliminaire
- Début de la mise en œuvre du plan d'action MNV 2015-2018
- Mais, pas de consensus sur la méthodologie de l'établissement du niveau de référence
- Accélérer les efforts de l'établissement du niveau de référence.

## **Composante 4. Développement du SNSF et sauvegardes**

Les éléments suivants ont retenus l'attention :

- Plusieurs outils développés et validés par la Banque Mondiale comme les standards nationaux, les indicateurs stratégiques REDD+, le CGES et la cartographie des bénéficiaires multiples.

- Un Comité de suivi des risques et co-bénéfices a été mis en place et une cellule de suivi socio-environnementale a été prévu dans le fonctionnement du Fonds National REDD mais, dans le cadre du SIS,, pas encore d'expérimentation sur le terrain.
- Implication des acteurs locaux dans la sensibilisation et la promotion de la pêche responsable.

## **Conclusion**

A l'issue de cette consultation, les différentes parties prenantes ont reconnu les progrès substantiels enregistrés au niveau national dans la phase de préparation de la RDC à la REDD+. Mais, ils ont insisté pour que les énergies soient mobilisées pour le financement et le développement effectif de l'ER-Programme Mai-Ndombe. Globalement, sur les 34 critères du R-Package, 29 critères sont verts, c'est-à-dire, ils ont connu des progrès substantiels et 5 sont jaunes, c'est-à-dire ils ont connu des progrès satisfaisants.

Commencé à 10h20, la réunion a pris fin à 13h30.

## Compte rendu de la réunion avec les partenaires techniques et financiers

**Date : Lundi 16 février 2015**

**Lieu : Salle des réunions de la CN-REDD**

**Objet de la réunion :** Evaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été dirigée par Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National REDD de la CN-REDD et a connu la présence remarquable de Madame Daniela Goehler de la Banque Mondiale.

Monsieur Victor Kabengele a d'abord commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Ensuite, il a passé la parole à Madame Daniela pour expliquer aux participants la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation en insistant sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe.

Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, elle a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire le critère n'est pas encore totalement achevé mais qu'il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Coordonnateur national REDD a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Pour cette composante, les participants ont souligné les éléments suivants :

- Le Rapport final du R-Package renferme plus d'informations intéressantes sur l'évolution du processus REDD+ de la RDC, mais il est descriptif plutôt qu'analytique ; il faudrait insister sur les activités à impact, sur les produits et adopter un style rassurant. Par exemple, pas de mécanisme ; écrire plutôt que le mécanisme n'est pas encore défini ou est en cours de discussion.

- Existence des organes de gouvernance de la REDD+ en RDC mais aucun Comité de pilotage n'est fonctionnel. Il y a plusieurs comités qui ne fonctionnent pas. Le Fonds National REDD+ a proposé son comité, le FIP en a un autre. Aucune structure opérationnelle. La fusion du Comité national et du Comité interministériel dépend de la volonté politique. La grande contrainte est que la multiplicité de structure de pilotage proposée est fonction de source de financement.
- En ce qui concerne la structure du Rapport final du R-Package, il faudrait répondre question par question et ajouter 5 pages d'introduction sur l'histoire de la REDD+ en RDC et mettre de l'avant les avancées significatives du processus REDD+. Par exemple, en ce qui a trait à la collaboration intersectorielle, la RDC a fait le choix de faire de la Stratégie-cadre nationale REDD+, une stratégie de développement du pays. Depuis le début du processus REDD+ en RDC, la CN-REDD a travaillé avec plusieurs Ministères sectoriels car le processus est transversal. A ce sujet, il faudrait faire référence aux groupes de travail qui ont été mis en place et sur le nombre de Ministères sectoriels qui ont été directement impliqués dans le processus REDD car il existe une étroite collaboration entre la CN-REDD et ses différents ministères sectoriels.
- En ce qui concerne la décentralisation du processus REDD+, il faudrait insister sur le processus de décentralisation plutôt que le travail des PFP. Cette section n'est pas suffisamment développée et une articulation avec le Programme Mai-Ndombe doit être faite.
- En ce qui regarde le GTCR, le dialogue continue mais le grand défi est de savoir comment impliquer les organisations paysannes surtout lors de la phase de mise en œuvre.
- Enfin, en ce qui concerne la gestion de fonds, le budget national est faible. Il y a énormément de besoin d'investissements, le gouvernement est prêt mais la communauté internationale hésite.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie- REDD+.**

Les éléments suivants ont été soulignés par les participants :

- Le processus de zonage forestier piétine encore, il n'y a pas de perspectives claires. Au niveau des communautés, il existe beaucoup d'initiatives de micro-zonage mais qui ne sont pas comptabilisées.
- Il y manque dans le rapport, une analyse approfondie du secteur forestier. Par exemple, le processus FLEGT n'a pas vraiment bien évolué depuis 2011 ; la traçabilité a connu un échec. Aussi, un groupe de travail vient d'être créé au niveau du Ministère de l'environnement sur la gouvernance forestière, la CN-REDD devra s'y rapprocher (Cabinet du Ministre).
- La promulgation du Décret sur les forêts des communautés locales a été soulignée comme un des points forts du processus REDD+. Un Arrêté pour la mise en application de ce décret est en cours de discussion.
- Dans la perspective d'une stratégie nationale REDD+, il faudrait capitaliser sur les leçons des expériences en cours et à venir avant de revoir la stratégie-cadre à l'horizon 2020. Le critère 17 reste jaune (Faisabilité).
- Accélérer les démarches pour la révision de l'arrêté d'homologation des projets REDD+.
- Tout mettre en œuvre pour l'opérationnalisation du Registre National REDD
- Vulgariser les différents cadres spécifiques de la SESA et les tester sur le terrain
- Harmoniser le Guide du CLIP et le vulgariser
- Le cadre de mise en œuvre et le niveau de référence sont les deux points faibles du processus REDD+ de la RDC. Mais, pour encadrer la phase de mise en œuvre, le pays est en train de développer un arsenal d'outils et des mécanismes qui se développent suivant différentes sources de financement.
- Le mécanisme de partage des avantages est très complexe. Le cas de Mai-Ndombe va alimenter le niveau national.

## **Composante 3. Niveau de référence**



Les éléments qui émanent des discussions sont les suivants :

- Il n'y a pas encore de consensus au niveau national et sous national sur la méthodologie adoptée. Depuis 2011, on a développé seulement la cartographie et collecter des données (pré-inventaire).
- Au niveau international, on exige un niveau de référence national et parfois sous-national mais la méthodologie développée dans le cas de Mai-Ndombe risque de ne pas s'appliquer au niveau national. Il y a ainsi nécessité de tester d'autres méthodologies. A cet effet, la JICA/JFTA a proposé une autre méthodologie et a déjà mobilisé un budget y relatif. La CN REDD doit avoir une autre alternative.
- Après un long débat sur cette question, les participants ont convenu de se référer aux conclusions des travaux de l'atelier du 17 au 18 février 2015 qui devra aboutir à l'élaboration d'une feuille de route.
- Difficile appropriation du processus ; il faudrait renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

#### **Composante 4. Développement du SNSF et des sauvegardes**

Les éléments suivants ont retenus l'attention :

- Au niveau national, le SNSF a été mis en place.
- Dans le rapport, on se réfère plus sur les outils, il faudrait plus penser aux expériences qui sont entrain d'être menées sur le terrain afin de capitaliser leurs leçons. Tel est le cas du Projet MOABI.

#### **Conclusion**

Dans l'ensemble, les participants ont reconnu que la RDC est suffisamment avancée dans la phase de préparation à la REDD+ et que les efforts doivent être maintenant faits pour la promotion des investissements sur le terrain. Globalement, il ressort de l'analyse des 34 critères du R-Package que 24 critères ont connus des progrès substantiels (couleur verte) et 10 critères, des progrès satisfaisants (couleur jaune).

Commencé à 9h15, la réunion a pris fin à 12h30.

## Compte rendu de la réunion avec le MEDD et des Ministères sectoriels

**Date : Jeudi 19 février 2015.**

**Lieu : Salle des réunions de la CN-REDD**

**Objet de la réunion :** Évaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été dirigée par Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National REDD de la CN-REDD qui a d'abord commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Il a ensuite expliqué aux participants la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation en insistant sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe.

Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, il a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire le critère n'est pas encore totalement achevé mais qu'il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Coordonnateur national REDD a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Les éléments suivants ont retenu l'attention des participants :

- Existence d'une structure de gouvernance de la REDD+ en RDC (cfr Décret de 2009 portant création et fonctionnement de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC). Mais, ils ont souligné le fait que les membres du comité national et du Comité interministériel n'avaient de qualité, c'est-à-dire qu'ils étaient plus politiciens qu'administratifs, l'insuffisance de frais de fonctionnement de ces deux comités, le manque de motivation de leurs membres et de coordination entre les organes ainsi que le manque d'un mécanisme de diffusion de l'information. Pour pallier à ce déficit, ils ont proposé le remplacement des anciens membres trop politiques par des fonctionnaires bien qualifiés et l'appui à la CNIE du Ministère de l'Environnement et Développement Durable pour la diffusion de l'information

- Mise en place d'un Cadre technique permanent de concertation des Secrétaires Généraux de l'administration publique pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels. L'enjeu est de favoriser la collaboration intersectorielle et l'appropriation du processus REDD+ par les Ministères sectoriels. Toutefois, ils ont souligné les problèmes liés à la non motivation de ses membres et à la non formalisation de cette structure importante qui facilite l'appropriation et la transmission de l'information sur la REDD+ au niveau des Ministères sectoriels. Ainsi, les participants ont recommandé d'impliquer la CNIE et les structures de communication des autres ministères dans le processus IEC de la REDD et de relancer les Groupes de Coordination Thématiques (GCT).
- Étude en cours sur le mécanisme de remontée d'informations et de recours en considérant le cas de l'ER-Programme de Mai-Ndombe.
- Engagement des différentes parties prenantes dans la REDD+ mais la diffusion de l'information au sein même du Ministère de l'Environnement et Développement Durable ainsi qu'entre ce dernier et les autres Ministères sectoriels pose problème. A cet effet, les participants ont préconisé l'opérationnalisation d'un site web sur la REDD+ et l'organisation des consultations régulières entre la CN-REDD et les autres parties prenantes sur des questions majeures liées à la REDD+.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments qui ont retenu l'attention sont les suivants :

- La Constitution, le Loi foncière, le Code forestier, le Code agricole, la Loi-Cadre sur l'environnement, etc. garantissent les droits de jouissance et d'accès aux ressources. Le lancement de la réforme foncière et la promulgation du Décret sur les forêts des communautés locales sont des éléments majeurs dans la gouvernance de la REDD+ en RDC. Mais, il existe une dualité dans la loi foncière entre le droit moderne et le régime coutumier et un manque d'harmonisation entre les différents textes juridiques relatifs à la gestion des ressources naturelles qui sont aussi méconnus des populations locales. A cet effet, les participants ont préconisé l'harmonisation des différentes lois qui touchent aux ressources naturelles et de mener une campagne de vulgarisation.
- Plusieurs études ont alimenté la Stratégie-cadre nationale REDD+ mais jusqu'à ce jour, il n'existe pas encore de Conseil scientifique et d'autres études spécifiques n'ont jamais été menées.
- Existence d'un document de politique forestière mais la politique nationale forestière n'est pas encore clairement définie
- Étude SESA et cadres de gestion environnementale et sociale validés par la Banque Mondiale. Mais, ces différents outils n'ont jamais été testés sur le terrain. Ainsi, les participants ont recommandé à la CN-REDD de faire le plaidoyer pour l'expérimentation de ces différents instruments, leur vulgarisation et la formation de l'élite locale dans l'application de ces différents cadres de gestion environnementale et sociale.
- Existence de la loi portant principes fondamentaux de protection de l'environnement et d'un Décret fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ; création de l'Agence Congolaise pour l'Environnement et développement des standards nationaux et sociaux et environnementaux. Plusieurs textes d'application annoncés dans ces décrets n'ont pas encore été produits. Ces différents textes juridiques et réglementaires devront être vulgarisés.
- Promulgation de l'arrêté portant procédures d'homologation des projets REDD+ mais contesté par la société civile. C'est ainsi que les participants ont recommandé la révision de cet arrêté en y intégrant les aspects liés au Registre National REDD+ et aux sauvegardes.
- Recrutement du consultant pour l'étude sur le mécanisme de partage des avantages. Celui-devra s'appuyer sur l'étude préliminaire qui sera récupéré par la CN-REDD auprès du consultant désigné et la diffuser.
- Plateforme sur le Registre National REDD+ et système de suivi des activités REDD+ non encore opérationnels mais cahier des charges déjà défini. A cet effet, les participants ont recommandé que la CN-REDD recrute une firme pour la programmation et la formation des utilisateurs de la plateforme.

### **Composante 3: Niveau de référence des émissions**

Les éléments suivants ont été soulignés :

- Existence d'un Plan d'action MNV 2015-2018
- Discussions au niveau national sur les prémices dans l'établissement des RELs Nationaux.
- Elaboration d'un scénario de référence pour le programme de Réduction d'Emission de Mai-Ndombe en cours de développement.
- Mais, pas de méthodologie et de définition de la portée des niveaux de référence. A cet effet, les participants ont recommandé le renforcement de la synergie entre les différents acteurs opérationnels sur le terrain pour l'harmonisation des approches méthodologiques et le renforcement de l'expertise nationale en comptabilité carbone et de faire le plaidoyer pour le renforcement des capacités humaines, financières et matérielles.

### **Composante 4: Développement du système national de suivi forestier et de sauvegardes**

Les éléments suivants ont retenu l'attention :

- Système National de Suivi Forestier en cours de développement
- Existence de différents cadres spécifiques mais non encore vulgariser et testés sur le terrain.

### **Conclusion**

Globalement, après l'auto-évaluation du Rapport final du R-Package présenté pour l'analyse, les participants ont unanimement apprécié les efforts réalisés par la RDC dans la phase de préparation à la REDD+ et insisté pour que des efforts supplémentaires soient fournis pour l'accroissement des investissements REDD+ en RDC. En définitive, sur les 34 critères du R-Package retenus pour l'auto-évaluation, l'analyse révèle que 26 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et 8 des progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun critère n'a reçu une couleur rouge.

Commencé à 9h30, la réunion a pris fin à 15h30.

## Compte rendu de la réunion avec le Comité Technique de suivi des Réformes (CTR)

**Date : Vendredi 20 février 2015.**

**Lieu : Salle des réunions du CTR**

**Objet de la réunion :** Évaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Sous la présidence du Coordonnateur du CTR, Monsieur Félicien Mulenda, cette réunion a connu aussi la présence remarquable de Monsieur Victor Kabengele, Coordonnateur National de la CN-REDD.

Monsieur Félicien Mulenda a d'abord souhaité la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de cette réunion. Ensuite, il a donné la parole à Monsieur Victor Kabengele pour la conduite des débats. Ce dernier est revenu sur les objectifs poursuivis dans le cadre de l'auto-évaluation du Rapport final du R-Package et par la suite, il a décrit brièvement la méthodologie utilisée ainsi que les résultats entendus.

En effet, il a souligné à l'intention des participants que l'objet de la réunion est d'évaluer l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Il a insisté sur le fait que la validation du Rapport final du R-Package constitue un pré-requis pour la signature du Contrat d'achat-vente carbone dans le cadre de l'ER-Programme Mai-Ndombe.

En ce qui concerne la méthodologie adoptée pour cette auto-évaluation, il a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire que le critère n'est pas encore totalement achevé mais il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Coordonnateur national REDD a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Pour cette composante, les éléments suivants ont été soulignés par les participants:

- En ce qui concerne les arrangements institutionnels, il existe un Décret du Premier Ministre pour la gouvernance du processus REDD+ de la RDC. Mais, à la suite de l'inactivité de certains organes depuis 2012, notamment le Comité National et le Comité Interministériel dû essentiellement à la désignation nominative des membres sans tenir compte de leur fonction, et vu la multiplicité des organes, après consultation avec les différentes parties prenantes, en novembre 2014, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable a proposé la fusion de ces deux comités en créant un Comité de Pilotage de l'ensemble du processus REDD+ de la RDC. A l'instar de l'ITIE/RDC, ce comité devra jouer un rôle d'organe délibérant et la Coordination Nationale REDD+, le rôle de l'exécutif. Cette proposition de révision du Décret a déjà été soumise au Premier Ministre et à cet effet, de nombreuses réunions se sont tenues entre le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et la cellule juridique de la Primature, et sa promulgation pourrait intervenir avant la fin du mois d'avril 2015 car ce texte est également lié à la mise en œuvre du Programme d'Investissement pour les Forêts (FIP). Les participants ont bien salué et apprécié cette initiative et encouragé la CN-REDD à suivre ce dossier jusqu'à son aboutissement.
- Mise en place du Cadre technique permanent de concertation des Secrétaires Généraux de l'administration publique pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels, une initiative qui a retenu l'attention car elle favorise l'appropriation du processus REDD+ par les Ministères sectoriels.
- Capacité démontrée par le Ministère de l'Environnement et Développement Durable via la CN-REDD à coordonner et à superviser de nombreuses études et travaux techniques
- Capacité avérée à gérer et à coordonner différentes sources de financement. La RDC est le premier pays à avoir consommé le don de 3.5 millions de dollars de la Banque Mondiale.
- Retard dans la mise en place du Fonds National REDD. A ce sujet, les participants ont recommandé à la CN-REDD de faire le plaidoyer pour sa formalisation et sa capitalisation
- Non prise en compte de l'aspect genre dans l'élaboration de la stratégie nationale cadre REDD. A cet effet, les participants ont recommandé d'intégrer le genre dans les 7 piliers de la stratégie-cadre nationale REDD+.
- Relancer les Groupes de Coordination Thématiques (GCT) autour de sept piliers de la Stratégie-cadre nationale REDD+ en tenant compte de la représentativité des différentes parties prenantes.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments suivants ont soulignés par les participants :

- La Matrice de Gouvernance Économique intègre les réformes sur le foncier et l'aménagement du territoire ainsi que les normes REDD+ dans les secteurs des mines et hydrocarbures
- Le processus de réforme foncière en cours prend en compte les préoccupations REDD+
- Intégration de la forêt dans le périmètre de l'ITIE/RDC
- Existence de plusieurs cadres légaux et réglementaires déjà adoptés, notamment le Cadre de gestion environnementale et sociale, l'Arrêté sur la procédure d'homologation des projets REDD+ et le Décret sur les forêts des communautés locales
- Le consultant pour l'étude sur le mécanisme de partage des avantages a déjà été recruté et le rapport est attendu
- Architecture logique et technique du Registre National REDD a déjà été produit, il ne reste que le test informatique avant son opérationnalisation effective.
- Étude SESA et différents cadres de gestion environnementale et sociale ont déjà été validés par la Banque Mondiale. Aussi, il existe des dispositions spécifiques sur les impacts sociaux et environnementaux dans la loi sur la protection de l'environnement, un décret sur les mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement et un décret portant création de l'Agence Congolaise pour l'Environnement. Cependant, les participants ont souligné que ces différents cadres ne sont pas encore intégrés dans le cadre légal. Par exemple, la Loi-cadre sur la protection de l'environnement

annonce plusieurs textes d'application mais qui ne sont pas encore pris et le Décret créant l'Agence Congolaise de l'environnement annonce une procédure d'intégration avec les autres ministères, mais cela n'est pas encore effectif. De plus, les différents cadres légaux et règlementaires ne sont pas connus. A ce sujet, les participants ont préconisé qu'ils soient traduits en langues locales et vulgarisés.

- Faiblesse de synergie entre le processus REDD et celui de la réforme foncière. Dans cette perspective, les participants ont souligné qu'il faudrait dynamiser les actions sur le foncier et harmoniser les interventions.
- Révision de l'Arrêté sur les procédures d'homologation des projets REDD+ et y intégrer des aspects sur les sauvegardes.
- En ce qui concerne l'analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales, les participants ont recommandé que l'expertise locale soit formée à l'application des cadres de gestion environnementaux et sociaux et de faire un plaidoyer pour la finalisation du dispositif institutionnel et réglementaire national.

### **Composante 3: Niveau de référence des émissions**

Les éléments suivants ont retenus l'attention:

- Mise en œuvre du plan d'action MNV 2015-2018 et élaboration d'une feuille de route
- Pas encore de méthodologie et de définition de la portée des niveaux de référence
- Discussions au niveau national sur les prémices dans l'établissement des RELs Nationaux.
- Elaboration d'un scénario de référence pour le programme de Réduction d'Emission de Mai-Ndombe en cours et très avancé et pourrait intervenir avant la fin du mois de mai 2015.
- Plaidoyer pour le renforcement des capacités humaines, financières et matérielles
- Plaidoyer pour la capitalisation des outils et méthodes applicables à la REDD déjà validés et approuvés dans le cadre CCNUCC
- Plaidoyer pour la capitalisation des études nationales existantes.

### **Composante 4: Développement du système national de suivi forestier et de sauvegardes**

Les éléments suivants ont été soulignés :

- Le Système national de suivi forestier est en cours de développement
- Il existe déjà plusieurs outils en développement comme les standards nationaux, les indicateurs stratégiques REDD+, le CGES et la cartographie des bénéficiaires multiples mais ces différents outils ne sont pas connus et déjà testés sur le terrain. A ce sujet, les participants ont recommandé à la CN-REDD de vulgariser et d'expérimenter sur le terrain ces différents outils en s'inspirant par exemple des expériences internationales sur la participation et l'information sur les sauvegardes tout en tenant compte des spécificités nationales
- Construire une vision d'ensemble des arrangements institutionnels sur les aspects socio-environnementaux
- Préparer un plan de renforcement des capacités et des moyens des acteurs concernés.

### **Conclusion**

A la fin de la discussion, les participants ont reconnu que la RDC a fait des progrès considérables dans sa phase de préparation à la REDD+. Pour l'instant, les efforts doivent être focalisés sur la mobilisation des financements massifs pour la mise en œuvre effective du processus REDD+ en RDC. Sur les 34 critères du R-Package, après auto-évaluation, 27 critères ont connu des progrès substantiels (couleur

verte), et 7 des progrès satisfaisants (couleur jaune). Il y a aucun critère non satisfaisant (couleur rouge).

Commencé à 10h30, la réunion a pris fin à 14h05.



## Compte rendu de la réunion avec le Comité National REDD+

**Date : Mardi 10 mars 2015.**

**Lieu : Salle des réunions de la CN-REDD**

**Objet de la réunion :** Évaluer, sur base des 34 critères du R-package, l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été présidée par Monsieur Vincent KASULU, Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable. Celui-ci a d'abord commencé par souhaiter la bienvenue aux participants et circonscrire l'objet de la réunion, à savoir, l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+. Par la suite, il a passé la parole au Coordonnateur National REDD, Monsieur Victor KABENGELE, pour expliquer aux participants la méthodologie adoptée pour l'auto-évaluation.

Parlant de la méthodologie utilisée pour cette évaluation, ce dernier a souligné que cette auto-évaluation consiste à analyser, sur base des 34 critères du R-Package, si chaque critère a connu un progrès substantiel ou satisfaisant. La couleur verte indique que le critère considéré a atteint un progrès substantiel, c'est-à-dire le critère n'est pas encore totalement achevé mais qu'il a connu de progrès considérable dans sa réalisation et qu'il peut toujours être en cours de progression pour sa finalisation. Par ailleurs, la couleur jaune renseigne que le critère est satisfaisant, c'est-à-dire qu'il a démarré et que les efforts sont fournis pour sa réalisation et sa finalisation. Enfin, la couleur rouge est celle qui indique qu'aucun progrès n'a été fait pour ce critère, c'est-à-dire le critère n'a connu aucun début de réalisation.

Après cette introduction, le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable a passé la parole à Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD, pour faciliter les échanges entre les participants. L'auto-évaluation proprement dite du Rapport final du R-Package a commencé par l'analyse des différents critères, composante par composante.

### Composante 1. Organisation de la préparation et de la consultation.

Il ressort des discussions, les éléments suivants :

- Il existe une structure de gouvernance de la REDD+ en RDC, mise en place par le Décret de 2009. Mais, à la suite de l'inactivité du Comité National et du Comité Interministériel depuis 2012, due, notamment au manque de motivation de membres (plusieurs arriérés de jetons de présences non payés) et à la désignation nominative de membres, à l'instar de l'ITIE, une proposition de révision de ce décret a été soumise au Premier Ministre pour mettre en place un Comité de Pilotage de l'ensemble du processus REDD+ de la RDC (organe délibérant) et un organe exécutif (Coordination Nationale REDD).
- Comité National REDD n'a pas de pouvoir de décisions sur les ressources financières
- Accorder toujours la préséance au Comité National dans l'organisation des activités REDD+ en RDC, eu égard à son rôle d'organe d'orientation et de décision
- Coût élevé de la phase de préparation. Au total, il était prévu 22 millions USD mais, seulement près de 15 millions USD ont été mobilisés

- Faire le plaidoyer pour la capitalisation du Fonds National REDD+
- Accorder la priorité au développement des outils IEC
- Indiquer le taux de réalisation des activités en cours dans le Rapport final.

## **Composante 2. Préparation de la Stratégie REDD+**

Les éléments suivants ont retenu l'attention des participants :

- Capitalisation des expériences nationales et étrangères pour enrichir la Stratégie-cadre nationale REDD+
- Actualisation de la Stratégie-cadre nationale REDD+ à l'horizon 2020 sur base des expériences en cours et à venir
- Évaluer tous les projets pilotes REDD+ car ayant reçu le financement du CBFF et dont l'impact n'est pas toujours certain
- Cadre réglementaire, pas suffisamment avancé
- Faire le nécessaire pour vulgariser le cadre légal et réglementaire
- Intégrer les Ministères des finances et du budget dans toutes les activités REDD+

## **Composante 3: Niveau de référence des émissions**

Des discussions, l'attention a porté sur les éléments suivants :

- Existence d'un Plan d'action MNV 2015-2018
- Délai de 6 mois pour l'établissement du Niveau de Référence de Mai-Ndombe très court
- Etablir un dialogue continu entre les différentes parties prenantes sur la méthodologie de l'élaboration du Niveau de Référence
- Partager le rapport sur la modélisation avec la société civile
- Renforcer la synergie entre la DIAF et la DDD
- Faire le plaidoyer pour le renforcement des capacités humaines, financières et matérielles.

## **Composante 4: Développement du système national de suivi forestier et de sauvegardes**

Les éléments suivants ont retenu l'attention :

- Système National de Suivi Forestier en cours de développement
- Existence de différents cadres spécifiques mais non encore vulgariser et testés sur le terrain.

### **Conclusion**

Globalement, après l'auto-évaluation du Rapport final du R-Package présenté pour l'analyse, les membres du Comité National ont souligné les efforts accomplis par la RDC dans la phase de préparation à la REDD+ et demandé que des efforts supplémentaires soient fournis pour l'accroissement des investissements REDD+ en RDC. Sur les 34 critères du R-Package retenus pour l'auto-évaluation, l'analyse révèle que 25 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et 9 des progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun critère n'a reçu une couleur rouge.

Commencé à 11h00, la réunion a pris fin à 13h30.

## Compte rendu de l'atelier national de validation du rapport final d'auto-évaluation du Dossier Préparatoire

**Date : Jeudi 12 mars 2015.**

**Lieu : Hôtel Sultani**

**Objet de la réunion :** Valider le Rapport final de l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la RDC dans la phase de préparation à la REDD+.

### Déroulement de la réunion

Cette réunion a été dirigée par Son Excellence Monsieur Bienvenu LIYOTA NDJOLI, Ministre de l'Environnement et Développement Durable. Elle a connu également la présence remarquable du Représentant du Directeur des opérations de la Banque Mondiale, Monsieur Etienne BENOIST, du Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, Monsieur Vincent KASULU, du Coordonnateur National REDD, Monsieur Victor KABENGELE et des différents invités issus des Partenaires Techniques et Financiers, de la Société civile et du Monde académique et de la recherche.

Dans son mot d'introduction, Monsieur Victor KABENGELE, Coordonnateur National REDD, a d'abord présenté ses remerciements à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable pour sa disponibilité et son engagement à accompagner le processus REDD+ de la RDC. Il a par la suite annoncé le programme de la journée avant de céder la parole à Son Excellence Monsieur le Ministre pour son mot d'ouverture.

A son tour, prenant la parole, le Représentant du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale, Monsieur Etienne BENOIST a d'abord salué les efforts accomplis par la RDC depuis le lancement du processus REDD+ en RDC et de la forte mobilisation constatée lors des différentes consultations sur le Rapport final d'auto-évaluation du Readiness-Package. Il a par ailleurs souligné que cette évaluation constitue un exercice « fondamental » pour la politique de la RDC, dans la mesure où le R-Package a été intégré dans la matrice de gouvernance économique du pays.

Dans son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable a rappelé à l'assistance les différentes phases du processus REDD+ (phases de préparation, d'investissement et de mise en œuvre) et les grandes réalisations atteintes depuis le lancement du processus en 2009 en RDC, à savoir : le consensus national sur les moteurs de la déforestation, l'élaboration de la Stratégie-cadre nationale REDD+, l'approbation par le Fonds Carbone de la Banque Mondiale du Plan d'Investissement pour les Forêts, la création du Fonds National REDD+, l'admission de l'ER-PIN Mai-Ndombe dans le pipeline de la Banque Mondiale.

Ensuite, le Ministre est revenu sur les objectifs de l'atelier qui consistait à valider le Rapport final de l'auto-évaluation de l'état d'avancement de la préparation de la RDC à la REDD+, pré-requis pour se lancer de plein pied dans la phase d'investissement et bénéficier ainsi des financements conséquents, comme dans le cas de l'ER-Programme Mai-Ndombe, tout en

rappelant que cet exercice est aussi requis dans le cadre de la Matrice de Gouvernance Economique du gouvernement.

Le Ministre a terminé son mot par la formulation des vœux de voir les participants à l'atelier valider le Rapport final d'auto-évaluation du R-Package, ce qui permettrait de pouvoir mobiliser des ressources financières supplémentaires pour les grands investissements REDD+ en RDC.

### **Déroulement de la réunion**

Cette réunion a connu deux moments succincts. Le premier moment a été consacré à la présentation, par Monsieur le Coordonnateur National REDD, Monsieur Victor Kabengele, du Rapport final de l'auto-évaluation du R-Package et le second, à la description du Plan de travail par Monsieur Kamathe Katsongo, expert à la CN-REDD.

Le Coordonnateur National REDD a commencé par décrire les différentes étapes du processus d'auto-évaluation ainsi que la méthodologie utilisée. Il a par la suite présenté la vision stratégique de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC.

En effet, la RDC considère la place de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique dans sa vision du développement (DSCR2). La REDD+ s'impose dans le pays comme un instrument catalyseur au service du développement durable ; un gage de sauvegarde du capital naturel congolais, à la base des multiples services et opportunités, notamment en matière d'agriculture ou de production énergétique.

En outre, il a présenté l'approche méthodologique de l'auto-évaluation en insistant sur les différentes étapes : la préparation du processus d'auto-évaluation, la conduite de l'évaluation et la communication et la diffusion des résultats de l'évaluation. Il a par ailleurs indiqué que le point de départ de cette auto-évaluation demeure l'évaluation indépendante à mi-parcours du processus REDD+ de la RDC, réalisée en mai 2012.

De plus, le Coordonnateur National REDD a présenté la synthèse des résultats de l'auto-évaluation, composante par composante. Globalement, à l'issue de cette auto-évaluation, il a souligné que le consensus qui se dégage se résume de la manière suivante : sur les 34 critères du R-Package, 26 critères ont connu des progrès substantiels (couleur verte) et seulement 8 de progrès satisfaisants (couleur jaune). Aucun critère n'a été déclaré moins satisfaisant (couleur rouge).

Les critères ayant connu des progrès satisfaisants sont :

Critère 6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours

Critère 9. Diffusion de l'information et accès à l'information

Critère 21. Mécanisme de partage des avantages

Critère 22. Registre National REDD+ et système de suivi des activités REDD+

Critère 26. Démonstration de la méthode

Critère 27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national

Critère 28. Faisabilité technique de l'approche métho., et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices GIEC.

Critère 33. Suivi, notification et échange d'informations.

Cette présentation a été suivie d'une séance des questions-réponses. Les éléments qui découlent des échanges peuvent être appréhendés à travers ces termes :

- Corriger la superficie du couvert forestier de la RDC (155 millions d'hectares)
- Uniformiser et parler plus du mécanisme de partage des bénéfices plutôt que du mécanisme de partage des avantages pour éviter la confusion surtout chez les paysans
- Prendre en compte le Rift Albertin dans les activités REDD+ du pays
- Accorder plus d'attention à la décentralisation de la REDD+ au niveau des provinces en dotant les Points Focaux Provinciaux REDD+ des moyens conséquents et en impliquant davantage toutes les parties prenantes.
- IEC : quitter la phase de discours pour des actions concrètes sur le terrain.
- Critère sur le mécanisme de gestion de fonds doit être enrichi pour démontrer effectivement qu'il existe une capacité au niveau national de gestion de fonds dans une perspective d'accroissement des investissements REDD+
- Critère sur le secteur forestier devrait rester jaune car il y a encore beaucoup de choses à faire à ce niveau et surtout que le pays n'a pas encore de politique forestière
- Intégrer la dimension genre dans le Rapport final et dans la REDD+ (statistique indiquant le taux de participation de femmes aux différentes réunions)
- Appuyer les réformes REDD+ (aménagement du territoire et foncier) pour faire avancer la REDD+ en RDC
- Bien clarifier l'exercice de l'élaboration du scénario de référence de la RDC
- Appuyer le financement du MNV à l'échelle communautaire

Après cette séance de questions-réponses, Monsieur Kamathe KATSONGO a présenté le Plan de travail retenu pour arriver à satisfaire les critères satisfaisants. Ce plan de travail s'articule autour des points suivants :

- Finalisation des outils de mise en œuvre de la REDD+ (Registre National REDD, Arrêté d'homologation, MNV, Mécanisme de partage des bénéfices, Mécanisme des plaintes et recours)
- Vulgarisation de l'information sur la REDD+ et développement des outils IEC
- Appui aux réformes REDD+ inscrites dans la Matrice de Gouvernance Économique
- Appui au développement du cadre juridique adapté à la REDD+
- Suivi et capitalisation des leçons des expériences des projets et initiatives pilotes REDD+
- Décentralisation de la REDD+
- Renforcement des capacités
- Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières pour des investissements REDD+.

Des discussions qui s'en ont suivies, les éléments suivants ont été soulignés :

- Alignement du Programme national d'investissement agricole à la REDD+
- Plaidoyer pour la dynamisation de l'administration de l'aménagement du territoire.
- Vulgarisation de la REDD+ au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire
- Stabilisation des experts de la CN-REDD ayant démontré une certaine expertise au regard du caractère récent et innovant du concept de la REDD+
- Accroissement et décaissement du budget national dédié à la REDD+ en RDC.

## **Présentation du Plan de travail**

Ce Plan de travail concerne des activités découlant des critères satisfaisants et la période considérée pour leur mise en œuvre, va de mars 2015 à juin 2016. L'agence d'exécution est la Coordination Nationale REDD. Le budget proviendra essentiellement du Fonds additionnel de 5.2 millions octroyé par la Banque Mondiale à la RDC pour la finalisation de la phase de préparation du pays à la REDD+. D'autres sources financement pourraient également être exploitées pour le financement des activités spécifiques, notamment la JICA et la FAO pour le MNV, le PNUD pour la réforme foncière, etc.

Ainsi, les principales activités retenues pour finaliser la phase de préparation de la RDC à la REDD+ se rapportent à :

1. La finalisation et opérationnalisation des outils de mise en œuvre de la REDD+ (Registre National REDD+, Arrêté d'homologation, Mécanisme de partage des bénéfices, Mécanisme de remonter de l'information et recours, MNV, Système d'information sur les sauvegardes)
2. La vulgarisation de l'information sur la REDD+ et développement des outils IEC
3. L'appui aux réformes REDD+ inscrites dans la Matrice de Gouvernance Économique
4. L'appui au développement du cadre juridique adapté à la REDD+
5. Le suivi et la capitalisation des leçons des expériences des projets et initiatives pilotes REDD+
6. Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières pour les investissements REDD+
7. Le renforcement des capacités
8. La décentralisation de la REDD+.

Après la présentation de ce plan de travail, la parole a été accordée aux participants pour juger du Rapport final de l'auto-évaluation du R-Package qui leur a été présenté. C'est à l'unanimité qu'ils ont apprécié et validé ce rapport et ont demandé qu'il soit ainsi transmis pour examen, au Comité des Participants du Fonds Carbone de la Banque Mondiale pour sa prochaine du mois de mai prochain.

## **Conclusion**

La cérémonie de clôture a été présidée par le Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, Monsieur Vincent KASULU. Au nom de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable, il a remercié tous les participants pour leur participation active et dynamique. Il a souligné le fait que la conclusion la plus éclatante et qui fera date dans l'histoire de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC, est justement la validation à l'unanimité du Rapport final de l'auto-évaluation du R-Package.

Il a par la suite assuré tous les participants qu'ils pouvaient compter sur l'appui du Ministère de l'Environnement et Développement Durable pour la réalisation du Plan de travail adopté mais avec le concours et la contribution de tous.

Commencé à 9h15, la réunion a pris fin à 15h30.

## 8.8 Annexe 8 : Article public sur l'atelier de validation du Dossier Préparatoire

### Processus REDD+ en RDC : validation du rapport final d'auto-évaluation du Readiness-package

Publié par lepharele 13 mars 2015 | dans Actualités, Nation | Commentaires fermés

<http://www.lephareonline.net/processus-redd-en-rdc-validation-du-rapport-final-dauto-evaluation-du-readiness-package/>

Le ministre de l'Environnement et Développement durable (MEDD), Bienvenu Liyota Ndjoli, a présidé hier jeudi 12 mars 2015, l'atelier national de validation du rapport final d'auto-évaluation du Readiness-package.

Organisée par le ministère de tutelle à travers la coordination nationale REDD, cette activité a eu pour cadre, l'hôtel Sultani de la Gombe.

Objectifs assignés aux travaux : valider le rapport final du Readiness-Package, en vue de sa soumission pour approbation par le comité de participants du FCPF à la session du mois de mai prochain à Washington. En outre, il était question d'harmoniser les divergences, d'intégrer dans un seul document, toutes les recommandations et enfin, d'approuver le rapport proprement dit.

S'exprimant en premier pour le compte des partenaires, le représentant du directeur des opérations de la Banque mondiale, a indiqué que son institution accompagne la République démocratique du Congo à travers le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) en sigle.

A l'en croire, ce fonds a permis de lancer le processus REDD+ ainsi que son mécanisme à travers ses deux volets distinctifs : premièrement, la mise sur pied d'un fonds carbone qui a financé la première phase dite de préparation, et en second lieu, la phase d'investissement et de paiement de résultats.

Il a signalé d'autre part que la RDC se place à la croisée de ces deux phases, avant d'ajouter que dans deux mois, le pays devra être jugé par le comité du FCPF pour confirmer s'il peut alors accéder dans la phase d'investissement.

Pour sa part, le ministre de MEDD a réitéré ses remerciements au FCPF pour son appui à l'organisation dudit atelier. Aussi, il a indiqué que le présent rapport retrace les différentes réalisations accomplies dans la phase de préparation à la REDD+ depuis 2009.

Me Bienvenu Liyota a indiqué que ce rapport se base sur 34 critères ainsi que des indicateurs. Par contre, a-t-il précisé, le rapport-package constitue plutôt l'indication des progrès relatifs mis en cours. Car, la préparation du pays à la REDD+ représente un processus dynamique d'auto-évaluation à chaque instant.

Raison pour laquelle le ministre de MEDD a rappelé que c'est dans ce contexte que ledit rapport a été élaboré, non seulement à travers des consultations de différentes parties prenantes, mais aussi pour rassembler les avis et commentaires qui seront intégrés dans la nouvelle version proposée pour validation finale.

**Melba Muzola**

## 8.9 Annexe 9 : Communiqué final de l'atelier national de validation du Dossier Préparatoire



Ministère de l'Environnement et Développement Durable  
Direction du Développement Durable  
Coordination Nationale REDD



---

### Atelier national de validation du Rapport d'auto-évaluation du Readiness-Package

#### Communiqué final

1. Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) a organisé par le biais de la Coordination Nationale REDD, le 12 mars 2015 à Kinshasa, l'atelier national de validation du Rapport d'auto-évaluation du Readiness-Package portant sur l'état de progrès de préparation de la RDC au mécanisme REDD+, en vue de sa soumission, pour approbation par le Comité de Participants du Fonds Carbone de la Banque Mondiale, dont la prochaine session est prévue en mai 2015.
2. Une centaine de participants comprenant les membres de la société civile, des porteurs des projets, des administrations publiques sectorielles, des Partenaires Techniques et Financiers, du comité technique de Suivi des Réformes, du Comité National et du secteur privé, ont pris part aux travaux de cet atelier, marqué par la présence personnelle du Ministre de l'Environnement et Développement Durable, Son Excellence **Bienvenu Liyota Ndjoli**.
3. Dans son mot de circonstance, Monsieur **Etienne Benoît**, Représentant du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale a rappelé les trois phases du processus REDD+, à savoir : (i) la phase de préparation ; (ii) la phase d'investissement et (iii) la phase de mise en œuvre avant de souligner l'importance de ce Rapport qui déterminera si le pays est prêt à rentrer de plein pied dans la phase d'investissement. Il a par ailleurs indiqué que cette auto-évaluation constitue un exercice « fondamental » pour la politique du pays, dans la mesure où le R-Package a été intégré dans la matrice de gouvernance économique du pays.



4. Dans son mot d'ouverture, le Ministre de l'Environnement et Développement Durable a remercié le Fonds Carbone de la Banque Mondiale pour son appui à la RDC en vue de finaliser la phase de préparation du processus REDD+.

Il a rappelé les grandes avancées enregistrées dans le cadre de ce processus que son Ministère met en œuvre depuis 2009, parmi lesquelles l'élaboration de la Stratégie Nationale-Cadre REDD+ qui définit la vision gouvernementale pour le développement économique et social du pays, à faible carbone à l'horizon 2035, telle que tracée par le Président de la République, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, lors de la conférence de Haut Niveau sur « la Forêt et les Changements Climatiques pour le Développement de la RDC », qu'il a personnellement présidée en octobre 2011.

Il a poursuivi son propos en rappelant que cet exercice d'auto-évaluation se justifiait également dans le cadre du Programme de Réduction des Emissions de Mai-Ndombe et du suivi des indicateurs REDD+ intégrés dans la Matrice de Gouvernance Economique signée en 2013 par le Gouvernement et les institutions de Breton – Wood, avant de rappeler les objectifs de l'atelier qui consistent à : (i) s'assurer de l'intégration des différentes observations apportées lors de ces consultations dans le Rapport final ; (ii) harmoniser les divergences apparues sur certains critères lors des séances de consultations et (iii) approuver le Rapport final d'auto-évaluation du R-Package pour sa soumission au Comité des Participants du Fonds Carbone.

Le Ministre a enfin formulé le vœu que cet atelier permette de capitaliser les acquis du processus de la mise en œuvre de la REDD+ tout en facilitant la mobilisation des grands investissements REDD+ nécessaires à la promotion du développement vert de la RDC.

5. Ce mot d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Ministre a été suivi par les travaux proprement dits marqués principalement par deux moments forts :

- 5.1. Le Coordonnateur National de la CN-REDD, Monsieur **Victor Kabengele**, a d'abord fait l'économie du Rapport final du Readiness-Package. Après avoir rappelé les différentes étapes de la REDD+ en RDC, il a présenté la vision du pays qui fait aujourd'hui de l'environnement un élément catalyseur du développement. Les compensations financières des efforts fournis par le pays dans le cadre de la réduction des émissions devraient donc contribuer à l'atteinte de cet objectif dans la mesure où, a-t-il rappelé, plus de 60% de populations congolaises vivent dans et de la forêt.

Il a enfin brossé l'état de progrès de la phase de préparation en indiquant que sur les 34 critères du R-Package, 26 ont été, aux termes des consultations, jugés comme ayant connu des progrès substantiels et 8 jugés satisfaisants. Il

s'agit notamment : (i) du mécanisme des plaintes et recours ; (ii) du mécanisme du partage de bénéfices ; (iii) du chantier IEC (Information, Education et Communication) ; (iv) du Registre National REDD+ ; (v) du Niveau de Référence ; (vi) du MNV ; (vii) des Standards nationaux, et (viii) des Sauvegardes et du Système d'Information des Sauvegardes.

Cette présentation a donné lieu à un échange articulé autour de la nécessité : (i) de renforcer les actions de communication et de vulgarisation du processus REDD+ à travers le pays ; (ii) de parachever la phase de préparation à travers le développement des outils tels que le Registre, le Niveau de Référence, les sauvegardes et (iii) de mener des actions visant à pallier la fragilité structurelle qui a longtemps constitué un frein à la mise en œuvre du processus.

5.2. Le deuxième moment fort a été marqué justement par la présentation de **Kamathe Katsongo**, Expert à la CN-REDD, sur le Plan de Travail consensuel issu des consultations afin d'amener le pays à finaliser complètement sa phase de préparation. Ce Plan comprend 8 principales activités identifiées pour être menées dans les limites du budget disponible. Il s'agit de :

- (i) La finalisation des outils de mise en œuvre que sont : le Registre National REDD, l'Arrêté d'homologation, le MNV, le mécanisme de partage des bénéfices ou encore le mécanisme des plaintes et recours
- (ii) La vulgarisation de l'information sur la REDD+ et développement des outils IEC
- (iii) L'appui aux réformes REDD+ inscrites dans la Matrice de Gouvernance Économique
- (iv) L'appui au développement du cadre juridique adapté à la REDD+
- (v) Le suivi et la capitalisation des leçons des expériences des projets et initiatives pilotes REDD+
- (vi) La décentralisation de la REDD+
- (vii) Le renforcement des capacités
- (viii) Le Plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières pour des investissements REDD+.
- (ix) L'appui à l'alignement du Programme d'Investissement Agricole à la REDD+
- (x) Le plaidoyer pour la dynamisation de l'administration de l'aménagement du territoire.

6. Enfin, les participants ont approuvé à l'unanimité, le Rapport final du Readiness-Package et procédé à sa validation en vue des étapes futures.

7. L'atelier s'est clôturé par le mot du Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable, **Vincent Kasulu, qui au nom de son Excellence, Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable**, a souligné que la validation à l' « unanimité » de ce rapport « fera date » dans l'histoire de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC. Il a par la suite assuré les uns et les autres de l'appui du Ministère de l'Environnement et Développement Durable pour la réalisation du Plan de travail issu des consultations, mais avec l'appui de toutes les parties prenantes.

Fait à Kinshasa, le 12/03/2015